



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : philosophie

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Frank Burbage - Président du jury

NB : Les rapports de jury sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	3
REMARQUES D'ENSEMBLE	4
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	7
Données statistiques sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité	7
Composition de philosophie sans programme	8
Composition de philosophie sur programme	15
Épreuve d'histoire de la philosophie	22
ÉPREUVES D'ADMISSION	28
Données statistiques sur l'ensemble des épreuves d'admission	28
Leçon 1 de philosophie (programme : l'esthétique)	29
Leçon 2 de philosophie (programme : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, les sciences humaines)	37
Explication de texte français	47
Explication de texte en langue étrangère	59
Rapport d'épreuve – Grec	60
Rapport d'épreuve – Latin	69
Rapport d'épreuve – Anglais	73
Rapport d'épreuve – Allemand	78
Rapport d'épreuve – Italien	81
Bilan de l'admissibilité	83
Bilan de l'admission	84

AGRÉGATION EXTERNE DE PHILOSOPHIE

SESSION 2022

COMPOSITION DU JURY

L'article 4 du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dispose que :

« L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, **jusqu'à la proclamation des résultats**, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. **Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice** ».

Pour la session 2022, les candidats pouvaient prendre connaissance de l'arrêté de composition du jury sur devenirenseignant.gouv.fr jusqu'à la proclamation des résultats d'admission de la session.

Remarques d'ensemble

Le nombre de postes ouverts au concours de la session 2022 est identique à celui des années précédentes : 73 postes.

Le nombre des candidats accuse cette année une légère baisse (633 présents à la 3^{ème} épreuve d'écrit cette année et de ce fait « non éliminés ») ; et même si ce n'est pas la première fois que cela se produit, c'est un point sur lequel il faut et il faudra rester vigilant lors des sessions à venir. Le concours de l'agrégation externe de philosophie échappe ainsi – phénomène remarquable et dont il faut se réjouir – à la crise des vocations et des inscriptions aux concours de la fonction publique, et du professorat en particulier. Le rapport entre le nombre de candidats réellement présents aux épreuves, le nombre d'admissibles (154) et le nombre de reçus (73), correspond à une sélection très exigeante, qui opère à un niveau académique et professionnel élevé : la barre admissibilité est placée cette année à 10,33 (la moyenne des admissibles est de 11,94) ; la barre admission, à 10,66 ; l'une comme l'autre attestent de ce très bon niveau d'ensemble.

Il est ainsi très naturel que tous les postes aient été pourvus. Au vu des besoins du pays en professeurs de philosophie solidement qualifiés, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur, cette session est dans l'ensemble positive. Le concours de l'agrégation externe de philosophie aura joué cette année encore son rôle de construction d'une condition professorale de qualité, permettant aux jeunes générations, ainsi qu'à certains collègues déjà en fonction mais non encore agrégés, de se former et de rejoindre leurs aînés, pour assumer leurs responsabilités intellectuelles et pédagogiques auprès des élèves ou des étudiants – pour le cas où ils seraient affectés dans l'enseignement supérieur.

S'agissant des questions relatives à la parité, auxquelles le jury accorde la plus grande attention, on observe cette année la situation suivante : 434 candidates inscrites, 264 présentes aux épreuves, 58 admissibles, 30 reçues ; 710 candidats inscrits, 413 présents aux épreuves, 95 admissibles, 43 reçus. Un certain déséquilibre persiste au niveau des inscriptions et des présences aux épreuves. En revanche, s'agissant du rapport entre candidats présents et candidats admissibles, on est à l'équilibre : 22% des candidates sont admissibles et 23% des hommes. Et s'agissant du rapport entre admissibles et admis : 0,52% des admissibles femmes sont admises ; 0,45% des admissibles hommes sont admis. Ce dernier élément mérite d'être noté : une très bonne tenue à l'oral des candidates, que l'oral du concours ne désavantage pas.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité de ce qui a, pour partie, déjà été dit par les rapports précédents et entend attirer l'attention des candidats et particulièrement ceux des sessions à venir sur des points décisifs de la préparation ou de la passation des épreuves. Qu'ils aient déjà été soulignés ne signifie pas – loin s'en faut – qu'ils soient tous précisément et correctement mis en œuvre. Il convient à l'évidence d'y revenir en pensant aux futurs candidats, auxquels le jury souhaite transmettre les conseils les plus explicites et les plus efficaces, ainsi qu'à leurs préparateurs.

Il est essentiel que les candidats à l'agrégation tiennent compte des dates relativement précoces des épreuves écrites – une préparation soutenue doit être engagée tôt. Ils doivent aussi être conscients du fait que les épreuves orales redistribuent effectivement les positions des uns et des autres : l'admissibilité ne fixe pas les rangs une fois pour toutes et les épreuves orales constituent une nouvelle phase du concours. La réussite au concours ne se joue pas seulement à l'écrit : tout candidat admissible a des chances réelles d'être admis et il gagne à se présenter à l'oral dans cette perspective. Comme les années passées, le jury regrette que les prestations orales d'un trop grand nombre de candidats pâtissent d'une préparation à l'évidence insuffisante, et probablement, tout simplement, trop tardive.

Que l'ensemble des préparateurs et des préparations soient ici remerciés. Leur contribution à la bonne tenue du concours est une évidence continuée. Toutefois, l'ensemble de ce travail de préparation n'est profitable aux candidats qu'à la condition d'être pleinement approprié par eux. Le jury attend des candidats, tant à l'écrit qu'à l'oral, un engagement savant, bien au fait des problématiques et des conceptualités constitutives de la philosophie, mais aussi capable de les actualiser, au regard tant des sujets ou des textes proposés à la réflexion que des réalités du monde auxquelles ceux-ci sont référées. La réussite au concours requiert cet engagement intellectuel en première personne. On gâche sa dissertation, ou sa leçon, ou son explication de texte en aliénant le sujet à des discours fabriqués à l'avance, et simplement reproduits. Autrement dit, on attend des candidats qu'ils prennent le temps et qu'ils se donnent les moyens de porter une réelle attention à l'objet de travail qui leur est certes proposé, et qu'ils doivent commencer par questionner et construire. Le jury accueille très volontiers des manières et des styles de pensée, d'écriture ou de parole, variés – à condition qu'ils soient précisément et rigoureusement présentés et articulés.

Quelques faiblesses sont toutefois apparues sur certaines épreuves, dont on reparle plus précisément dans le cours du rapport, et qu'on se contente ici d'indiquer (le jury demande aux candidats, et si aussi possible à leurs préparateurs, de bien les prendre en compte).

S'agissant de la première dissertation d'écrit, « sans programme », le jury déplore un nombre significatif de copies sommaires, et n'engageant en réalité aucun traitement précis du sujet. Sans certitude à ce sujet, le jury n'exclut pas un effet repoussoir de cette 1^{ère} épreuve, pourtant traditionnelle en philosophie. Comme si son caractère « sans programme » détournait d'une préparation sérieuse. Ou peut-être encore, comme si les candidats renonçaient à s'engager dans le traitement d'un sujet estimé à tort « trop difficile » ou « hors de portée ». Le jury attire l'attention de l'ensemble des candidats et des préparateurs sur cette relative faiblesse, à laquelle il est demandé (et proposé) de remédier pour les sessions à venir ;

On retrouve un défaut analogue, déjà sensible lors des sessions passées mais accentué cette année, lors des épreuves orales : la leçon nommée « Leçon 2 » donne lieu à des prestations parfois médiocres, comme si pour certains candidats elle n'avait fait l'objet d'aucune préparation précise – certains candidats apparaissent perdus s'agissant de ce qu'on peut considérer comme un « cahier des charges » minimal. Rappelons d'abord à son sujet qu'elle n'est pas tant « hors programme » que référée aux domaines autres que celui retenu pour la Leçon 1, et qui doivent être fréquentés et travaillés comme tels (en 2022 : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, les sciences humaines ; en 2023 : : l'esthétique, la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie). Ainsi par notamment – et peut-être par une prise en compte insuffisante de la dimension « logique et épistémologie » : le jury déplore cette année encore le niveau de culture scientifique trop faible d'un très grand nombre de candidats, qui n'ont à leur disposition aucun exemple, même très simple, à mobiliser lors du traitement des sujets dotés d'une dimension d'épistémologie ou d'histoire des sciences.

Comme lors des sessions passées, le jury a eu lors de cette session 2022 le souci de valoriser les efforts des candidats pour élaborer et résoudre les problèmes philosophiques auxquels ils ont su se rendre attentifs. Tant les textes proposés à l'étude que les sujets requièrent une capacité de questionnement – un questionnement que les candidats ne doivent pas craindre de déployer au fil des hésitations ou des reprises qu'il peut induire, et qui sont pleinement justifiées. Le jury a apprécié très positivement leur capacité à se laisser embarrasser, au sens très positif que ce terme revêt en philosophie. Il y va d'une inquiétude effective, et susceptible d'être mise en partage – où se manifeste aussi la capacité des candidats à devenir les professeurs qu'ils aspirent à être.

Que celles et ceux qui n'ont pas encore réussi le concours puissent dans ce rapport les encouragements et les conseils pour une préparation solide et bien ajustée. Que celles-et ceux qui l'ont réussi sachent que l'institution compte sur eux pour remplir cette tâche d'instruction et de réflexion philosophiques à laquelle les besoins de formation des élèves et des étudiants, joints aux difficultés du monde, donne toute son importance.

Il est à souhaiter que les recrutements de la session 2023 soit ajustés à un niveau contribuant à couvrir les besoins de l'ensemble des académies en professeurs titulaires, en tenant compte dans la mesure du possible aussi de ceux de l'enseignement supérieur, qui par l'intermédiaire des contrats doctoraux ou des postes d'attachés temporaires de recherche, notamment, fait régulièrement appel à un nombre important de professeurs agrégés – placés soit en report de stage, soit en disponibilité (et alors remplacés), le temps pour eux de conduire un doctorat ou une séquence de travail spécifique, et de donner sens à une articulation enseignement-recherche que l'on sait précieuse, et essentielle pour un professorat de qualité.

Ce double débouché en effet (enseignement secondaire et enseignement supérieur pour certains) manifeste s'il en était besoin la qualité du recrutement : les lauréats du concours de l'agrégation externe de philosophie sont attendus et demandés dans les établissements scolaires – ils ont alors en charge des classes d'examen tant pour les enseignements de tronc commun que pour les enseignements de spécialité – ou dans les départements universitaires, et le concours de l'agrégation joue pleinement son rôle d'attestation de compétences générales, disciplinaires, didactiques et pédagogiques requises par un professorat exigeant – complémentaire en cela de travaux de recherche qui nourriront des approches davantage spécialisées. Ce double débouché appelle sans doute un travail de clarification, car il n'est et ne serait pas bon que les besoins des différentes institutions entrent en concurrence, alors même que les professeurs de philosophie sont particulièrement attachés aux besoins des élèves et, au-delà d'eux, à ceux de la Nation : ni que les besoins de l'enseignement supérieur privent l'enseignement secondaire de ses jeunes professeurs ; ni que les légitimes aspirations

à la recherche d'un certain nombre de jeunes agrégés, ou de ceux qui sont déjà en poste, se voient empêchées, alors même que des ouvertures existent pour eux dans l'enseignement supérieur.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Données statistiques sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité

Moyennes

Moyennes	Moyenne présents	Moyenne admissibles	Ecart-type présents	Ecart-type admissibles
Composition 1	8,31	12,13	3,42	2,77
Composition 2	7,82	10,97	3,11	1,43
Histoire de la philosophie	8,78	12,72	3,63	2,67

Répartition des notes

Répartition des notes (épreuves écrites)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Epreuves																					
Composition 1	7	8	17	18	22	46	93	93	89	71	66	36	30	30	23	11	9	7	3	1	
Composition 2	6	16	17	16	29	62	89	107	80	69	69	32	31	27	8	6	3	2	1		
Histoire de la philosophie	1	12	9	12	35	54	64	74	67	70	51	44	41	37	28	18	8	7	6		

PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition de philosophie sans programme

Rapport établi par Cécile Kerbiriou et Elise Marrou

à partir des observations des membres de la commission en charge de cette épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie sans programme. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. »

Sujet

Être sensible

Rapport d'épreuve

Le sujet soumis aux candidats pour la première composition de l'écrit offrait, il faut d'emblée le souligner, une liberté *totale* à la réflexion. L'originalité de sa formulation, « Être sensible », demandait bien entendu à être prise en compte, et procédait de la conjonction entre la tournure infinitive, à laquelle il fallait prêter attention, et de la désinence en -ible de l'adjectif, qui exigeait d'être caractérisée de manière plus précise. Traiter « être sensible » ne revenait donc ni à traiter « le sensible », ni « les êtres sensibles », ni « la sensibilité » (ce sont pourtant des réductions qui ont été massivement opérées dans les copies dès l'introduction achevée, l'intitulé ayant très souvent été rabattu sur « la sensibilité », et la sensibilité elle-même hâtivement identifiée à l'empathie). « Être sensible » ne devait pas non plus être d'emblée confondu avec « être senti », ou « être ressenti ». Ces déplacements dans la compréhension du sujet étaient d'autant plus dommageables qu'ils contournaient l'une des tensions les plus délicates de la locution, celle d'une dimension active, opérative, voire injonctive, portée par l'infinitif, et de la part de passivité (par laquelle l'être se laisse affecter) et de potentialité (par laquelle il est en puissance de transformations) exprimée par le suffixe de l'adjectif. Les candidats, qui ont fait l'effort de conceptualiser la locution dans sa singularité, se sont appuyés sur ses usages ordinaires pour conférer progressivement à l'intitulé, tout au cours de leur développement, un sens technique et précis. D'une part, ces copies se sont interrogées sur le sens à donner à l'infinitif dans cette locution : de quel type de processualité ou d'opérativité particulière, « être sensible » relève-t-il ? Quels changements de l'être l'intitulé autorise-t-il à penser ? Ne peut-on pas entendre cet infinitif de manière exhortative, comme un appel ou une exigence ? D'autre part, en revenant cette fois-ci sur le sens du suffixe, les candidats se sont demandés s'il était question d'une potentialité, d'une virtualité, d'une disposition de l'être ou encore d'une capacité susceptible d'être formée, exercée, éduquée. Or, même en première analyse, il était patent que ces deux traits du syntagme étaient étroitement liés : il pouvait en effet sembler artificiel d'introduire une réflexion approfondie sur le sens que revêt dans cette locution l'infinitif, sans se demander d'emblée si nous avons affaire ici à un état, une disposition ou une capacité. L'analyse du sujet ne pouvait s'accomplir sans travailler sur un certain nombre de distinctions *internes* à l'adjectif « sensible », principalement la tension apparente entre la réceptivité de la sensorialité et sa dynamique, mais également entre ce qui peut être senti et ce qui peut être ressenti, et de distinctions *externes* : nous pensons ici à la double relation d'opposition du sensible à l'intelligible, mais aussi à celle du sensible à l'insensible (à la fois entendu comme seuil d'indifférence et comme « être insensible »). Enfin, la prise en compte de la structure relationnelle du syntagme – on est sensible à quelqu'un ou à quelque chose – ainsi que la dimension qualitative mise en évidence à partir de l'opposition entre être sensible et être insensible (on est plus ou moins sensible, ces degrés allant d'un seuil d'indifférence à

l'hypersensibilité) étaient d'autant plus précieuses qu'elles permettaient d'unir et de rassembler les distinctions conceptuelles que nous venons brièvement de rappeler.

Loin de substantiver "être sensible" en un domaine d'étants ("les êtres sensibles") ou en un domaine tout court ("le sensible"), l'intitulé interrogeait les modalités de saisie d'"être sensible" pour elles-mêmes. Or, la difficulté de cette appréhension sautait immédiatement aux yeux : toute définition, toute caractérisation, toute détermination d'"être sensible" semblent le priver – précisément – de son être *sensible*. Comment même peut-on s'engager dans une pensée qui prenne pour objet "être sensible" sans le conceptualiser, ni le réduire à être phénoménal, ou encore à être la matière de la sensation ? Cette difficulté liminaire pouvait dès lors donner une boussole à la réflexion : quelle méthode – ou quelles modalités – seraient susceptibles d'autoriser une restitution d'être sensible comme sensible, qui ne le dénature pas en tant que sensible et n'en fasse pas non plus un pur et simple substrat ou le socle originaire et ineffable du sentir ? Il était dès lors possible d'interroger à nouveaux frais cette tension constitutive : "être sensible" renvoie à ce mode de présence absolue, celui à partir duquel part toute appréhension de l'être et de la connaissance. Et dans le même temps, il est doublement relatif : on est toujours sensible à quelque chose ou à quelqu'un et ce, dans un contexte situé et déterminé. Plutôt que de surmonter à la hâte cette tension, en fournissant une série de réponses scolaires ou peu convaincantes, les copies qui ont fait l'effort de l'analyse ont progressivement affiné la position du problème et ont donné plus d'épaisseur à la difficulté. La lecture des copies dans leur ensemble témoigne toutefois des difficultés qu'ont rencontrées certains candidats à articuler les distinctions conceptuelles proposées dans leur introduction, le plus souvent suggestives et même pertinentes, et à les unifier par une problématisation opératoire. De nombreuses dissertations offraient ainsi en introduction une analyse convaincante et riche de l'intitulé, mais échouaient à approfondir la question posée. Dans la perspective des sessions à venir, il est possible de regrouper schématiquement les enjeux dégagés par les candidats en trois voies, de la plus évidente et immédiate à la plus riche et élaborée.

Une première voie explorée par les candidats travaillait à conquérir une caractérisation d' « être sensible » qui n'était pas privative, soustractive ou dépendante d'être intelligible. L'enjeu était ici de parvenir à réévaluer « être sensible » considéré en lui-même et pour lui-même, et de s'interroger sur les voies pour y accéder. Les ressources utilisées pour cette réévaluation pouvaient fort bien rester dans les limites d'une enquête strictement ontologique : la réflexion partait ainsi d'une entente de l'ontologie comme une classification, une hiérarchisation ou une découpe des êtres (le plus souvent les copies ont retrouvé ici certains des arguments du *De Anima*), pour parvenir au terme de la réflexion, grâce à une compréhension de plus en plus dynamique de l'infinif de l'intitulé, à une refonte d'une ontologie anhistorique et fixiste, faisant place à un « devenir sensible », à des degrés et des seuils des sensibilités, à « se rendre sensible », dans une dynamique de l'être qui se constitue. Les copies ancrèrent le plus souvent leur réflexion dans le rappel selon lequel « être sensible » désigne une faculté, une qualité de certains êtres vivants, équipés d'organes qui leur permettent d'être en relation avec le monde extérieur, en étant affectés par leur milieu. Ce point de départ conduisait à une catégorisation des êtres vivants, selon une échelle (hiérarchique) des « étants ». Être sensible en ce sens, signifiait, pour ces êtres vivants, être en mesure de recevoir des sensations de leur environnement, qui leur délivraient autant d'informations sur leur milieu, par la transformation de la quantité de signal en qualité éprouvée : être sensible, entendu comme faculté d'être affecté, pouvait être compris d'abord comme une réceptivité, une passivité, une faculté d' « accueil » des sensations venues de l'extérieur, plutôt que comme une altération. C'est sans doute sur ce point précis que l'usage du *De Anima* (II, 5) devenait le plus pertinent, dans la mesure où les analyses d'Aristote permettaient de penser « être sensible » autrement que comme une simple réceptivité. Certaines copies ont insisté sur l'identité ontologique de ces « étants sensibles », qui ont en commun la capacité à entrer en contact avec un « sensible », dont les propriétés lui permettent d'être « senti », perçu, selon ce mode d'accès au réel qui est aussi un mode de connaissance. La question que soulevaient certaines copies est celle d'une échelle des « étants sensibles », qui partagent la faculté « d'être sensible », selon la richesse de leur expérience du réel, depuis l'irritabilité des tissus jusqu'aux organismes pourvus d'une pluralité d'organes sensoriels, ouvrant à une intermodalité, un sens commun. Du tact à la vision, se dessinait une hiérarchie des êtres, selon leur complexité, qui correspondait à une capacité à s'affranchir du monde extérieur, à le placer à distance de soi, en conquérant ainsi une indépendance toute relative à l'égard de ce dernier. Cela a conduit certaines copies à réfléchir à la portée normative de la relation qu'un être sensible noue avec son milieu, relation comprise par Canguilhem et Goldstein dans les termes d'un débat (*Auseinandersetzung*) où le vivant apporte ses propres normes d'appréciation des situations (*La Connaissance de la vie*, p.146). Être sensible, est-ce être doté d'une intériorité qui se fait l'écho des

contacts avec le monde extérieur ? Certaines copies s'interrogeaient sur la nature de cette intériorité : est-elle le « miroir » qui reflète les éléments saisis de l'extériorité ? Dans quelle mesure donne-t-elle naissance à une subjectivité (à un soi), qui peut « accueillir » le monde en elle, l'y recevoir pour le ressentir et l'éprouver ? Comme certaines dissertations l'ont noté, être sensible inscrit l'être qui l'est dans un rapport dialectique d'ouverture et de fermeture au monde : d'un côté, l'être sensible « accueille » et reçoit, par les sensations, des informations de l'extérieur, au risque de se disperser dans ce divers des sensations (il *sent* à proprement parler), mais de l'autre, il peut se fermer aux « chocs » venus de l'extérieur et ressaisir en soi les sensations sous la forme de sentiments (il *ressent*). En somme, être sensible requerrait-il d'être une réalité substantielle, *un* être sensible, d'être un individu singulier, et d'être sujet de son expérience du monde ? Aux frontières de cette catégorie des êtres sensibles, pouvaient apparaître les végétaux, et des formes de vie très simples (les virus, les bactéries), et à une autre extrémité, une machine équipée de capteurs « sensibles » à la lumière, par exemple. Cela étant, ces « confins » de la catégorie des « êtres sensibles », lorsqu'ils sont explorés par la réflexion, n'ont que rarement débouché sur une réflexion en retour quant à l'« être sensible » comme tel.

Cette première voie de problématisation s'enrichissait souvent d'un déplacement du sol ontologique de l'intitulé à ses enjeux épistémologiques : quelle connaissance du monde extérieur l'être sensible est-il capable d'atteindre ? Les candidats, à juste titre, commençaient par décrire ce mode de connaissance comme un vécu immédiat, intuitif, un donné « brut » et direct (les *sense-data* et la connaissance *by acquaintance* de Bertrand Russell, souvent convoqués, permettaient en effet de penser d'une manière originale la locution sans présupposer la distinction sujet /objet), doté d'une autorité particulière, pour interroger leur évidence et leur incorrigibilité. Une autre difficulté du mode de connaissance du monde déployé par l'être sensible pouvait être soulevée : cet accès au donné, délivré par la sensorialité, n'est-il pas irrémédiablement privé, subjectif, relatif, singulier, « impartageable » et incommunicable ? Certaines copies ont fait référence, à ce propos, à l'article de Thomas Nagel (*What is it like to be a bat ?*), mais sans vraiment développer l'expérience de pensée qui montre le caractère irréductiblement subjectif des *qualia*. D'autres s'appuyaient sur la distinction (lockéenne) entre qualités premières et qualités secondes : à quelles propriétés du monde, être sensible permet-il d'avoir accès ? Le mouvement le plus souvent déployé par ces copies a toutefois consisté à partir d'une caractérisation ontologique d'« être sensible » et, en approfondissant la problématisation, à dégager les enjeux prioritairement moraux et politiques et plus ponctuellement, esthétiques de l'intitulé. La première direction éthico-politique a souvent pris la forme – dès les premières lignes – d'une défense du droit des animaux au nom de la sentience : les animaux, s'ils peuvent souffrir, doivent-ils se voir attribuer un statut moral qui les protège contre les mauvais traitements ? Les membres de la commission n'avaient bien entendu aucune attente précise dans le traitement du sujet, mais la revendication de la sensibilité animale ne pouvait à elle seule répondre à la formulation précise de l'intitulé. Les enjeux esthétiques soulevés par certaines copies au sujet sont souvent restés allusifs : par exemple, si certaines dissertations ont évoqué *De la Norme du goût* de Hume, elles n'interrogeaient pas suffisamment la délicatesse (faculté de discrimination du sensible, de discernement et de distinction, d'observation et de saisie des sensibles), l'acuité, l'attention portée au monde extérieur. Hume suggère en effet que certaines propriétés du réel suscitent, une fois ressenties, certains états affectifs : tout le problème est de découvrir ces affinités secrètes entre le monde et l'être sensible. Ainsi, si « être sensible » conduit les candidats à examiner la relation entre l'être sensible et le monde, il les invite à penser une philosophie du « point de vue » incarné, situé, tout en étant capable de « s'élever », sans pour autant atteindre jamais « le point de vue de nulle part ». Au terme de ce premier parcours, les coordonnées ontologiques initiales de l'intitulé se trouvaient considérablement enrichies, requalifiées dans les termes normatifs et évaluatifs, et prises dans le mouvement d'un devenir, voire d'une histoire.

Une seconde voie de problématisation possible de l'intitulé prenait à bras le corps la tension constitutive de l'adjectif « sensible » et travaillait à résoudre ce qui pouvait paraître en première approche comme une série d'oppositions irréductibles : entre la passivité de la réceptivité sensorielle et l'activité de la formation de la sensibilité ; entre une capacité naturelle inhérente à tout être pourvu de sens, et la formation (l'éducation) culturelle et sociale de cette même faculté ; entre la dimension descriptive de la classification ontologique et la dimension normative que la prise en compte des seuils de sensibilité introduisent ; entre ce qui est susceptible de nous affecter du dehors, et ce qui, en s'exerçant, se comprend comme une intériorisation qui, loin d'enfermer sur soi-même, permet de mieux ressaisir ce qui nous est extérieur, et de l'accueillir. Cette deuxième voie était souvent plus opératoire que la première, car elle construisait les enjeux de l'intitulé, en s'attaquant de manière frontale à la difficulté centrale autour de laquelle la plupart des copies ont gravité souvent de manière latérale,

oblique ou plus allusive, ou au contraire qu'elles ont abordé d'une manière schématique, voire caricaturale. Elle affrontait également ainsi une question présentée initialement comme ontologique en fournissant le plus souvent des arguments d'ordre moral pour travailler, non pas à aplanir, mais à mieux comprendre ces tensions constitutives de l'adjectif « sensible ». Être sensible se distinguait alors d'emblée d'enregistrer passivement les « bruits » du monde (comme une chambre d'écho), au profit d'une appréhension quasi-active du monde comme étant polarisé par la sensibilité de l'être vivant considéré, par sa douleur et son plaisir, par ce qui est nuisible et avantageux pour lui. Cette polarisation contribuait à l'orientation de l'action et possédait une dimension axiologique : l'être sensible, l'animal, fuit, dans l'aversion, la douleur, la souffrance, ou au contraire, recherche le bien-être ou le plaisir, en un mot, est désirant. La sensibilité détermine des actions, des réactions, elle peut les initier. Certaines copies se sont appuyées de manière suggestive sur les variations historiques de l'odorat et de la tolérance aux odeurs animales, telles qu'Alain Corbin les a étudiées dans *Le Miasme et la jonquille*. Toutefois, les candidats qui étudiaient plus en profondeur cette forme de sensibilité montraient qu'elle soulevait un problème moral : en effet, réagir à ses sentiments, n'est-ce pas être déterminé pathologiquement à agir – ce qui est contraire à la liberté, à l'autonomie ? Pour éviter toute aliénation à la sensibilité, ne faut-il pas viser l'insensibilité ? Certaines copies s'appuyaient alors sur l'état d'*apatheia* du sage stoïcien, présenté d'une manière peu nuancée, et parfois caricaturale." Une réhabilitation morale de la sensibilité est alors envisagée par certaines copies, par le biais de la théorie des sentiments moraux (via Francis Hutcheson ou Adam Smith) : dans le sentimentalisme moral, la sensibilité nous révèle les valeurs morales (ainsi que les valeurs esthétiques) ; le plaisir éprouvé au spectacle d'une action m'indique que c'est une action bonne d'un point de vue moral. De plus, le principe de sympathie rend possible la communication des affects : la sensibilité est ce qui relie les hommes dans le partage affectif, fondé sur la relation de ressemblance (entre autrui/mon prochain, et moi). Se pose alors la question de la constitution de la communauté des êtres sensibles, non plus seulement en catégorie ontologique, mais en communauté morale. Elle n'était toutefois pertinente qu'à condition d'éviter un écueil qui a grevé bien des copies : certaines compositions sont en effet parties d'un sens de l'intitulé qui le restreignait considérablement en comprenant « être sensible » comme l'équivalent de *notre sensibilité*, ou encore comme le sens que prend la sensibilité pour la « condition humaine ». Cette réduction s'accompagnait le plus souvent du constat d'une ambivalence de la sensibilité qui était ramenée à l'ambivalence de l'être humain, à la fois sensible, au sens, d'une part, où il est vulnérable et pathique, et d'autre part, au sens où lui seul aurait une vie affective et serait capable de ressentir. Les enjeux devenaient alors mécaniquement ceux de surmonter cette dualité interne à l'être humain. Insistons donc sur ce point qui nous paraît crucial : s'il était tout à fait pertinent de souligner la dimension relationnelle d'être sensible et d'en approfondir le sens, il était en revanche fortement déconseillé de ramener les intitulés soumis à la réflexion des candidats à une perspective strictement humaine ou psychologisante. Puisque les rapports sont aussi le lieu où il est possible de donner des indications aux futurs candidats, nous ne saurions que les encourager vivement à se déprendre de ce réflexe de pensée qui introduit une référence systématique et comme toujours implicite à l'être humain, alors même que la formulation de cet intitulé invitait à faire le travail inverse et à questionner les confins d'être sensible : aussi dans des étapes décisives de l'élaboration de leur réflexion, certaines copies ont-elles travaillé sur la sensibilité des instruments de mesure (par exemple, de la balance ou du microscope), réflexions précieuses sur l'instrumentation, notamment en ce qu'elles permettaient de donner à l'intitulé toute sa portée.

Une dernière voie de problématisation – nous n'en dessinons ici que les plus larges contours – enregistrait à la fois la nécessité d'une réévaluation positive de « sensible » et d'un travail sur la double acception de ce terme, mais le faisait à partir de la prise en considération de la *relation* supposée par l'intitulé, au lieu de le faire à partir des termes de cette relation. « Être sensible » s'entendait dès lors *d'emblée* comme une potentialité inscrite dans l'étant, sujet ou objet, qui reposait sur la juste entente de la relation du sentant et du senti, et débouchait sur la remise en cause d'une opposition terme à terme entre une réceptivité purement passive et d'un ressentir marquant des degrés croissants d'activité. Le nerf du problème soulevé par le sujet consistait alors à interroger le statut de cette relation : comment pourrait-elle être « donnée », sans que la rencontre avec le sensible ne soit prise en charge dans son caractère inanticipable et imprévisible, sans tenir compte du milieu et des conditions matérielles qui permettent tout à la fois de saisir l'émergence de la faculté d'être sensible-à, et la primauté de l'être sensible lui-même ? La problématisation proprement dite consistait dès lors à mettre en évidence que la réévaluation d'« être sensible » ne pouvait s'opérer que par un renversement de perspective : précisément parce que « être sensible » exige d'être attentif au devenir plus ou moins sensible (plus ou moins insensible) et que ce devenir sensible, qui consiste à « se rendre » sensible, met en jeu des relations avec l'extériorité, il était fécond de se demander si la réflexion (philosophique)

pouvait faire droit à ce devenir sensible en partant de la relation qu'elle se donne à elle-même ou si à l'inverse, l'attention à l'être sensible n'exigeait pas de la pensée qu'elle ne « pré-formate » pas à l'aune de ses propres catégories le sens d'être sensible ; en d'autres termes, qu'elle puisse elle-même rendre compte des modalités par lesquelles elle peut l'accueillir sans le déformer, des modalités par lesquelles elle le rencontre ou en fait l'expérience, lui restituant ainsi sa primordialité, mais surtout ses dimensions propres. Dans cette optique, on pouvait aussi bien convoquer les premières pages de *La Phénoménologie de la perception*, les *Trois essais sur le sensible* de Michel Malherbe, ce que Louis Althusser nommait le « matérialisme de la rencontre » par opposition au « matérialisme prononcé », ou encore suivre les pistes frayées par Jocelyn Benoist dans *Le Bruit du sensible*.

Quelle que fût la voie privilégiée dans les copies – il y en avait bien d'autres que la réflexion pouvait parcourir en problématisant cet intitulé – les ressources qui alimentèrent la réflexion furent très diverses. La commission tient à féliciter les candidats d'avoir élaboré patiemment et construit des réflexions pertinentes et stimulantes. Terminons donc notre contribution à ce rapport par quelques parcours qui ont donné durablement à penser en frayant une voie originale : le jury a ainsi salué le travail d'analyse conceptuelle d'une copie qui s'ouvrait sur la remise en question de la prétendue naturalité d'être sensible et s'engageait dès les premières lignes sur la réévaluation de son historicité. La première étape de la réflexion consistait à mettre au jour une opposition qui ne pouvait pas être surmontée dialectiquement : la copie développait d'une part la thèse selon laquelle c'est la sensibilité qui permet la sensation (plutôt que l'inverse) et d'autre part, celle selon laquelle c'est la rencontre des corps qui fait naître ou émerger des êtres sensibles. La copie qui butait ainsi sur une véritable difficulté, entrait ainsi de manière précise dans les arguments du *De Anima* pour dégager dans un deuxième temps à l'aide du *De Corpore* de Hobbes une caractérisation d'être sensible comme réaction à son milieu. La deuxième étape de la réflexion explicitait et approfondissait ce dernier sens d'être sensible, entendu comme acquisition de dispositions stables s'inscrivant dans un milieu donné, en mobilisant les ressources conjuguées de Galilée et de Cournot pour déboucher sur la question de la perception des valeurs. La troisième étape de la réflexion qui n'était, elle non plus, pas comprise comme un dépassement, visait à réexaminer les difficultés soulevées par la pluralité et le spectre différencié des valeurs au moyen du couple donation/réception : la copie, s'aidant du surgissement des aspects, thématise par le second Wittgenstein, et de la définition de la vertu comme médiété par Aristote, aboutissait à une ultime caractérisation de l'acte d'être sensible comme celui de « se montrer hospitalier à ce qui nous est donné à recevoir ».

Une autre copie remarquable prit son point de départ dans une appréciation d'être sensible comme puissance d'ouverture au monde sur le plan perceptif, sur le plan moral (l'empathie naturelle vis-à-vis du vivant) et sur le plan esthétique (la détermination du goût). Elle montrait qu'à mieux y réfléchir la naturalité de la sensibilité n'est que naturalisation de dispositions acquises, et que l'être sensible est toujours déjà un « devenir » sensible selon des déterminations culturelles qui s'organisent selon des axes de pouvoir à partir d'un dialogue entre Foucault et Bourdieu. Le naturalisme de l'être sensible est en réalité déterminé culturellement et foncièrement axiologique. Ce qui n'empêche aucunement de développer ce devenir sensible selon des critères éthiques pour lui donner une orientation bénéfique et efficace. La copie établissait ensuite que cet être sensible varie selon l'univers technique dans lequel nous évoluons, que notre sollicitude morale vis-à-vis de l'autre est conditionnée et valorisée selon des normes sociales arbitraires, de même que le jugement esthétique et notre faculté à nous rendre sensible à la beauté est le reflet de rapports de pouvoirs qui se reproduisent par sa naturalisation. Elle convoquait pour son premier argument le « phénoménisme » de Stéphane Vial, développé dans *L'Être et l'écran*, qui généralise le concept de « phénomène-technique » mobilisé par Gaston Bachelard. Pour ce dernier, les instruments modernes (l'accélérateur de particules) révèlent des phénomènes, nous les rendent sensibles (par exemple le boson de Higgs). Vial généralise ainsi l'usage de ce concept au-delà des phénomènes scientifiques et comprend la technique comme phénoménalisation de l'être : l'usage des instruments techniques comme le téléphone ou le sms modifie la façon de me rendre sensible au phénomène d'autrui, par exemple. Mon être sensible à autrui ne sera pas le même selon que je le rencontre en tête à tête, selon que cette vision est médiatisée par un écran, selon que j'entends sa voix au téléphone, ou encore que j'échange par sms avec lui. Si l'aspect charnel de sa voix est modifié dans l'appel téléphonique ou absent dans l'échange de messages, d'autres éléments peuvent être rendus sensibles (l'absence de contact visuel peut par exemple amener à plus de sincérité dans l'échange), et la copie en conclut que la technique « colore autrement ma perception d'autrui » et m'y rend autrement sensible. Cependant, poursuit-elle, la technique n'est pas la seule médiation affectant ce à quoi je me rends sensible dans mon être au monde : les normes culturelles et sociales déterminent axiologiquement le devenir sensible des êtres. La valeur axiologique de l'attention ou de la sollicitude, du souci, comme faculté de se rendre sensible aux besoins d'un autre vulnérable,

caractérisé par sa subjectivité corporelle et affective, a été défendue par le féminisme du *care*. Joan Tronto a pu mettre en évidence l'importance de cette ouverture sensible à l'autre qui se manifeste dans les gestes quotidiens et domestiques du soin apporté aux besoins des autres, tout en dénonçant la naturalisation dont fait politiquement l'objet cette sensibilité morale particulière. Contre une approche essentialiste du *care*, comme celle défendue par Carol Gilligan dans *In a Different Voice*, qui en fait une disposition naturellement féminine, Tronto met en valeur sa dimension construite et sociale, et critique l'éducation différenciée selon les genres (apprendre particulièrement aux jeunes filles à devenir sensibles aux besoins affectifs des autres) en dénonçant son fondement non pas naturel (disposition morale différente fondée sur une sensibilité différente, genrée) mais social (fonder la hiérarchie qui définit la disposition ou l'aptitude des femmes à ces tâches du *care* en la naturalisant). Le parcours de cette copie s'achevait sur une analyse du concept de « résonance » développé par le sociologue de l'École de Francfort, Hartmut Rosa : la sensibilité aux relations qu'offre le monde, leur « résonance » dans notre existence, pourrait devenir un critère immanent pour fonder un diagnostic critique de la société et ouvrir de nouvelles perspectives d'émancipation humaine. Un rapport aliéné au monde est un rapport qu'il faut comprendre comme une relation sans relation, dont le paradigme est celui de la dépression, où le monde, devenu silencieux, ne nous dit rien. À l'inverse, la relation de résonance vient d'une disponibilité dynamique et réactive du sujet que rend possible ce monde ambiant, mouvement dans lequel j'entre en résonance et m'engage effectivement pour transformer le monde. Cette relation trouve par exemple à s'illustrer dans l'improvisation propre au jazz : chaque musicien ne joue qu'en co-sensibilité avec ce que produit son groupe, sans anticiper le résultat, dans une disponibilité, une sensibilité ouverte qui, en prenant le risque de s'exposer, lui permet d'entrer en résonance, et de créer des nuances nouvelles dans le processus fécond d'un devenir commun plus sensible.

Pour donner aux futurs candidats, un dernier exemple, une copie mettait en question dès l'introduction une approche critériologique et classificatoire par le biais de la distinction entre « avoir une sensibilité » et « être sensible », et travaillait à problématiser l'intitulé à partir de la misère et la grandeur paradoxale de l'incomplétude constitutive d'être sensible. Pour ce faire, le syntagme « être sensible » était dans un premier temps envisagé comme un équilibre instable à partir d'arguments développés par Lucrèce dans le *De Rerum Natura*, mettant en évidence que seuls certains composés sont sensibles (ou pour le formuler de manière négative, sont insensibles les corps sans structure animique). Plutôt que d'être pris dans une gradation des vivants, « être sensible » était identifié par contraste avec deux formes distinctes d'insensibilité, une insensibilité par le bas, par l'anesthésie (littérale) de certaines parties non composées des corps et une insensibilité par le haut, par l'écart creusé avec la perfection des êtres divins (en auto-esthésie). Être sensible pour un corps animé, c'est donc être dans cet équilibre instable entre douleur et jouissance, à ceci près que l'être humain présente cette particularité de souffrir doublement, comme corps animé, il souffre d'être contrarié dans son équilibre, mais il souffre également de souffrir. C'est la raison interne qui nous pousse à la vraie connaissance de la nature des choses. Devenir insensible ne saurait être une tâche, dans la mesure même où être sensible repose sur une dynamique désirante. Il ne s'agit ni de se proposer de surmonter cette condition sensible, ni de la nier, mais de savoir la réguler tant sur le plan de la discipline des désirs que sur celui de la connaissance de la nature des choses. Cette connaissance était, dans une deuxième étape de la réflexion, retravaillée à partir d'une interprétation subtile des *Pensées* de Pascal qui approfondissait l'écart entre « être sensible » et « être capable de percevoir ». La copie instruisait ainsi une critique immanente de la position épicurienne, entièrement commandée par la progression de la définition d'être sensible, qui se voyait requalifié comme l'attention portée à ce que les choses sont, à ce que chaque chose peut être une figure et peut être interprétée pour peu qu'on en ait la clé : ainsi était esquissé le passage d'une position sensualiste à une tâche herméneutique, bref, des sens au sens. L'incomplétude ne renvoyait plus au manque d'une insensibilité supérieure qui serait un pur bonheur, mais au manque d'un Être absolu qui réalise chacun comme être sensible, la sensibilité ne gagnant sa positivité que dans la grâce qui règle nos vues. Le dernier moment, inspiré de Nietzsche, remettait en cause la destination suprasensible de l'être sensible par une entente généalogique de notre sensibilité. La limite dite supérieure perdait tout sens, tandis que la distinction de seuils et de paliers de sensibilité gagnait en opérativité et en finesse descriptive. Ce n'est précisément que depuis cette perspective interprétative que ce devenir trouvait à s'accomplir.

Par ces trop brefs échantillons, nous n'avons retracé que sommairement les lignes de force de réflexions dont la rigueur n'avait d'égale que l'audace et l'originalité avec lesquelles elles étaient menées. Rappelons pour terminer que le jury n'a d'autre attente que d'être confronté à des pensées vives et alertes qui sont celles avec lesquelles l'intelligence, en cheminant dans l'élaboration de sa conception d'une part, dans la découverte de la lecture d'autre part, se fait sensible et commune. Nous adressons ainsi nos plus vifs remerciements aux candidats pour tous les chemins que leurs travaux

nous ont fait emprunter, et pour tout ce qu'ils nous ont forcés à penser. Nous adressons des encouragements tout aussi vifs aux futurs candidats à leur emboiter le pas.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

DEUXIÈME ÉPREUVE

Composition de philosophie sur programme

Rapport établi Anne-Lise Rey et Jean-Paul Amann

à partir des observations des membres de la commission en charge de cette épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. ». Notion au programme en 2022 : Le principe.

Sujet

L'usage des principes

Rapport d'épreuve

Il faut commencer par rappeler qu'aucune référence philosophique ou thématique n'est jugée obligatoire. Une copie qui ne travaillerait ni Descartes, ni Kant pourrait tout à fait obtenir une note excellente. En revanche, il convient de formuler clairement une proposition d'interprétation du sujet, de construire un problème explicite grâce à l'analyse du sujet et de produire une argumentation cohérente et convaincante. En un mot s'il y a un attendu dans cette épreuve, c'est celui du travail philosophique à proprement parler, à savoir la formulation claire d'un problème, l'analyse précise des références toujours mises au service de la présentation des arguments. A l'évidence, les réquisits ici formulés sont ceux de toute dissertation de philosophie, mais, paradoxalement, la dissertation sur programme comporte quelques difficultés supplémentaires.

Le travail de préparation du thème durant toute l'année rend les correcteurs et les correctrices plus exigeants à l'égard de la problématisation : plaquer une problématique travaillée en cours sans se soucier d'interroger le sens du sujet lui-même a conduit certains candidats à glisser subrepticement vers autre sujet, le plus souvent en relation à la notion de « principalité », à ce qui fonde le principe, sa légitimité. Plusieurs copies traitent la question de savoir si le principe est *a priori* ou *a posteriori*.

Le jury a ainsi déploré une compréhension restreinte ou décalée de l'intitulé du sujet : « L'usage des principes » devient « Peut-on user des principes ? » en omettant totalement l'interrogation sur ce qu'est ou pourrait être un usage des principes. Pire, « l'usage » se transforme en « fonction » des principes (à quoi ils servent), voire en une interrogation très générique sur la nature et la validité des principes. Ou encore une modification en « les principes et l'usage », au sens de « théorie et pratique ».

Une deuxième difficulté qu'il convient d'emblée de souligner concerne le rapport aux références pris dans un double écueil : allusion et doxographie. En effet, si une copie reste allusive dans ses références, supposant ainsi que son lecteur sait déjà de quoi il retourne et qu'il serait inélégant de retracer, dans le détail, les étapes de l'argumentation, elle se trompe sur ce qu'est l'exercice de la dissertation. Donnons quelques exemples : une mention du principe de raison suffisante directement investi par Schopenhauer, une évocation rapide de « la faillibilité » chez Popper.

A *contrario*, les copies qui se sont installées, parfois longuement, dans l'exposé doctrinal au point d'en oublier le traitement du sujet n'ont pas non plus compris l'exercice. C'est particulièrement le cas pour de longs exposés doctrinaux de la pensée de Kant qui finissent par oublier de traiter le sujet. Lorsque cette tendance se redouble d'un rapport jargonnant, mais non technique, à la langue philosophique, la copie ne peut être que sévèrement notée. On attend en effet des candidats qu'ils se

saisissent d'une référence philosophique précise, qu'ils en extraient l'argument *utile pour leur propre démonstration*, qu'ils analysent sa fécondité mais aussi ses limites. Sans cela, le propos reste assertif et ne convainc personne. Le jury rappelle que la précision est nécessaire — et particulièrement attendue s'agissant de l'épreuve sur programme ; mais elle ne doit pas être d'apparence, une sorte de mécanique formelle qui vaudrait en toutes circonstances. Des exposés doctrinaux (voire doxographiques) — même centrés sur la question des principes (par exemple de longs développements sur les *Principes de la philosophie* qui oublient de traiter le sujet lui-même) — ne doivent pas masquer le sujet qui est « l'usage des principes ». De même, user de références précises ne signifie pas jargonner. Il ne convient pas de laisser le vocabulaire — fût-il celui d'un grand philosophe — se refermer sur lui-même, comme si un arsenal de définitions était à lui-seul une démonstration. Il faut au contraire montrer ce que ce vocabulaire permet de penser.

On continue donc à déplorer une tendance à tirer des références toutes préparées vers le sujet : on voit bien que le candidat a telle ou telle référence déjà prête, et s'en sert pour ce sujet, comme il pourrait s'en servir pour n'importe quel autre, tandis que l'articulation avec le sujet, l'inscription de la réflexion et de la problématique dans les termes du sujet n'est pas ou très peu faite, en une phrase seulement.

Le dosage est délicat. Un bon moyen pour éviter ces deux écueils : garder toujours en tête que les références ne doivent être mobilisées qu'au service de l'argumentation déployée dans la copie.

Ajoutons que les copies qui ont su circuler entre les différents champs du savoir, y compris avec des degrés de précision variables, ont été d'emblée appréciées. Il faut néanmoins rappeler que cette circulation doit être justifiée depuis la formulation d'un problème précis : ainsi les copies qui ont juxtaposé le traitement du sujet dans différents champs (ontologique, moral et épistémologique) sans jamais les articuler ont échoué à rendre compte de la richesse du sujet. Il est, par exemple, difficile de comprendre en quoi le principe de relativité de Newton contredit le fait que je sois responsable de mes actions.

Entrons maintenant dans le détail et commençons par dire quelques mots de l'introduction.

Pour rappel, l'introduction doit proposer une définition simple, claire et provisoire, en un mot une définition de travail, des concepts engagés dans le sujet, elle doit également procéder à des distinctions conceptuelles approfondies afin de construire un problème et de tracer un plan clair qui scande les différentes étapes de l'argumentation.

Un trop grand nombre de copies commencent en prenant appui sur l'étymologie, prise comme un indubitable fondement du sens des concepts convoqués dans le sujet. Il faut faire attention à ne pas remplacer l'analyse conceptuelle par le rappel étymologique.

On ne saurait trop inviter les candidats à la prudence dans leurs usages de l'étymologie. Compte-tenu de la diversité des langues philosophiques, il est risqué de présupposer que l'une d'entre elles aurait un privilège philosophique suffisant pour faire d'une étymologie un argument philosophique. On s'est notamment demandé pourquoi, afin de traiter le sujet, il fallait repartir du grec "*arkhè*" (souvent mobilisé pour définir le principe comme ce qui commence et commande) plutôt par exemple que de l'allemand "*Grundsatz*" (ou "proposition fondamentale"). Compte-tenu de la diversité des leçons qui peuvent être tirées des réflexions étymologiques, il conviendrait au moins de se demander laquelle est la plus pertinente. Cela suppose de subordonner ces réflexions à un travail d'explicitation conceptuelle préalable. En l'occurrence, le sujet n'appelait manifestement pas une définition du "principe" au sens du "fondement" ontologique, car on voit mal en quoi un tel fondement pourrait faire l'objet d'un "usage", comme l'ont souvent remarqué les candidats qui ont dénoncé dans le sujet une absurdité, ou critiqué les "présupposés" du sujet. De même que l'on attend des candidats qu'ils soient capables d'élaborer une distinction conceptuelle entre fondement ontologique et principe au sens de proposition première, de même, on attend d'eux qu'ils aient compris que c'est à eux de transformer l'intitulé en un problème digne de considération philosophique, mais que les intitulés ne comportent pas de présupposés à commenter ou à critiquer.

On confond allègrement l'*étymologie* du mot (qui — faut-il le rappeler ? est latine) avec l'*origine* de la notion chez les philosophes grecs (*arkhè*). C'est d'abord une maladresse, à éviter de la part de futurs professeurs qui devront expliquer le bon usage des étymologies à leurs élèves. Mais c'est aussi une occasion ratée de mesurer la distance entre le sens de la notion dans le langage ordinaire (« en principe », « avoir des principes », etc.), son sens chez les philosophes (qui vont, chacun à leur façon, réinterpréter le concept hérité des Grecs), et son sens dans les sciences déductives. Le mot « principe » a donc pour étymologie le *principium* latin, qui lui-même dérive de *princeps*, « qui occupe la première place », où se lisent deux étymons, *primus* et *capere*, « premier » et « prendre ». Cela oriente le sens vers l'action, plutôt que vers la chose. Notons que les philosophes qui lisaient ou écrivaient « *principium* », pouvaient avoir bien des références à l'esprit. Par exemple, les textes rhétoriques de

Cicéron (l'entrée en matière d'un discours), ou le *De natura rerum* de Lucrèce (les atomes sont des *principia*) ; mais sans doute aussi la traduction latine de l'Évangile de Jean « *In principio erat Verbum* », texte où se lit le transfert de *arkhè* grec au *principium* latin, puisque le texte original était « Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος », ce qui renvoie à l'action créatrice et permettait, par exemple, de passer à une onto-théologie du principe.

Cette confusion se double souvent d'une erreur de raisonnement : ce n'est pas l'étymologie qui à elle seule peut donner le sens du concept, le contre-exemple bien connu du mot « atome » devrait le rappeler. Il ne faut pas confondre recherche étymologique et analyse conceptuelle. Il faut garder à l'esprit que si pour les linguistes le signe linguistique en général est simplement l'unité d'une « image acoustique » et d'un « concept » (Saussure), pour les philosophes, depuis Aristote, le concept est le résultat d'un jugement. L'enquête sémantique en philosophie ne peut pas perdre cela de vue. Remonter le fil de l'étymologie ne dispense pas du tout de reconstruire les raisons qui fondent tel philosophe à faire tel usage des principes.

Si l'écrasante majorité des copies commençait par la mention de l'une des étymologies possibles du principe, elles cherchaient ensuite assez rapidement à identifier une opposition, pire une contradiction à l'intérieur de la locution « usage des principes », alors qu'il suffisait pour problématiser de constater qu'il y a divers usages de divers principes et de se demander ce qui gouverne cette diversité — s'il n'y a pas une unité qui justifierait l'unité du syntagme — et surtout ce qu'est un usage *proprement philosophique* des principes. Il faut également relever une obsession — rarement fructueuse — pour le nombre des déterminants dans l'intitulé : *un* usage pour *des* principes... qui fut souvent l'occasion de formuler des considérations oiseuses.

Le jury a ainsi trop souvent eu le sentiment que les candidats présupposaient une opposition entre la dignité philosophique de la notion de "principe", et l'indignité de la notion "d'usage". Cela est d'autant plus étonnant que l'un des auteurs au programme, Wittgenstein, confère un statut au concept d'usage. L'occasion est ainsi donnée de rappeler que les candidats ont le droit de citer les auteurs du programme dans leurs dissertations et leurs leçons, et que ne pas le faire ne peut que leur porter préjudice lorsque l'auteur en question apparaît comme une référence utile. Mais il faut immédiatement ajouter pour compléter ce point qu'une copie qui ne mobilise pour seules références que les auteurs au programme révèle une préparation incomplète au concours. Ne pas s'interdire de mobiliser les auteurs du programme lorsque c'est à bon escient, éviter de les convoquer lorsque d'autres références sont plus pertinentes pour présenter et défendre tel ou tel argument.

L'usage a en effet généralement été sous-conceptualisé, et lorsqu'il était réduit à la pratique, c'était souvent en présupposant un dualisme de la théorie et de la pratique. On attend des agrégatifs que leur connaissance de l'histoire de la philosophie concerne également l'existence d'au moins l'un des auteurs qui ont soutenu la thèse de l'unité de la théorie et de la pratique, et qui ont conjointement critiqué la dévalorisation de la pratique (Hegel, Marx, les pragmatistes).

Alors, comment procéder pour éviter de réduire d'emblée le sujet à des oppositions caricaturales, pour ne pas réduire artificiellement à une contradiction le rapport entre les concepts engagés dans le sujet ? Il faut accepter de travailler patiemment à distinguer les différents sens des concepts présents dans l'intitulé du sujet, à opérer des distinctions conceptuelles avec des termes proches, afin de constituer ou mieux de construire, au sens propre, le problème.

Ainsi, trop peu de candidats évoquent ces deux caractères essentiels des principes, l'universalité et la nécessité (à la différence d'une maxime, par exemple). Or c'est là une entrée possible dans le traitement du sujet, et l'exposer d'emblée évite de poser beaucoup de questions inutiles. Étant donnée la grande diversité d'emploi du mot « principe(s) », y compris parmi les philosophes, et même dans certains cas chez un même philosophe (Kant en est un exemple), beaucoup ont rencontré des difficultés inextricables à sortir de généralités sans consistance (« le principe est ce qui commence »), quand d'autres au contraire, se sont piégés eux-mêmes dans des définitions ou des caractérisations unilatérales (« le principe est une proposition », « le principe est absolu », « le principe prescrit », etc.) Dans le premier cas, le nécessaire travail de problématisation ne pouvait qu'être extrêmement laborieux ; dans le second, on risquait d'emblée de restreindre le sujet de façon arbitraire, en laissant de côté des champs importants de la philosophie dans lesquels les principes ne sont ni propositionnels, ni absolus, ni prescriptifs. Ceux qui commencent par une locution commune devaient aussi compter avec le champ sémantique extensif du mot principe en philosophie. De ce point de vue, amener le sujet avec l'expression « un homme à principes » préparait bien des difficultés pour rejoindre l'usage théorique des principes. Suivre (un principe), l'appliquer, s'y conformer, obéir à, est-ce vraiment la même chose ? La question mérite d'être posée.

On aimerait que les candidats distinguent le principe dont procède un enchaînement logique de propositions et celui dont procède un enchaînement causal des choses ou d'événements, qu'ils

distinguent entre un usage prescriptif des principes et un usage évaluatif (l'impératif catégorique vs les principes en usage dans une culture).

Il est indispensable de poser très tôt la question : principes de quoi ? Faute de quoi toutes les formules du genre « par principe on entend ... » se heurtent dans l'esprit du lecteur à une foule de contre-exemples et d'objections – ou alors « ce qu'on entend par principe... » est d'une telle pauvreté et généralité qu'on n'en peut rien tirer d'intéressant et de consistant.

Pourquoi ces considérations n'ont-elles pas toujours été faites dans les copies ? Sans doute parce que la réflexion initiale ne prend pas le temps de s'appuyer sur des exemples mais prend rapidement la forme d'un propos général sur les principes tout aussi généraux ! Or, le jury a toujours valorisé l'ancrage de la réflexion dans l'expérience concrète et n'a pas pu noter très haut des copies « hors sol », c'est-à-dire qui se situent à l'intérieur de l'analyse d'un auteur sans donner le sentiment que cette analyse permet d'éclairer une situation réelle, les conditions précises de l'usage de tel ou tel principe. Cela permet d'apprécier l'engagement philosophique de la copie, sa capacité à mettre en mouvement sa pensée.

Il s'agit dans ce cas de choisir des situations concrètes qui permettent de faire progresser la réflexion. Ainsi, chercher de réelles situations dans lesquelles un problème peut se poser aide à tenir des propos qui ont du sens. Par exemple, un candidat a développé de façon très claire et précise la question de savoir comment différents pays reconnaissant les droits de l'homme en faisaient usage.

Si la littérature peut évidemment fournir une excellente matière à réflexion, cela signifie aussi qu'une référence à un héros des *Misérables* ou de *Pères et fils* ne doit pas être décorative, ou réduite à une « accroche », seulement destinée à attirer l'attention. De même, une situation historique peut être une bonne manière d'entrer en matière si elle est analysée et non simplement mentionnée comme un prétexte qui permettrait ensuite d'entrer dans la véritable réflexion, forcément abstraite. C'est sur les stratégies liées au travail d'abstraction que le jury invite également les candidats à se pencher. En effet, l'abus d'une réflexion initiale trop générale et non contextualisée sur la sémantique de « principe » aboutit vite à des impasses : l'abstraction (par absence de contexte, ou dans des contextes arbitrairement choisis) rend la réflexion peu convaincante. Par exemple : on affirme en introduction que le principe perdrait sa « principialité » s'il n'était absolument unique. Les contre-exemples se pressent en foule dans l'esprit du lecteur. On songe aux « principes de la philosophie » de Descartes, aux principes des mathématiques, aux principes de Newton, etc. — qui sont tous pluriels. Cette absoluité vaudrait sans doute pour LE principe métaphysique, mais alors il ne faut pas la présenter comme appartenant à la sémantique générale du principe !

A première vue, on pouvait clairement distinguer plusieurs sens des principes. D'abord un sens logique : le principe comme règle, comme proposition première (définition, postulat, axiome), comme hypothèse (au sens de conjecture) ; ensuite, un sens métaphysique : le principe comme être ; ensuite encore, un sens épistémique : le principe comme généralisation empirique (le « principe zéro » de la thermodynamique, qui fut cité) ; ou encore, un sens moral : le principe comme prémisses d'un syllogisme pratique (Aristote), ou comme impératif catégorique (Kant). On pouvait remarquer que dans les sciences de l'empirie, il y a à la fois des principes formels (logiques, mathématiques) et des principes empiriques (le principe d'inertie en mécanique, la constance de la vitesse de la lumière en physique, également cités). Mais cette première vue ne suffisait pas. Et avant de se lancer dans de grandes envolées sur la « principialité » du principe par rapport à ses « principiés », il n'était pas mauvais de s'assurer des analyses classiques et fondamentales.

Venons-en à l'usage : il faut au moins poser la question « qui ? » ou « pour qui ? » Et envisager des réponses différenciées. Les exemples d'Aristote ou de Kant pour ne citer que les plus sollicités devraient amener à des réponses doublement différentes, à plus d'un égard. En effet, *qui* pour Aristote, a l'usage des principes des sciences, sinon l'homme de science ? Et *pour qui* la prudence est-elle un principe, sinon pour l'homme prudent ? Et *pour qui* l'impératif catégorique est-il un principe d'action, sinon pour tout être rationnel ? Mais *pour qui* les maximes de la morale par provision sont-elles faites, sinon pour Descartes lui-même, le temps qu'il doutera de tout (et pour quiconque voudra l'imiter dans sa recherche des fondements — ce qu'il ne recommande d'ailleurs pas à tous les esprits). Le terme d'"usage" est souvent utilisé de manière autonome, indépendamment du complément que lui donne le sujet. En découle un certain traitement des rapports entre principe et usage, ce dernier terme étant pris au sens de pratique en général, inscription dans le monde du concret. Ce n'est pas forcément loin du sujet, mais ce n'est pas précisément le sujet.

Si le jeu sémantique est le péché véniel de bon nombre (d'apprentis ?) philosophes, il fut éprouvant pour le jury de se voir asséner des développements sur l'usure des principes, puisqu'il est bien connu que si on se sert d'un principe, il s'use, se dégrade etc.. On voudrait attirer l'attention des futurs candidats sur l'inanité de tels développements.

Indiquons encore que lorsqu'on trouve une interrogation sur l'usage, il est rapidement renvoyé à l'utilisation ou à la manipulation (à cet égard un parallèle est très fréquemment établi avec l'outil, moyen d'une fin). Pourtant l'usage réfère à l'idée de « manière de faire ». Si la référence à « l'usage des plaisirs » de Foucault a parfois été mobilisée, ce fut rarement pour les rapporter aux questions de « délimitation » et de « subjectivation »

Le jury a, a contrario, particulièrement apprécié les rares copies qui envisagent des usages spécifiques du principe : la « belle âme », le fanatique, le militant, ainsi que quelques développements sur le dilemme. Il a rencontré de bonnes analyses sur le demi-habile pascalien, sur l'académisme comme usure des normes esthétiques, sur la différence, et l'articulation, des principes et des exercices chez les Stoïciens. Ou encore cette démonstration de la philosophie comme seul usage authentique des principes, cet usage étant à penser comme recherche (ou comme contemplation, dans une autre copie, qui insiste sur la fécondité de la contemplation qui est mise en ordre de l'âme, donc transformation de soi). Mais comme le sujet ne se prête pas seulement à une analyse située dans le champ pratique, on soulignera l'intérêt d'une copie qui prend au sérieux la mise en œuvre des principes théoriques comme description, prédiction, explication, prescription. On notera enfin un traitement du sujet qui identifie les principes à des formes de vie et qui fait de leur pluralité la condition de possibilité de leur usage. Cela permet au candidat ou à la candidate de proposer des analyses judicieuses des principes de laïcité, de précaution ou encore de responsabilité.

Les distinctions conceptuelles sont ainsi essentielles pour clarifier le propos. Il faut bien faire attention à ne pas faire de l'abstraction une fin en soi. La conceptualisation doit avoir pour but d'éclairer le propos. Une bonne façon de procéder est de retarder le moment où l'on se place à un haut niveau d'abstraction. Si on fait le contraire, on risque de manquer des distinctions importantes, et de dire quelque chose qui n'a pas grand sens. Par exemple, un candidat parle du « défaut de nécessité intrinsèque quant à l'emploi du principe » pour introduire ces deux questions différentes que sont, d'une part, le risque qu'un principe soit arbitraire et, d'autre part, le risque qu'il soit indéterminé. Ou encore, de nombreux candidats formulent des affirmations générales sur « le principe » avant de distinguer entre principe ontologique et principe épistémologique, d'une façon qui n'est pas nécessairement heureuse.

Au contraire, d'autres s'attachent à faire des distinctions utiles dans le fil de l'argumentation -même si elles pourraient sembler évidentes : par exemple, celle entre Dieu et l'idée de Dieu, pour remarquer que l'on ne peut certes pas faire usage de l'un, mais bien de l'autre. Cette distinction est particulièrement bienvenue quand d'autres candidats s'arrêtent à la remarque selon laquelle il est impossible de faire usage du principe parce qu'on ne peut faire usage de la cause première.

Plus généralement, la distinction entre les principes par lesquels un observateur extérieur pourrait expliquer notre comportement, et les principes que l'on suit volontairement, a été souvent négligée. Ainsi, dans un propos sur l'intérêt des principes freudiens pour comprendre le psychisme des analysants, un candidat glisse à l'idée que sans principe de réalité, nos vies seraient désordonnées.

Il faut donc bien penser que, dans le travail conceptuel, la capacité à *distinguer* des idées est largement aussi importante (et bien moins pratiquée) que la capacité à trouver une essence commune, souvent tentée et souvent malheureuse.

Le travail de problématisation est déterminant. Beaucoup de copies témoignent de difficultés importantes dans cet exercice essentiel. C'est naturellement une difficulté très générale, mais s'agissant de cette épreuve et de ce sujet précis, on peut formuler plusieurs remarques. Trop de copies s'engagent dans des problématisations bien trop *formelles*. Un vrai problème philosophique a peu de chance de sortir de la simple confrontation de la sémantique des mots « usage » et « principes ». Il n'est pas très difficile de trouver un « point de tension » entre ces termes, mais cela n'assure nullement que cette tension soit philosophiquement pertinente, qu'elle ait donc un *contenu* philosophique (typiquement unicité vs pluralité des principes). Une façon de cerner les problèmes pertinents est de donner d'emblée un contexte déterminé au sujet. On peut également signaler que plusieurs copies ont manqué le sujet en plaquant trop tôt, avant de problématiser, les connaissances acquises au point de renoncer à faire le travail de problématisation nécessaire. De même, une problématique convaincante ne peut pas reposer sur un coup de force sémantique. Affirmer d'emblée que l'usage renvoie nécessairement à la sphère pratique, ou encore que le principe et le Prince sont la même chose est simplement confus.

On a beaucoup lu que « faire usage c'est faire du principe un moyen », sans voir qu'il y a précisément plusieurs usages possibles : ainsi on peut faire un usage final du principe de contradiction si l'on veut construire un système déductif non contradictoire ; et bien sûr, on fait usage du langage pour communiquer, mais dans ce dernier cas il n'est pas la fin de l'action, il est son moyen. Un peu de dialectique devrait montrer qu'il ne s'agit pas d'oppositions polaires, mais d'aspects différents d'une même chose.

On pouvait quand même se souvenir que la deuxième formule de l'impératif catégorique dit « et jamais *seulement* comme un moyen », ce qui montre bien le lien qui se noue dans tout rapport humain entre la reconnaissance de « l'utilité commune », pour parler comme la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et celle de la dignité finale de l'humanité.

Un autre modèle se trouvait naturellement dans la réflexion aristotélicienne sur la réversibilité des fins et des moyens dans l'analyse des fins de l'action (le bien pour autre chose est à la fois une fin et un moyen, seul le bonheur est une fin en soi). Voici pour quelques exemples.

Une autre opération périlleuse doit être bien davantage soignée : c'est celle des transitions entre les arguments. Nous aimerions ne plus lire, en guise de transition que « Platon avait tort », « nous devons aller plus loin », « cette position comporte des limites » - sans que celles-ci soient précisément déterminées. Répétons-le : le travail d'articulation des arguments est décisif pour rendre raison de la dynamique de la pensée.

Une dernière question d'importance doit être soulevée : comment faire usage des connaissances ?

On a déjà pointé la mention allusive à tel ou tel auteur ou telle ou telle autrice. Ce rapport distancié aux textes et aux auteurs et autrices est particulièrement présent dans les références en philosophie des sciences. On ne peut ainsi se satisfaire de l'évocation allusive de l'anarchisme épistémologique de Feyerabend (illustré seulement par l'idée vague que « la science a connu tant de crises ») on demande plus : des exemples précis, ne serait-ce que parce que toute crise n'est pas une crise des principes. Répétons, cette année à nouveau, l'importance et pour tout dire la nécessité d'acquérir une culture épistémologique durant les années de formation en philosophie. Elle est indispensable pour traiter pratiquement tous les sujets de philosophie générale.

De même, parler à la façon d'un auteur, répéter ce qu'il dit avec force, *n'est pas* un argument. Il faut restituer l'argument de l'auteur pour montrer ce qu'il a de convaincant. La meilleure façon de montrer qu'on le maîtrise n'est pas d'emprunter son autorité pour asséner ses propos les plus abscons, mais de le convoquer pour résoudre un problème clair que l'on a d'abord posé. Il ne faut pas craindre non plus d'expliquer les termes techniques des auteurs. Quand on expose les propos d'un auteur, il faut au moins dans un premier temps le faire en entrant dans l'argumentation de cet auteur, et non en proposant d'emblée l'interprétation qu'en fait un autre. D'une manière générale d'ailleurs, il ne faut pas transformer la question X en une question de second degré sur ce que X nous révèle des auteurs successifs de la tradition philosophique. Des candidats prennent ainsi des positions de surplomb et, au lieu d'exposer des arguments empruntés à des auteurs pour éclaircir la question, prennent celle-ci comme outil révélateur des errements de la pensée humaine : ainsi, des copies considèrent la question très générale de savoir « s'il y a un usage des principes », non pour la traiter réellement, mais pour montrer comment la pensée a progressé (ou régressé) sur cette question au cours du temps, en parlant de « la conception antique du principe » ou de la « conception kantienne » sans vraiment prendre la peine de les développer, pour les comparer entre elles.

Après avoir rappelé ces différents éléments qui peuvent apparaître comme autant de remarques négatives, indiquons plusieurs éléments qui ont été valorisés. Il ne s'agit pas de les ériger en modèle, mais de pointer la diversité des traitements possibles du sujet.

Prenons l'exemple d'une bonne copie qui commence par se demander « si l'existence des principes ne procéderait pas de leur usage, ceux-ci secrétant ainsi leur propre normativité ». Et si les principes sont susceptibles d'un usage, on peut les manier *autrement* que ce qu'ils prescrivent. La souplesse impliquée par l'usage, permettant « un jeu... entre les principes, d'une part, qui par nature norment un usage en le fondant, et d'autre part le déploiement même de cette norme, son exercice effectif, qui n'est plus seulement application mais ingéniosité, invention ». Cette réflexion s'appuie sur des analyses puisées à différents domaines de la réalité : médecine, architecture, droit. Elle permet de conclure que « c'est donc quand on s'abstient de les fonder, mais quand l'usage les fait, dans un acte, que les principes prennent leur sens ».

Une autre copie, très différente, aura été jugée vraiment convaincante. Les aspects pratiques, théoriques et métaphysiques du sujet sont abordés. L'axe de la réflexion privilégie les premiers, mais ce choix est justifié par le problème posé en introduction. Elle commence par évoquer l'usage commun de principes dans des situations quotidiennes de communication. Puis le questionnement se généralise : les principes sont-ils des règles, des normes, des valeurs ? Leur champ d'application est théorique et pratique, mais sont-ils nécessairement premiers ? Et s'ils le sont, leur usage est-il compatible avec la liberté du sujet ? Tel est le problème. Le premier moment analyse l'usage des principes comme volonté de « *fondation métaphysique* ». On distingue origine, fondement, fondation. Mais comment éviter que cet usage soit une simple « pétition de principe » ? Le deuxième moment identifie l'usage comme « *l'acte d'un sujet* » qui doit « rendre raison », et en interroge l'autorité. Le

dernier moment fait retour à la question pratique. Qu'en est-il du rapport entre l'usage de principes et la liberté humaine ? User d'un principe est-ce le suivre ? l'appliquer ? le respecter ? L'analyse du génie dans la troisième Critique permet de penser comment certains artistes, en instaurant de nouvelles règles, « *fondent de nouveaux usages* ». La conclusion réunit les fils de la réflexion sous l'égide de la liberté. Elle s'affirme dans le *respect* de principes posés par la raison, tant dans son usage pratique que théorique, mais aussi dans la position des principes eux-mêmes. Dans ce sens, « *l'usage des principes est liberté* ».

Les membres de la commission en charge de cette deuxième épreuve espèrent que ces remarques seront utiles aux candidats des sessions à venir et félicitent ceux qui ont réussi le concours cette année.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

TROISIÈME ÉPREUVE

Épreuve d'histoire de la philosophie

Rapport établi par Jean-Marie Chevallier et Matthieu Haumesser

à partir des observations des membres de la commission en charge de cette épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne ou contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs appartenant chacun à une période différente. Durée : 6 heures ; coefficient : 2. » - Auteurs au programme en 2022 : Wittgenstein ; Hobbes.

Texte

La fonction du souverain (qu'il s'agisse d'un monarque ou d'une assemblée) est contenue dans la fin pour laquelle on lui a confié le pouvoir souverain, et qui est le soin de la *sûreté du peuple* : il y est obligé par la loi de nature, et il est obligé d'en rendre compte à Dieu, auteur de cette loi, et à nul autre. Notez que par *sûreté*, je n'entends pas ici la seule préservation, mais aussi toutes les autres satisfactions de cette vie que chacun pourra acquérir par son industrie légitime, sans danger ni dommage pour la République (1).

Prendre soin du bien du peuple.

On n'attend pas, en vérité, que ce résultat soit obtenu par une sollicitude qui s'exercerait à l'endroit des individus (sinon pour ce qui est de les protéger des traitements injustes quand ils portent plainte), mais plutôt qu'on y pourvoie par des mesures générales, consistant d'une part dans un enseignement officiel (dispensé à la fois par des leçons et par l'exemple), et de l'autre par la confection et application de bonnes lois, auxquelles les personnes individuelles peuvent rapporter leur propre cas.

Par l'instruction et par les lois.

Étant donné que, si la souveraineté est privée de ses droits essentiels (tels qu'ils ont été spécifiés au chapitre XVIII) la République est par-là dissoute, chacun retombant dans cette condition désastreuse de guerre contre tout autre homme qui est le plus grand mal qui puisse arriver en cette vie, il est de la fonction du souverain de maintenir intacts ces droits ; et il est en conséquence contraire à son devoir, premièrement de transférer tel ou tel de ces droits à autrui, ou de s'en démettre. En effet, celui qui abandonne les moyens abandonne la fin : et il abandonne les moyens, celui qui, étant souverain, se reconnaît assujetti aux lois civiles ; qui renonce aux fonctions de juge suprême, ou au pouvoir de décider de la guerre ou de la paix par sa propre autorité ; ou à celui d'être juge des nécessités de la République ; ou à celui de lever des impôts ou des troupes à tel moment et en telle quantité qu'en sa conscience il jugera nécessaire ; ou à celui de créer des fonctionnaires et des ministres tant pour la guerre que pour la paix ; ou à celui de nommer les professeurs et d'examiner quelles doctrines s'accordent avec la défense, la paix et le bien du peuple, ou leur sont contraires. Deuxièmement, il est contraire à son devoir de laisser les gens ignorants ou mal informés des fondements et des raisons de ces droits

Il est contraire au devoir du souverain d'abandonner un droit essentiel de la souveraineté ;

ou de ne pas veiller à ce que le peuple soit instruit du

essentiels qui sont les siens : c'est dans ce cas en effet qu'il est facile d'égarer les hommes et de les amener à lui résister, le jour où la République aura besoin que ces droits soient utilisés et exercés.

fondement de ces droits.

Et il est d'autant plus nécessaire d'enseigner de façon diligente et véridique les fondements de ces droits, qu'ils ne peuvent pas s'appuyer sur une loi civile ou sur la frayeur d'un châtement légal. En effet, une loi civile interdisant la rébellion (et toute résistance aux droits essentiels de la souveraineté est une rébellion) n'oblige nullement en tant que loi civile, mais seulement en vertu de la loi de nature, qui interdit de violer ses engagements : et si les gens ignorent cette obligation naturelle, le droit d'aucune des lois que fait le souverain ne peut leur apparaître.

Hobbes, *Léviathan ou La matière, la forme et le pouvoir d'une République ecclésiastique et civile*, 1651 – Chapitre XXX « De la fonction du représentant souverain », traduction Tricaud (légèrement remaniée).

- (1) Le terme anglais correspondant dans l'édition anglaise originale à « République » est « *Common-wealth* ».

Rapport d'épreuve

Le texte qui faisait cette année l'objet de l'explication occupe une position centrale dans le *Léviathan*. Il ouvre en effet le chapitre 30, consacré à la « fonction du souverain », chapitre qui se situe lui-même à la fin de la deuxième partie de l'ouvrage, consacrée à la « République ». Ayant dans cette deuxième partie déduit, à partir de la génération du corps politique, sa théorie de la souveraineté, qui comprend notamment l'examen des « droits » du souverain ou encore de son organisation interne, Hobbes propose dans ce chapitre un nouveau point de vue sur ce qu'il a déjà abordé, en insistant sur la question de ce que doit faire le souverain, sa « fonction » (*office*), et les moyens dont il doit se munir et qu'il doit préserver pour assurer celle-ci. On passe donc ici des « droits » du souverain à ce qui s'apparente davantage à un « devoir ». Simplement un tel devoir n'a-t-il rien d'évident, s'il est vrai qu'institutionnellement et politiquement le souverain n'a de comptes à rendre à personne. Hobbes précise ici que le souverain n'est obligé que par « la loi de nature », et « devant Dieu » : que penser d'une telle obligation ? Renvoie-t-elle au droit naturel, ou même au droit divin ? Quelle place fait-elle à la religion ? En retravaillant la question des droits déjà abordée au chapitre 18 (comme l'indique explicitement le texte), Hobbes cherche ainsi à spécifier la question centrale du *Léviathan*, celle de savoir comment l'État peut se maintenir à travers les vicissitudes du temps, en fonction d'une menace particulière, celle de l'ignorance et de l'oubli – de la part d'un souverain oublieux de ses prérogatives, ou d'un peuple ignorant la nature de son rapport au souverain. Par rapport au chapitre précédent qui envisageait les risques de dissolution du corps politique, il convient ici de redéfinir la part de responsabilité qui incombe au souverain pour éviter le risque de crise ou de sédition. Le renversement de perspective qui s'opère dans ce texte est d'autant plus paradoxal que les devoirs du souverain n'y apparaissent pas tant comme une limitation de ses droits que comme l'exigence, tout au contraire, d'affirmer et de maintenir ces derniers dans toute leur étendue. Il s'agit de ne pas y renoncer, de ne pas laisser la République s'affaiblir – et donc aussi de vraiment comprendre sur quoi repose sa force. Dans ce contexte, Hobbes insiste tout particulièrement sur l'exigence d'« instruire » le peuple de ce qui fonde et justifie les droits du souverain. On s'éloigne donc de l'image d'un État exerçant un pouvoir absolu et prenant seulement appui sur la peur qu'il inspire. La souveraineté est envisagée sous l'angle de ce qui l'oblige, de ce qui la justifie, de ce qui peut donc aussi être un objet de débat et de contestation. Comment comprendre alors cette « fonction » du souverain, et son articulation paradoxale avec ses « droits essentiels » ?

Si ce texte occupe une position centrale dans le *Léviathan*, et s'il semble correspondre à un moment de récapitulation – avant d'aborder les chapitres sur la religion –, il ne se réduit pas à un résumé de doctrine. On peut regretter que les candidats l'aient trop souvent envisagé ainsi. En réalité, Hobbes développe un point de vue nouveau sur la question de la souveraineté, en anticipant les questionnements religieux qui vont suivre. La singularité du texte repose en particulier sur la question

de l'instruction, jusqu'ici inédite dans l'ouvrage. Hobbes affirme que les citoyens n'obéissent pas au souverain seulement par crainte, mais aussi parce qu'ils reconnaissent sa nécessité et les différents aspects de sa charge – ce qui suppose qu'ils en soient instruits. La « fonction » du souverain est double : d'une part, élaborer de « bonnes lois », et d'autre part, assurer cette « instruction » dont il faut se demander précisément en quoi elle peut consister.

Le jury a été attentif à l'effort de problématisation proposé dans les copies, en particulier autour de ces questions. Des problèmes de méthode récurrents se sont manifestés à cette étape. Trop souvent les introductions des commentaires résument le texte, le racontent, le citent parfois et vont jusqu'à commencer à l'expliquer, au lieu de poser les éléments d'une tension philosophique. Pas davantage ne suffit-il d'ajouter « dans quelle mesure » devant la thèse du texte pour en faire un problème. Corrélativement, beaucoup de copies déroulent une explication sans questionner ; d'autres questionnent artificiellement, s'attachant parfois à certains éléments du texte dont l'explication est bien requise, mais en passant à côté de l'enjeu de l'extrait : il faut s'en donner une conception organique, pour exprimer ce qui fait son noyau de difficulté, plutôt que de relever les allusions qui sont faites ici ou là, faute de quoi le commentaire se rend coupable de morcellement.

Pour dégager le problème central du texte, une connaissance solide de la pensée de Hobbes, et en particulier du *Léviathan*, était indispensable. À cet égard, le jury ne peut qu'exprimer son inquiétude : trop de candidats, s'étant manifestement contentés d'un travail superficiel sur cet auteur pendant leur préparation, étaient loin de pouvoir répondre aux exigences d'une épreuve d'histoire de la philosophie. De vagues développements sur l'état de nature, sur le pacte social et le souverain ne pouvaient suffire à rendre compte des problèmes que Hobbes cherche à affronter dans ce texte. On n'attend évidemment pas des candidats qu'ils fassent preuve d'une érudition creuse. Mais l'explication ne pouvait se faire sans la maîtrise d'éléments précis de la doctrine de Hobbes. Elle pouvait aussi tirer un grand bénéfice d'éléments de contextualisation historique (sur la guerre civile anglaise, sur les polémiques institutionnelles ou religieuses par exemple). Il était également bon de pouvoir situer l'extrait assez précisément dans l'architecture du *Léviathan*, notamment par rapport aux chapitres qui le précèdent ou le suivent immédiatement. L'articulation du texte avec l'ensemble de l'œuvre est solidaire d'une articulation interne : il est attendu que les candidats révèlent le caractère organique du texte et soignent particulièrement les transitions entre ses différents moments. Une transition ne saurait se contenter de résumer les acquis de l'analyse et d'annoncer les développements subséquents : elle doit exhiber la structuration interne du texte et la cohérence de la réflexion qui s'y déploie.

Le début du texte semble constituer un rappel de ce qui a été déjà dit à de multiples reprises dans les chapitres précédents : la « sûreté du peuple » est la « fin » pour laquelle le pouvoir a été « confié » au souverain. Cette entrée en matière renvoie aux thèses les plus centrales du *Léviathan* : le pire des maux étant la guerre de chacun contre chacun qui règnerait en l'absence de pouvoir commun (chapitre 13), il est inévitable d'« autoriser » un tel pouvoir (chapitre 17), d'instaurer ou de reconnaître un souverain qui agira avant tout pour préserver la sécurité de tous, et qui pour cela doit être muni de « droits » très étendus (chapitre 18). Cependant, Hobbes envisage ici tout cela d'une autre façon et il s'agit désormais de comprendre comment ces droits s'articulent à une « charge » ou à une « obligation ». Il est en significatif que parmi les *marginalia* (qu'il pouvait être intéressant de commenter quand ils apportaient un éclairage sur le texte) figure la mention d'un « devoir du souverain », qui donne à l'idée de « fonction » toute sa dimension problématique. Comme on le sait, le souverain n'est pas contractant, il n'est donc pas lui-même tenu par le pacte social ou par les lois civiles qu'il promulgue et fait respecter. Mais Hobbes précise ici qu'il est obligé autrement, par la « loi de nature », et « devant Dieu ». Cette double affirmation a embarrassé de nombreux candidats. Elle les contraignait en effet à sortir d'interprétations trop schématiques du *Léviathan*, à nuancer par exemple l'idée d'un positivisme de Hobbes. S'il est vrai qu'à l'état de nature « rien n'est injuste », tant qu'il n'a pas été fait de lois, et « tant qu'il n'y a pas de pouvoir pour les faire respecter » (chapitre 13), cela n'empêche pas que lorsque précisément un tel pouvoir existe, il puisse être lui-même obligé par la loi de nature. Ce passage invitait donc à relire attentivement les thèses apparemment bien connues des chapitres précédents, en interrogeant notamment le contenu précis des « lois de nature » énoncées aux chapitres 13 et 14, ou encore en se référant au chapitre 26 sur la loi civile, où l'on peut lire que « la loi de nature et la loi civile se contiennent l'une l'autre ». Mais une connaissance trop superficielle de ces chapitres n'y suffisait pas.

De même, que Hobbes parle ici d'une obligation du souverain « devant Dieu » aurait pu davantage étonner les candidats. Dans trop de copies, cette précision était mentionnée comme en passant, comme s'il n'y avait là aucun problème. Dans d'autres, l'étonnement était là, mais était un peu vite évacué par des explications trop faciles. Certains candidats ont emprunté des fausses pistes interprétatives en lisant dans cette référence à Dieu une marque d'ironie ; d'autres y ont vu une « ruse ».

Il était plus pertinent d'insister sur l'étroite solidarité, dans cette phrase, entre Dieu et la loi de nature, parfois désignée comme « loi divine », mais qui ne peut être connue que par la raison. Les meilleures explications ont ainsi entrepris de distinguer l'obligation ainsi définie de l'obéissance à une autorité religieuse – fût-ce celle des Écritures – qui se présenterait comme supérieure à celle du souverain, ou qui conduirait à dériver son pouvoir de quelque « droit divin ». Pour cela, on pouvait se référer au chapitre 31, sur « la royauté naturelle de Dieu », ou à toute la troisième partie sur la « république chrétienne ». Mais les connaissances qui pouvaient être mobilisées étaient souvent trop lacunaires. Beaucoup de candidats ont pensé au chapitre 15, à l'idée selon laquelle « les lois de nature obligent *in foro interno* », nous forçant à désirer qu'elles se réalisent ; mais ils n'ont pas toujours bien réfléchi à la façon dont cela pouvait s'appliquer au souverain lui-même.

S'agissant de la question de la « sûreté du peuple » (ligne 3), il est clair que là aussi Hobbes projette une lumière nouvelle sur un thème antérieurement abordé. Dès le chapitre 11 il a précisé que la « félicité de cette vie » ne consiste pas à atteindre quelque « souverain bien », mais à « rendre sûre la route de nos désirs futurs ». On pourrait être tenté d'interpréter cela dans une perspective 'sécuritaire', centrée sur la prévention de la sédition et de la guerre. Mais Hobbes précise ici que la « sûreté » a en réalité à ses yeux un sens plus ouvert. Sa vision de la communauté politique est également guidée, dans une certaine mesure, par l'idéal d'une société prospère, d'un point de vue économique mais aussi culturel – une société dans laquelle les désirs et les progrès humains pourraient se déployer librement. Les candidats ont en général su mieux commenter ce passage. Certains par exemple ont pu en tirer parti pour montrer que les critiques adressées par Hobbes à Aristote ne l'empêchent pas d'accorder une grande importance à la question du bien commun et de la sociabilité (quitte à la poser autrement). D'autres ont su se référer au chapitre 13 du *De Cive*, dans lequel Hobbes examine « les devoirs de ceux qui exercent la puissance souveraine », devoirs qui se résument toujours en dernier ressort à garantir « le salut du peuple », c'est-à-dire non seulement sa « conservation », mais encore « une vie aussi heureuse que possible ». Cela correspond non seulement à une exigence de paix et de protection, mais aussi à la possibilité de « s'enrichir », de « jouir des biens qu'on a acquis par son industrie ». Hobbes précise également dans le *De Cive* que ce « salut du peuple » ne peut guère être dissocié de la question du « salut éternel », des « opinions que l'on a de la divinité », et du culte qu'on lui rend. On le voit : la « sûreté » dont il est question dans le texte a un sens extrêmement riche et ouvert, qui méritait d'être interrogé comme tel.

Après ces mises au point préalables sur la « fonction » du souverain, ce qui l'oblige et la fin qu'il doit viser, Hobbes en vient plus spécifiquement aux moyens qu'il doit mettre en œuvre pour assurer cette charge. Peu de candidats ont interrogé la dualité de ces moyens, suggérée notamment par le titre donné au paragraphe : « par l'instruction et par les lois ». Le fait de placer à égalité ces deux exigences est évidemment signifiant, surtout par rapport à l'importance donnée à l'instruction : trop de candidats ont considéré celle-ci comme un simple auxiliaire de la fonction législative du souverain, un catéchisme civique, ou un nécessaire endoctrinement des citoyens. Des connaissances plus précises leur auraient permis de voir que la question de l'instruction ou de l'enseignement – fût-il « officiel » – joue un rôle beaucoup plus central pour Hobbes : elle est directement articulée au problème de la légitimité du Souverain, et à la nécessité de justifier son autorité sur un plan proprement rationnel. La référence aux « bonnes lois » (ligne 13) dans lesquelles les citoyens doivent pouvoir se reconnaître pose évidemment la question des critères qui permettent d'en juger. Ce passage s'inscrit dans toute une tradition de réflexion sur les bonnes législations, qui remonte à l'Antiquité. Mais il permet aussi de mettre en perspective l'image trop couramment admise d'un souverain 'tout-puissant', 'absolu', et dont le pouvoir ne reposerait que sur la crainte. Le commentaire peut s'appuyer sur la préface du *De Cive* ainsi que sur la suite du chapitre 30 pour faire apparaître qu'une « bonne loi » n'est pas seulement juste (car elles le sont toutes), mais « nécessaire au bien du peuple et claire ». La clarté est ici essentielle et confirme l'importance de la rationalité, aussi bien dans l'activité législative du souverain que dans la façon de concevoir, du côté du peuple, l'obéissance et le respect des lois. Pour Hobbes, une loi claire est une loi dont les citoyens peuvent s'emparer, dont ils peuvent faire la règle de leur action – et notamment, sans qu'il y ait forcément besoin pour cela d'un travail de glose de la part des juristes.

Bien que d'autres partitions soient justifiables, on pouvait considérer que commence à la ligne 15 une deuxième partie du texte, où se confirme et se renforce l'idée que l'absolutisme du souverain est loin d'aller de soi pour Hobbes, et que les droits très étendus qui lui sont confiés s'articulent très étroitement à une logique d'obligation. Plus précisément : ces droits sont si étendus, et en même temps si « essentiels » à la possibilité même de la République, que la nécessité de les conserver et de garantir les conditions de leur exercice apparaît en soi comme un devoir ou comme une charge. L'énumération de ces droits, relativement longue et d'apparence un peu décousue, a souvent désarçonné les candidats, qui ne savaient pas trop quoi en faire. Le jury a d'autant plus apprécié les copies où

apparaissait une tentative pour en reconstituer la logique, en justifiant l'interdépendance de toutes ces dimensions de la souveraineté, mais aussi en y voyant autant de risques possibles de dissolution. On pouvait à cet égard insister particulièrement sur la phrase : « celui qui abandonne les moyens abandonne la fin ». Certains candidats l'ont commentée avec pertinence, par exemple pour distinguer la logique de Hobbes d'une logique machiavélique : il ne s'agit pas ici de dire que tous les moyens sont bons pour préserver l'État, mais plutôt d'affirmer que l'État doit préserver ses moyens, comme autant de « droits essentiels » à l'exercice de sa fonction, qui est la sûreté du peuple. Dans certaines copies, on a rencontré des réflexions intéressantes sur le statut de ces moyens, qui n'apparaissent pas tant comme des 'outils extrinsèques' que comme une puissance d'agir, constitutive de l'être même du souverain. C'est bien ainsi en effet que sont présentés ces droits essentiels au début du chapitre 18 du *Léviathan* : comme des « possibilités » ou des « facultés ».

Cette partie du texte était en même temps l'occasion de réfléchir au contexte historique et politique concret dans lequel s'inscrivent les thèses de Hobbes et sa vision de l'État. S'agissant de la possibilité pour le souverain de se démettre de son autorité, ou de la transférer à d'autres instances, les candidats ont souvent mentionné à juste titre les conflits entre Charles I^{er} et le Parlement, notamment sur la possibilité de lever des impôts – comme en témoigne par exemple la question du *Ship Money* en 1637. On pouvait penser aussi aux querelles religieuses, notamment autour de la théologie anglicane. Prendre en considération ces éléments de contexte historique ne permettait pas seulement de replacer le propos de Hobbes dans son époque : cela donnait aussi à voir à quel point les différents « droits essentiels » du souverain se révèlent étroitement solidaires les uns des autres, dans des situations politiques concrètes.

Le questionnement sur les droits que le souverain doit conserver conduit ensuite à nouveau au problème de l'instruction. Si le souverain doit donc, « premièrement », s'abstenir de « transférer ses droits à autrui » ou de « s'en démettre », il doit, « deuxièmement », s'abstenir de « laisser les gens ignorants ou mal informés des fondements et des raisons de ces droits essentiels qui sont les siens ». On pouvait considérer que ce « deuxièmement » marquait, avec l'importance spécifique qu'il donne à l'instruction, et malgré le découpage des paragraphes, le troisième et dernier grand mouvement du texte. Aborder les choses ainsi aurait peut-être permis à un certain nombre de candidats de mieux mettre en valeur toute la fin de cet extrait. Il fallait, en tout état de cause, interroger l'étroite articulation entre la charge du souverain et la légitimité rationnelle qu'il peut avoir – et cultiver – auprès du peuple.

Il apparaît ici nettement que le respect de la « loi civile » ou des droits du souverain, loin de seulement reposer sur la crainte, procède aussi d'une connaissance, non seulement de ces droits, mais bien de leurs « fondements » et de leurs « raisons », d'une réflexion sur les lois de nature et « l'obligation naturelle », en particulier celle de « respecter ses engagements ». Les candidats pouvaient trouver dans de nombreux autres passages du *corpus* de Hobbes de quoi éclairer plus concrètement les modalités ou les difficultés d'une telle instruction des citoyens. Par exemple, dans le *De Corpore* (I,1,7) : « la cause de la guerre civile est l'ignorance des causes de la guerre et de la paix, très peu ayant appris quels sont les devoirs par lesquels la paix s'enracine et se conserve ». On pouvait aussi penser au chapitre 12 du *De Cive*, qui montre l'importance pour l'État de pouvoir contrôler ce qui s'enseigne sur la question des lois, du juste et de l'injuste, notamment d'un point de vue religieux. Le chapitre 29 du *Léviathan*, où il est question des « doctrines séditeuses » et de l'organisation des universités, pouvait aussi être d'une grande aide, de même que les développements du chapitre 46 sur la « vaine philosophie » qui s'inspire d'Aristote.

Donner à cette question de l'instruction toute sa portée et sa consistance permettait de saisir véritablement l'intérêt philosophique du texte. Ainsi une bonne copie a-t-elle régulièrement articulé, tout au long du commentaire, les ressorts externes (physiques) et les ressorts internes (psychologiques) de l'obéissance, à rebours de l'idée d'un Hobbes qui ne serait que le penseur de la discipline extérieure des corps. Elle a su interroger avec finesse et pertinence les enjeux éducatifs soulevés par le texte, à la lumière d'une mise en contexte historique concernant l'enseignement religieux et l'enseignement des langues anciennes, où l'on trouvait des éléments précieux pour saisir ce que Hobbes a en vue lorsqu'il évoque la nécessité d'un enseignement « officiel », sans la réduire (comme cela a été trop souvent le cas par ailleurs) à une simple volonté tyrannique de contrôle des masses. On pouvait aussi remarquer qu'en réexpliquant patiemment le lien entre obligation, loi de nature et pouvoir, Hobbes fait œuvre de pédagogie, et accomplit précisément la tâche d'instruction qu'il confie au souverain : certains candidats ont pu à juste titre inscrire cette démarche dans la tradition des manuels à l'usage des princes.

Dans les dernières lignes du texte, Hobbes insiste encore sur l'importance de l'enseignement, et la met en perspective en l'articulant à la question de l'obéissance et de la sédition. Il en arrive à l'énoncé d'un problème clair, sur lequel les candidats ont en général su prendre appui : on ne peut pas s'appuyer sur une loi civile pour interdire la rébellion, s'il est vrai que celle-ci consiste précisément à

remettre en cause les lois civiles et les droits du souverain. Dès lors, le motif le plus profond pour obéir aux lois civiles réside nécessairement hors d'elles, dans les lois de nature – c'est-à-dire dans des préceptes « découverts par la raison » (chapitre 14).

C'est ici qu'en particulier on pouvait réfléchir plus précisément au statut et au rôle des lois de nature, et aux types de raisonnements qu'elles peuvent susciter. C'est ainsi qu'une très bonne copie a éclairé le texte, en particulier sa fin, par une référence à l'*Antigone* de Sophocle, en faisant jouer l'opposition bien connue entre les décrets humains et les lois non-écrites des dieux. Cette référence, assez inattendue peut-être, a cependant permis de questionner les raisons pour lesquelles on peut souhaiter se rebeller et pourquoi Hobbes n'en appelle pas ici à la première des lois de nature (qui exige de rechercher la paix chaque fois que cela est possible) pour expliquer l'impossibilité d'une rébellion légitime. En effet, le rebelle ou le séditieux pourrait toujours se demander, comme Antigone, si mourir en se rebellant ne serait pas pour lui un bien. Cette analyse permettait d'expliquer pourquoi Hobbes a recours à la troisième loi de nature (qui « interdit de violer ses engagements »), et de suggérer que, même ainsi, l'impossibilité de la sédition n'était pas si facile à justifier. Montrer que la référence aux lois de nature, par-delà les lois civiles, engage ainsi pour tous et pour chacun des raisonnements complexes sur les motivations profondes de l'obéissance ou de la rébellion permettait là encore d'expliquer l'accent mis sur l'instruction.

On le voit : le texte proposé cette année pour l'explication a la particularité de présenter et de reprendre, comme en condensé, tout un ensemble d'éléments de la pensée de Hobbes et du *Léviathan*, que ce soit sur l'institution du souverain, sur ses droits et ses obligations, ou que ce soit sur des questionnements plus anthropologiques, par exemple sur l'équilibre entre les passions et la raison dans les motifs de l'obéissance. Avant la dernière partie de l'ouvrage, l'extrait rejoue ensemble, comme dans une strette, les acquis théoriques principaux de manière resserrée, en donnant à ressaisir clairement le lien entre contrat et loi de nature d'une part, et d'autre part nécessité pour le souverain d'affirmer toute l'étendue de ses droits et de sa charge. On ne pouvait donc guère se passer, pour le comprendre, d'une connaissance précise de l'œuvre de Hobbes. Pour autant, il s'agissait aussi de faire jouer tous ces éléments de doctrine dans le cadre d'une réflexion spécifique à ce texte et aux difficultés que Hobbes y affronte – notamment autour de la question de la rébellion. On rappellera bien aux candidats, pour conclure, l'importance de cette exigence : l'épreuve d'histoire de la philosophie ne saurait se réduire à un exercice de paraphrase, adossé à la récitation de quelques fiches sur l'auteur au programme ; les connaissances que l'on y convoque doivent être suffisamment maîtrisées pour permettre de rendre compte du mouvement vivant de la pensée, au plus près d'un texte, et l'on mettra celui-ci d'autant mieux en perspective qu'on y saisira ce qui y préoccupe précisément son auteur.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Moyennes

Moyennes épreuves orales	Moyenne admissibles	Moyenne admis	Ecart-type admissibles	Ecart-type admis
Leçon 1	10,1	11,91	3,28	3,15
Leçon 2	8,3	10,2	3,48	3,08
Explication Texte Français	8,61	10,06	3,08	2,68
Explication Texte Etranger	9,83	11,64	2,77	2,66

Répartition des notes

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Leçon 1				1	3	5	9	19	21	25	18	2	13	12	5	8	5	4	1	1	
Leçon 2		1	5	19	7	12	13	19	18	16	15	16	11	8	7	6	3		1	1	
Explication Texte Français			1	6	5	13	19	16	18	23	12	12	11	7	1	4	2		1		
Anglais			1	2	2	10	7	11	15	11	9	6	7	7	1	2	4	3	1		
Allemand								2	1		1		1	1	1						
Grec				1			2	3	2	3	2		1	2	5	1	1				
Latin					1			4	1	2	3	2			1					1	
Italien									1		2				3	1				1	

LEÇON 1 DE PHILOSOPHIE

Rapport établi par Stéphane MARCHAND

à partir des observations des membres de la commission en charge de cette épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5. » - Domaine au programme en 2022 : « L'esthétique ».

Liste de couples de sujets proposés aux candidats

Sujet 1	Sujet 2
Des goûts et des couleurs	La nature imite-t-elle l'art ?
L'esthète	Y a-t-il une vérité dans les arts ?
Les métamorphoses du goût	Que fait aux œuvres d'art leur reproductibilité ?
La beauté de la nature	L'éthique du spectateur
Quel est le pouvoir de la beauté ?	Le cadre
De quelle transgression l'art est-il susceptible ?	L'esquisse
L'art est-il objet de compréhension ?	L'authenticité artistique
L'idéal	Qu'apporte la photographie aux arts ?
Peindre, est-ce traduire ?	Le canon
L'amateur d'art	Que peint le peintre ?
Le beau et le sublime	La laideur est-elle une valeur esthétique ?
Peut-on partager ses goûts ?	Le portrait
Qu'est-ce qu'un paysage ?	La valeur des arts
La vérité de la fiction	Le jugement artistique se fait-il sans concept ?
La valeur de l'art	Apprend-on à percevoir la beauté ?
Le beau peut-il être effrayant ?	L'amour de l'art
L'art et le sacré	Qu'est-ce qu'un artefact ?
Y a-t-il un progrès dans l'art ?	L'harmonie
Comment évaluer l'art ?	L'art et la mort
La critique de l'art	L'art donne-t-il à voir l'invisible ?
Y a-t-il un art populaire ?	Temps et musique
L'art peut-il changer le monde ?	L'art de masse
L'art et le temps	Que fait le spectateur ?
Le rythme	Faut-il restaurer les œuvres d'art ?
Les biens culturels	Comment définir le laid ?
L'amateur	Que rend visible l'art ?
Les muses	L'art peut-il se passer d'œuvres ?
À quoi l'art est-il bon ?	Le tableau vivant
Y a-t-il des arts majeurs ?	Les couleurs
Le mauvais goût	Le spectateur
Qu'est-ce qu'un classique ?	Peindre la présence

L'artiste et son public	Que peut-on apprendre des émotions esthétiques ?
L'impuissance de l'art	Y a-t-il des arts du corps ?
Le critique d'art	La littérature est-elle la mémoire de l'humanité ?
Pour apprécier une œuvre, faut-il être cultivé ?	Être inspiré
Le beau et le bien	L'art est-il le miroir du monde ?
La laideur	Peut-on parler de vérité théâtrale ?
L'artiste a-t-il toujours raison ?	Art populaire et art savant
L'imitation	Pourrait-on vivre sans art ?
Se peindre	Y a-t-il de l'intelligible dans l'art ?
Les poètes et la cité	De quoi fait-on l'expérience face à une œuvre ?
Les règles de l'art	Pourquoi des fictions ?
Pourrions-nous nous passer des musées ?	Sculpter
Qu'aime-t-on quand on aime une œuvre d'art ?	La scène
De quelle vérité l'art est-il capable ?	L'inachevé
Le paysage	L'art est-il un langage universel ?
L'art peut-il finir ?	La nature et l'artifice
Qu'est-ce qu'un faux ?	La grâce
Hiérarchiser les arts	Que fait l'art à nos vies ?
Regarder une œuvre d'art	L'art est-il politique ?
Le clair-obscur	Faut-il enfermer les œuvres dans les musées ?
Art et présence	Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?
Le beau et le sublime	Que gagne l'art à se réfléchir ?
L'art et ses institutions	Tout art est-il décoratif ?
L'artiste dans la cité	Quel est le pouvoir des métaphores ?
L'art et le vivant	Y a-t-il des arts majeurs ?
La perfection artistique	Contempler une œuvre d'art
L'art peut-il être brut ?	Le bon goût
Peut-on être insensible à l'art ?	L'imitation
Le beau et le bon	L'art nous donne-t-il des raisons d'espérer ?
Crise et création	Interpréter une œuvre d'art
La solitude de l'artiste	L'art n'est-il qu'une affaire d'esthétique ?
Qu'expriment les œuvres d'art ?	L'art et le sacré
L'art a-t-il une histoire ?	La violence de l'art
Le rythme	Qu'est-ce qu'une œuvre d'art réussie ?
L'œuvre d'art est-elle anhistorique ?	L'émotion esthétique
Le monde de l'art	Qu'est-ce qu'apprécier une œuvre d'art ?
Faut-il s'intéresser aux œuvres mineures ?	Technique et esthétique
Le système des arts	Le plaisir esthétique est-il un plaisir ?
Pourquoi conserver des œuvres d'art ?	Le détail
Existe-t-il une unité des arts ?	Le bon goût
La pluralité des arts	Comment représenter la douleur ?
Avons-nous besoin d'une définition de l'art ?	L'expression
Peut-on se peindre soi-même ?	Art et abstraction
L'art et la manière	Faut-il en finir avec l'esthétique ?
Artiste et artisan	La photographie est-elle un art ?

L'art et la vérité	La beauté naturelle est-elle une catégorie esthétique périmée ?
L'art peut-il être révolutionnaire ?	La beauté des ruines
La parure	L'art peut-il être sans œuvre ?
L'image	Peut-on penser l'art comme un langage ?
Quand l'art est-il abstrait ?	La beauté du geste
La tragédie	Le goût est-il une question de classe ?
De quoi l'art peut-il nous libérer ?	La médiocrité artistique
La forme et la couleur	La beauté peut-elle être cachée ?
L'expérience artistique	L'objectivité de l'œuvre d'art
Y a-t-il une singularité de l'histoire de l'art ?	Le conflit esthétique
Esthétique et politique	Y a-t-il une logique de l'art ?
Pourquoi des musées ?	Imitation et création
Le plaisir esthétique	L'art peut-il tenir lieu de métaphysique ?
L'art décrit-il ?	La poésie est-elle comme une peinture ?
Y a-t-il des critères du beau ?	L'esthète et l'artiste
La laideur est-elle une valeur esthétique ?	Le libre jeu des formes
La norme du beau	L'art est-il un mode de connaissance ?
Dessiner	Qu'est-ce qu'un chef d'œuvre ?
Y a-t-il un différend entre poésie et philosophie ?	L'ornement
Doit-on cesser de chercher à définir l'œuvre d'art ?	Apprendre à voir
Pourquoi il n'y a pas de société sans art ?	L'amateur
Que gagne l'art à devenir abstrait ?	L'informe
L'art peut-il mourir ?	Le musée
Création et réception	Une œuvre peut-elle être achevée ?
La contemplation	Qui donne la norme du goût ?
L'imaginaire	À quoi reconnaît-on une œuvre d'art ?
L'art est-il un langage ?	Art et représentation
L'expérience esthétique	L'art politique
L'art, est-ce ce qui résiste à la certitude ?	Les règles de l'art
L'harmonie	Qu'est-ce qui fait la valeur des objets d'art ?
L'art de vivre est-il un art ?	La vocation utopique de l'art
Art et artifice	Ressent-on ou apprécie-t-on l'art ?
À chacun ses goûts	L'art est-il une valeur ?
L'œuvre d'art traduit-elle une vision du monde ?	Est beau ce qui ne sert à rien
Que trouve-t-on dans ce que l'on trouve beau ?	Une bonne cité peut-elle se passer du beau ?
L'œuvre d'art totale	L'art est-il ce qui permet de partager ses émotions ?
L'art est par-delà beauté et laideur ?	Qu'est-ce qu'éduquer le sens esthétique ?
Le goût est-il une faculté ?	L'art de persuader
Une œuvre d'art doit-elle avoir un sens ?	Avoir du goût
Y a-t-il une correspondance des arts ?	La couleur
La perspective	Une œuvre d'art est-elle immortelle ?
L'art n'est-il qu'apparence ?	Les arts appliqués
Que peuvent les images ?	Sommes-nous tous artistes ?
Les styles	Qu'est-ce qu'une expérience esthétique ?

Faut-il faire de sa vie une œuvre d'art ?	La norme du goût
La beauté du monde	Faut-il opposer produire et créer ?
Y a-t-il des progrès en art ?	Œuvrer
La notion d'art contemporain	Qu'est-ce que le génie ?
Qu'est-ce qu'une œuvre classique ?	L'émotion esthétique
Pourquoi des musées ?	Art et langage
L'art et la manière	Le beau est-il l'objet de l'esthétique ?
Y a-t-il une vertu de l'imitation ?	Tout art est-il symbolique ?
Art et décadence	Y a-t-il une perception esthétique ?
Qu'est-ce qu'un beau travail ?	Le grotesque
La rime et la raison	Les artistes sont-ils sérieux ?
Qu'est-ce qui est artificiel ?	L'art officiel
D'après nature	Le marché de l'art
Y a-t-il une histoire de l'art ?	Poésie et vérité
L'œuvre totale	L'art est-il révolutionnaire ?
La musique donne-t-elle à penser ?	La valeur du beau
L'art nous libère-t-il de l'insignifiance ?	L'idéal dans l'art
L'art nous permet-il de lutter contre l'irréversibilité ?	Art et industrie
Le temps de l'art	Les arts sont-ils des jeux ?
"C'est tout un art"	Le plaisir artistique est-il affaire de jugement ?
L'art à l'épreuve du goût	Qu'est-ce qu'un spectacle ?
Le mécénat	L'art n'est-il qu'un artifice ?
Qu'est-ce qu'un modèle ?	Le goût de l'artiste
Qu'est-ce que le style ?	Les langages de l'art
Savoir faire	Le plaisir esthétique est-il un plaisir ?
Interpréter une œuvre d'art	Y a-t-il des excès en art ?
L'art a-t-il une histoire ?	La reproductibilité de l'œuvre d'art
Qu'est-ce qu'une œuvre d'art réussie ?	L'improvisation
Peut-on être insensible à l'art ?	La pluralité des arts
Qu'est-ce qu'apprécier une œuvre d'art ?	Art et tradition
L'art est-il un monde ?	L'amour de l'art
Art et religion	La place de l'art est-elle sur le marché de l'art ?
Le style	Le beau existe-t-il indépendamment du bien ?
L'obscène	Faire est-il nécessairement savoir faire ?
Fiction et vérité	Le cinéma est-il un art ?
À quoi sert la critique ?	Le modèle et la copie
L'art a-t-il besoin d'un discours sur l'art ?	Le rythme
La composition	Y a-t-il des arts mineurs ?
L'art a-t-il une responsabilité morale ?	Improviser
Le laid	Le travail artistique doit-il demeurer caché ?

Le fait que la première leçon des épreuves orales de l'agrégation de philosophie porte sur un programme détermine profondément la nature de l'épreuve. Les cinq heures de préparation de la leçon, sans accès à aucune documentation, demandent aux candidats un solide entraînement dont le jury ne peut que souligner à quel point il est souhaitable qu'il commence au plus tôt dans l'année afin qu'ils

puissent mobiliser précisément, de mémoire, des références philosophiques, ainsi que, cette année, des exemples artistiques. Les différences de préparation entre les candidats apparaissent alors de façon extrêmement claire : les leçons appuyées sur une connaissance fine, précise et approfondie des auteurs leur en permettaient un usage subtil pour répondre au sujet, quand des exposés plats, parfois incorrects, y compris sur des références aussi classiques que la *République* de Platon ou les *Leçons d'Esthétique* de Hegel, desservaient plusieurs prestations. Cette épreuve, précisément parce qu'elle porte sur un programme fixé plus d'un an avant les épreuves orales, est l'occasion pour les candidats de s'approprier les œuvres et concepts fondamentaux du champ et de les mobiliser aussi précisément que possible, en ne les réduisant ni à des formules, ni à des positions abstraites mais en les considérant dans toute leur complexité historique et démonstrative. Il faut, à cet égard, saluer la capacité de certaines et certains candidats à se référer précisément, parfois à la lettre même du texte, et à se mouvoir avec aisance dans des ouvrages comme la *Poétique* d'Aristote ou la *Critique de la Faculté de juger* de Kant. La connaissance intime d'œuvres constitutives de la tradition philosophique donne assurément un socle de départ pour faire face à la diversité des sujets et devrait constituer un jalon important de la préparation des candidats à l'agrégation.

Rappelons à cette occasion qu'aucune référence philosophique pour traiter un sujet n'est exigée par le jury ; même si le traitement de sujets comme « que fait à l'art sa reproductibilité ? » ou « le monde de l'art » peuvent en effet sembler bâtis sur des références, il est toujours possible de les aborder en dehors de ces dernières, pour peu que l'on soit capable de produire un problème philosophique convaincant, à partir de l'énoncé. D'une manière générale, le jury appelle les candidats à réfléchir sur l'appui qu'il est possible de prendre sur les références, et sur la bonne manière de le faire, et regrette que trop de leçons proposent un traitement du sujet où les références philosophiques sont considérées comme des illustrations d'un panorama général sur le sujet. Introduit par « ainsi X ou Y », « on peut aussi penser avec X ou Y », cet usage de la référence philosophique dénote une erreur dans la conception même de la nature de l'exercice, qui ne consiste pas à produire une typologie des positions possibles sur un sujet ; il s'agit bien plutôt de considérer un problème philosophique et d'en proposer une résolution, tout au moins de donner une tentative de réponse et de prise de position philosophique. Le jury a par exemple apprécié le traitement du sujet « Art et religion » qui n'a pas cherché à faire le catalogue de ce qui avait été pensé dans l'histoire de la philosophie à propos des relations entre art et religion mais a plutôt fait le choix de chercher à établir, puis à élucider les similitudes structurelles persistantes entre art et religion. Inversement, il a regretté que le traitement du sujet « Imitation et création » ait consisté en un déluge de références rapidement esquissées comme autant de directions possibles pour traiter le sujet, sans que jamais la leçon ne s'installe précisément et durablement dans une position précise pour apprécier ce qu'elle permettait de penser et ce qui lui échappait.

La même chose pourrait être dite des exemples, si importants dans tout domaine de la philosophie comme dans le domaine de l'esthétique. Le jury a pu apprécier qu'un grand nombre de candidats aient pu s'appuyer sur une véritable culture artistique, une connaissance précise de certaines œuvres, de leur histoire et de leur contexte, et qu'ils aient été capables de les décrire précisément en les intégrant réellement à leur réflexion. Le jury a pu ainsi apprécier le fait que certains candidats aient des connaissances précises en histoire de l'art, et aient lu par exemple avec attention Erwin Panofsky ou Daniel Arasse sur l'histoire de la perspective, exemple élégamment utilisé pour traiter le sujet « Y a-t-il un progrès en art » et enrichi de références précises à la peinture italienne. De même le traitement du sujet « Art et tradition » a gagné à s'appuyer sur le mouvement d'interprétation de la musique sur instrument d'époque ou « l'interprétation historiquement informée » pour montrer que la tradition ne joue pas seulement un rôle muséal ou historique dans notre expérience de l'art mais peut avoir aussi une fonction « synchronique » et ouvrir la voie vers de nouvelles interprétations. Enfin, les candidats ont su souvent mobiliser la totalité des arts : pas seulement l'art pictural qui reste cependant la référence majeure dans bien des leçons, mais aussi souvent la littérature, la musique, parfois même l'architecture, la danse et le cinéma.

Certaines leçons parvenaient à utiliser des connaissances techniques pour enrichir leur propos philosophique, comme la leçon sur « l'imitation » qui a traité amplement l'exemple du *sfumato* et a su donner à l'imitation un caractère concret. Le jury a pu, en revanche, déplorer qu'un trop grand nombre de leçons se cantonne à un usage purement illustratif des œuvres qu'elles mentionnaient. A ce titre les leçons qui faisaient l'effort de revenir à plusieurs reprises sur le même exemple et le travaillaient de l'intérieur pour en montrer la richesse (comme ce fut le cas par exemple avec le *David* de Michel-Ange dans la leçon sur « le conflit esthétique », ou l'*Assommoir*) témoignaient de la juste fonction que peut prendre un exemple, qui n'est ni simple illustration, ni à proprement parler argument, mais occasion de montrer que le discours tenu peut rencontrer le réel et permettre de le comprendre. La leçon d'esthétique pouvait ainsi mener, et est souvent parvenue à le faire, à des analyses philosophiques d'exemples en vue d'une clarification du monde.

Soulignons, comme de nombreux rapports d'épreuve avant celui-ci l'ont fait, l'importance rhétorique et philosophique du moment introductif. Le jury a pu constater cette année un regrettable mouvement d'amplification de l'introduction : certaines ont pu durer jusqu'à un tiers du temps total de la leçon. Ce déséquilibre regrettable s'accompagnait souvent d'autres faiblesses d'exposition : elles comportaient un nombre déraisonnable de « questions » et de supposés « enjeux » dont la multiplication incessante empêchait précisément de déterminer finalement quel était le problème philosophique que le ou la candidate entendait soulever pour traiter le sujet. La définition exhaustive et séparée de chacun des termes du sujet ne saurait constituer une méthode acceptable que si elle débouche sur la saisie du problème posé par l'énoncé complet du sujet. Certes le moment définitionnel est un moment important, crucial même, et un certain nombre de sujets reposent sur un problème de conception, donc de définition, mais l'introduction ne peut pas se contenter de juxtaposer des définitions ou de remplacer les termes à définir par leur définition pour constituer un quelconque problème. Or, c'est bien là l'enjeu de l'introduction – quel que soit son style philosophique : il s'agit de faire apparaître un problème philosophique et une démarche pour le résoudre. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que l'introduction soit si longue ; elle doit en revanche toujours poser clairement et précisément les jalons et les choix qui président au traitement du sujet. L'introduction du sujet « l'art et ses institutions » a par exemple été parfaitement menée : en s'appuyant sur l'exemple du dodécaphonisme de Schönberg, le candidat a parfaitement su montrer comment toute œuvre est à la fois libre d'instituer ses propres règles et dépendante d'institutions qui la précèdent et constituent une partie de son sens. De même pour traiter le sujet « Peut-on penser l'art comme un langage ? », la candidate est parvenue, par une introduction patiente, à montrer combien il peut être réducteur de réduire le sens d'une œuvre à sa signification, attirant l'attention notamment sur le rôle de la matière dans l'art. De même la leçon portant sur le sujet « Qu'est-ce qu'un beau travail ? » a présenté une introduction claire et concise qui montrait, en rapprochant le sujet d'expressions comme le « travail bien fait » ou « c'est du bon travail », comment la relation entre le champ esthétique et celui du travail n'a rien d'évident et se révèle même souvent problématique.

De la même façon, la circonscription d'un concept par l'exploration d'une nébuleuse conceptuelle peut constituer un procédé pertinent, à condition qu'elle débouche sur de véritables distinctions conceptuelles opératoires pour traiter le sujet. Dans la leçon sur « l'art est-il immortel ? » par exemple, il n'était pas hors de propos de faire des distinctions entre « éphémère », « temporel », « périmé » à condition précisément que ces distinctions permettent de cerner la spécificité de l'énoncé qui détermine la singularité du sujet et qu'elles soient autant d'occasion de faire par exemple la distinction entre « être intemporel » et « être immortel » ; on a pu ainsi regretter que malgré ces propositions liminaires, le sujet soit traité comme équivalent à « l'art est-il temporel ? » alors que cette nébuleuse de concepts sollicités dans l'introduction aurait trouvé une utilisation pertinente dans l'établissement de telles distinctions. Souvent en effet la singularité du sujet n'apparaît que si l'on porte une attention intense aux concepts pivots qui constituent le sujet et qu'une bonne leçon se doit de travailler pour eux-mêmes. Ainsi paraît-il par exemple difficile de traiter le sujet « L'art est-il un langage universel ? » sans s'interroger au moins de manière préalable sur les concepts de signification, de compréhension, d'interprétation. De telles analyses doivent s'appuyer sur des connaissances ou des réflexions qui n'appartiennent pas nécessairement au domaine inscrit au programme des épreuves orales. Il convient de remarquer à cet égard que les candidats ne doivent pas se cantonner à une approche restrictive des sujets en fonction de ce dernier. Certes il constitue le cadre général et problématique dans lequel la leçon doit prendre place, mais les candidats doivent tenir compte de l'exigence conceptuelle des notions constituant le sujet qui peuvent appeler des analyses relevant d'autres champs (épistémologique par exemple, ou politique). L'idée n'est pas, évidemment, d'exiger des candidats une approche exhaustive de notions aussi massives que « l'harmonie », l'« abstraction », « le faux » ou « la sensibilité », mais bien plutôt de suggérer qu'une attention générale à la notion permet de rendre le propos plus précis et pertinent y compris dans le cadre du domaine au programme. Il apparaît ainsi qu'en philosophie le traitement d'une leçon d'esthétique ne suppose pas nécessairement de ne parler *que* d'esthétique. Inversement, soulignons aussi que le domaine de l'esthétique dans le contexte de la première épreuve orale de l'agrégation externe de philosophie, leçon sur programme, ne saurait se réduire à la philosophie de l'art – qu'elle englobe aussi naturellement – mais engage aussi la question du sensible, de la perception, de la technique, notamment.

Puisqu'il s'agit de circonscrire le problème du sujet, les candidats doivent veiller à ne pas s'engager trop rapidement dans des interprétations du sujet chargées de présupposés, et donc faussées ; de trop nombreuses leçons sont construites sur des glissements ou des amalgames non contrôlés. Ainsi « peut-on partager ses goûts ? » s'est-il transformé en « peut-on partager ses plaisirs ? » par une confusion regrettable ; « l'art et le temps » s'est transformé en « la temporalité de l'œuvre d'art » délaissant de ce fait tout un pan du sujet lié à la question de la représentation du temps dans l'art, voire de l'existence

d'arts du temps. De même le sujet « le beau est-il l'objet de l'esthétique ? » a été envisagé d'abord en se demandant de quoi le beau est l'objet si ce n'est de l'esthétique, alors que le sujet semblait inviter d'abord à se demander quel était l'objet de l'esthétique si ce n'est le beau. Une attention précise à l'énoncé est indispensable pour circonscrire le problème précis que la leçon a à traiter : par exemple une leçon par ailleurs bien construite sur « des goûts et des couleurs », qui s'interrogeait sur l'usage paradoxal de cette expression puisque de fait on discute *ad libitum* de ce qui plaît ou déplaît, a laissé malheureusement de côté la spécificité de la question des couleurs qui offrait pourtant des horizons d'analyse originaux et intéressants. De même le sujet « que perdent les œuvres d'art à être reproductibles ? » a été traité comme étant simplement équivalent à « que perdent les œuvres d'art à être reproduites ? », comme si la propriété d'un objet était équivalent à un fait, et comme si une possibilité était toujours actualisée. Ce type de substitution, qui dénote tout à la fois un manque de précision et un manque d'attention au sujet, est évidemment regrettable.

En ce qui concerne la construction du plan, et l'architecture de la leçon, on peut rappeler, si besoin est, qu'un plan de leçon n'est pas nécessairement structuré en trois parties, mais que c'est la structure du raisonnement proposé qui doit déterminer le nombre de parties nécessaires à la démonstration. En ce qui concerne les plans dits « dialectiques », massivement choisis par les candidats, il est important d'une part que la première partie qui vise à être dépassée ne paraisse ni arbitraire ni simpliste voire insoutenable, d'autre part que le plan d'ensemble ne consiste pas en la négation pure et simple de la partie précédente par la partie suivante. À cet égard, les transitions entre les parties sont des moments cruciaux dans lesquels il convient d'éviter les sauts logiques et les énoncés qui contredisent trop franchement ce qui a été établi auparavant sous peine de produire un discours très artificiel.

Il importe en outre de chercher à équilibrer les parties et à maîtriser son temps, exercice pour lequel, encore une fois, les entraînements préalables dans l'année sont impérieusement nécessaires. Trop de prestations présentaient à cet égard le même défaut dû à un manque d'entraînement : une très longue introduction, une longue première partie, une deuxième partie plus courte, puis une troisième partie expédiée à la hâte, s'achevant par une conclusion lapidaire. Tel fut le cas, parmi d'autres, de la leçon « Y a-t-il une vertu de l'imitation » qui à vingt minutes de l'épreuve finissait à peine sa première partie, et à trente minutes sa deuxième partie. Lorsque la prestation dépasse les trente minutes imparties, il est d'usage que le président ou la présidente de commission signale au candidat ou à la candidate le temps qui lui reste ; il convient alors, ni de s'interrompre immédiatement, ni de continuer son propos comme si de rien n'était, mais de conclure son propos, en choisissant ce qu'il est indispensable de dire pour que la démonstration aboutisse à la thèse défendue. Le jury a regretté que, cette année encore et en dépit des rapports précédents, trop de conclusions ne soient rien d'autre qu'un résumé de ce qu'il avait déjà entendu.

Rappelons aussi que si l'exercice de la leçon est un acte de réflexion, c'est aussi un exercice de communication puisque les candidats sont des futurs professeurs qui devront s'adresser à leurs élèves pour partager avec eux leurs connaissances. Une leçon bien conçue mais entièrement lue et débitée à toute allure ne met pas de son côté toutes les chances qui pourraient être les siennes. Le jury a su gré aux candidats de savoir ménager des pauses dans l'argumentation, récapitulations, conclusions provisoires qui témoignent d'une maîtrise réelle du propos, et d'un souci de clarté. Néanmoins, le jury peut s'inquiéter de quelques mauvaises performances de leçons complètement hermétiques, certes portées par l'enthousiasme, mais qui dès l'introduction ne cherchaient jamais à clarifier les énoncés, les thèses ou les problèmes mais procédaient par accumulation de thèses grandiloquentes et fausement profondes. Les notes très basses (5 et en dessous) correspondent généralement à ces leçons dont la commission ne se considéra pas comme éclairée sur la ou les thèses qu'elles entendaient défendre : alors, ce n'est pas tant l'indigence ou la faiblesse philosophique du propos qui est sanctionnée que son obscurité qui ne permet pas même de savoir de quoi l'exposé parle. Le traitement du sujet « qu'est-ce qu'un chef-d'œuvre ? » par exemple s'est révélé particulièrement confus et approximatif lorsqu'il érigeait la violence comme la caractéristique propre du chef-d'œuvre sous prétexte qu'un chef-d'œuvre désignerait nécessairement et sans justification le lieu où la nature se dépasse elle-même. Ce critère de violence est apparu très obscur et la commission n'a pas jugé qu'il avait été justifié par la candidate. De même dans le traitement qu'elle a proposé du sujet « interpréter une œuvre d'art » la candidate n'est jamais parvenue à stabiliser le problème traité, et faute de s'installer dans recherche patiente et tenue de ce qu'est l'interprétation, elle s'est contentée de juxtaposer des éléments sans véritable logique compréhensible sur la distinction entre sens et vérité, sur l'importance de l'expérience esthétique ou sur une approche de l'œuvre par ses effets. Certaines confusions conceptuelles, enfin, peuvent aussi enlever toute pertinence à une leçon : en confondant vérité et véracité, une candidate a construit une partie de sa leçon sur des énoncés qui perdaient une grande partie de leur sens pour traiter le sujet « fiction et vérité ».

L'épreuve de leçon sur programme demande d'accomplir un premier geste professoral, lequel exige

tout à la fois simplicité, clarté et subtilité pour essayer d'éclairer le réel. Ce qui distingue la leçon de philosophie du concours d'éloquence, c'est qu'elle ne cherche pas à faire l'éloge de quelque chose au mépris de la vérité comme le dit Socrate dans le *Banquet*, mais elle essaye de dire les choses comme elles sont. Trop souvent le jury a pu avoir l'impression que la leçon était considérée comme un prétexte à un jeu conceptuel entraînant les candidats à des traitements paradoxaux et finalement erronés du sujet. Un sujet aussi classique que « la beauté naturelle » a ainsi été traitée en partant du présupposé selon lequel il était nécessaire de considérer la nature comme un tout pour pouvoir la trouver belle, présupposé abandonné en toute fin de leçon pour se demander, enfin, si les phénomènes naturels ne pouvaient pas en eux-mêmes être beaux, et se trouver ainsi reconduit au point de départ du sujet sans l'avoir jamais vraiment traité.

Les exemples négatifs ne doivent pas recouvrir la qualité générale des prestations, comme en témoigne la moyenne générale de l'épreuve. Le jury a eu le plaisir d'entendre un nombre significatif de leçons qui réalisaient très convenablement l'exercice et témoignaient d'une réflexion approfondie sur le domaine et le problème proposé. Sur « Art et tradition », « L'art et ses institutions », « Art et religion », « peut-on penser l'art comme un langage ? », par exemple le jury a eu le plaisir d'entendre des leçons simples et fermes, qui, sans occulter des tensions ou des contradictions propres au sujet, produisaient des réponses argumentées au problème posé en introduction (l'œuvre d'art existe dans une institution tout en étant puissance instituante, toute œuvre d'art prend place au sein d'une tradition et ne peut pourtant pas s'y réduire). De même sur le sujet « le beau peut-il être effrayant ? », l'attention du candidat à la modalité de la relation entre le sentiment d'effroi et l'expérience de la beauté (est-elle simplement empiriquement constatable ou témoigne-t-elle d'une caractéristique propre à toute beauté ?) a donné lieu à un traitement pertinent et convainquant du sujet. Une candidate propose un traitement aussi élégant que méthodique du sujet « Y a-t-il un progrès dans l'art ? » en adoptant une voie négative qui permet de faire apparaître la logique cumulative propre à l'art et seule à même de donner un sens, selon la candidate à l'idée d'un progrès en art. De même le sujet « La vérité de la fiction » donna-t-elle lieu à une construction patiente du problème du sujet en interrogeant avec acharnement la signification de notre « besoin de fiction » pour élaborer la nature de la vérité que nous y cherchons. On pourrait multiplier ces exemples de moments heureux de leçons philosophiques portées par des candidats très valeureux.

LEÇON 2 DE PHILOSOPHIE

Rapport établi par Frank Burbage

à partir des observations des membres de la commission en charge de cette épreuve

(nb : s'agissant des orientations générales et des attendus de cette Leçon 2, on reprend ici une part substantielle du rapport établi pour la session 2021 – rapport alors rédigé par Jérôme Lèbre)

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant à : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclus de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5 ».

Liste de couples de sujets proposés aux candidats

Sujet 1	Sujet 2
Percevoir, est-ce savoir ?	L'immatériel
La culpabilité	Comment définir le peuple ?
La raison du plus fort	A qui peut-on faire confiance ?
Connaître, expliquer, comprendre	Peut-on apprendre à vivre ?
Qu'est-ce qu'un monstre ?	Avoir raison
L'invraisemblable	Ce qui importe
Qui sont mes semblables ?	La chose et l'objet
Le hasard	Comme d'habitude
La négation	Pourquoi désirer ?
Que peut-on enseigner ?	Croire au bonheur
Les dogmes	Croire aux fictions
Le voyage	Démocratie et vérité
La fatigue	Être bon juge
Avons-nous encore besoin de la nature ?	Différer
Parler pour ne rien dire	Être naturel
Y a-t-il un sens à penser un droit des générations futures ?	Être réaliste
Qu'est-ce que le moi ?	Faire justice
Le fini et l'infini	Faut-il pardonner ?
Les bonnes intentions	Généralité de la règle, contingence des faits
Y a-t-il des degrés de vérité ?	Grandir

Qu'est-ce qu'un homme politique ?	Intuition et concept
Que nous apprend l'erreur?	Le droit du plus faible
Existe-t-il plusieurs mondes ?	L'abstraction
L'expression peut-elle être libre ?	L'angoisse
Connaît-on la vie ou le vivant ?	L'emploi du temps
"Les paroles s'envolent, les écrits restent"	L'évidence
L'événement	L'exception
Qu'est-ce qu'un objet ?	L'excès
Peut-on ne pas être soi-même ?	L'habitude
La tolérance est-elle une vertu ?	L'idole
Désirer, est-ce refuser de se satisfaire de la réalité ?	L'illimité
Laisser faire	L'imprévisible
La clarté suffit-elle au savoir ?	L'imprévu
Y a-t-il des questions sans réponses ?	L'inattendu
Les images nous égarent-elles ?	L'incertitude
Mémoire et imagination	L'individu est-il définissable ?
Le rapport de force	Qui est libre ?
De quoi suis-je responsable ?	L'ordre du monde
Y a-t-il des croyances raisonnables ?	L'oubli
Traduire	La clarté
Désobéir	Le philosophe et l'enfant
L'intransmissible	La considération
Suis-je le sujet de mes pensées ?	La contingence
La vie sociale est-elle une comédie ?	La contradiction
L'espace public	Que nous devons-nous ?
Discerner et juger	La contradiction
Les bons sentiments	"Qui ne dit mot consent"
Qui fait la loi ?	La curiosité
Être patient	La démonstration suffit-elle à établir la vérité ?
Le regard éloigné	La déraison
Qu'est-ce qu'une espèce naturelle ?	La discrétion
Doit-on déplorer le désaccord ?	La folie des grandeurs
Pourquoi promettre ?	La force de l'habitude

Qu'est-ce qui m'est étranger ?	La générosité
La raison du plus fort	La géométrie
Faut-il se résigner aux inégalités ?	La gravité
Montrer et dire	La honte
Apprendre	La justice est-elle une vertu ?
Qui est crédible ?	La lâcheté
Rien de nouveau sous le soleil	La morale est-elle affaire de sentiments ?
La singularité du réel	La nature a-t-elle des droits ?
Y a-t-il une mathématique universelle ?	La finitude
La puissance du langage	La pitié est-elle un sentiment moral ?
Que garantit la séparation des pouvoirs ?	La pluralité des cultures
Les limites de l'interprétation	La politesse
Avoir peur	Puis-je me mettre à la place d'un autre ?
Origine et commencement	Le langage fait-il obstacle à la connaissance ?
Révéler	La raison est-elle un instrument ?
Douter	La réalité du progrès
Gagner sa vie	La répétition
La démocratie est-elle un mythe ?	La solitude
L'indicible	Pourrions-nous vivre sans religion ?
La parole	La souffrance a-t-elle un sens ?
L'esprit de sérieux	La tyrannie
L'ordre des choses	La vérité est-elle fille de son temps ?
L'indistinct	La vieillesse
Que vaut un consensus ?	L'amitié
L'injustice	Le loisir caractérise-t-il l'homme libre ?
Justice et égalité	L'athéisme
Le mot d'esprit	Le bonheur est-il affaire de calcul ?
Le souci de soi	Le cosmopolitisme
La domination	Le désir peut-il atteindre son objet ?
Qu'est-ce qui peut être hors du temps ?	Le désordre
L'amour de la nature	Le devoir s'apprend-il ?
"J'ai le droit "	Le don
Savons-nous ce que peut un corps ?	Le double

Le rire	La volonté peut-elle être libre ?
Le continu	Le genre humain : unité ou pluralité ?
La science pense-t-elle ?	Le jeu de mots
Existe-t-il des paroles vraies ?	Le luxe
Critiquer	Le mal peut-il être absolu ?
L'indifférence	Le mérite
L'enfer est-il véritablement pavé de bonnes intentions ?	Le réel et l'impossible
Qu'est-ce qui n'est pas maîtrisable ?	Le réel et l'idéal
Le tout et la partie	Le refus de la vérité
Le jeu des apparences	Le règne des experts
Qu'aime-t-on dans l'amour ?	Le sens de l'Etat
Définir	Le sens du sacrifice
Le gouvernement par le peuple est-il nécessairement pour le peuple ?	Le vertige
Les animaux révèlent-ils ce que nous sommes ?	Le vrai et l'imaginaire
La magie	Les faits sont-ils têtus ?
Le pouvoir souverain	Les convenances
La joie	Ce qui n'existe pas
Le vivant échappe-t-il au déterminisme ?	Les limites de l'expérience
L'esprit critique	Les personnes et les choses
La détermination	Les raisons d'aimer
A quoi reconnaît-on une science ?	L'indifférence
Que gagne-t-on à se mettre à la place d'autrui ?	L'indiscernable
La volonté de croire	L'individu a-t-il des droits ?
Déraisonner	L'intérêt des machines
Le mieux est-il l'ennemi du bien ?	L'intime
Pourquoi les hommes jouent-ils ?	Lire et écrire
L'incertitude	L'objectivité
Mon corps	Mentir
À quoi reconnaît-on une attitude religieuse ?	Parler pour ne rien dire
L'ordre et la mesure	Peut-on oublier ?
Mal faire	Qui peut obliger ?
L'amour	Pourquoi travailler ?
Le mensonge	Pouvoir et puissance

Qu'est-ce qui est anormal ?	Prévoir
Devons-nous nous faire confiance ?	La révolte
La réciprocité	Qu'est-ce qui fait qu'un peuple est un peuple ?
L'accident	Qu'est-ce qui est anormal ?
Autrui	Qu'est-ce qui me rend plus fort ?
L'inimaginable	Quand faut-il se taire ?
Que vaut la fidélité ?	Que fait la police ?
Qu'est-ce qu'un rite ?	Le droit au bonheur
L'amour-propre	Que pouvons-nous espérer ?
Les conventions	Que savons-nous de l'avenir ?
Le masque	Que vaut un consensus ?
Éduquer	Quelle est la réalité des objets mathématiques ?
Transmettre	Qu'est-ce qu'être vivant ?
Justice et bonheur	Qu'est-ce qui est respectable ?
La participation	Qu'est-ce qu'une erreur ?
Le savoir-faire	Qu'est-ce qu'une preuve ?
L'occasion	Qui sont mes amis ?
Parler de soi	Que serions-nous sans l'Etat ?
La vie privée	République et démocratie
L'État et la violence	Rêver
"Il faut de tout pour faire un monde"	Sauver les phénomènes
Le quotidien	Science et sagesse
La juste mesure	Se divertir
Le certain et le probable	Sommes-nous libres par nature ?
L'exception peut-elle confirmer la règle ?	Survivre
Pourquoi parlons-nous ?	Tolérer
Solitude et liberté	Tout est-il digne de mémoire ?
La force des choses	Une justice sans égalité est-elle possible ?
L'embarras du choix	Y a-t-il de la grandeur à être libre ?
La souveraineté	Vivre sa vie
Le possible	Vouloir la paix
L'ordre	Y a-t-il des conflits de devoirs ?
L'égalité des sexes	Y a-t-il des expériences métaphysiques ?

Le contingent	Y a-t-il des guerres justes ?
Avoir un sens	Y a-t-il un savoir du bien ?
Pourquoi vouloir gagner ?	Y a-t-il un temps pour tout ?
Que veut-on dire quand on dit que « rien n'est sans raison » ?	L'animal
Peut-on vivre sans opinions ?	La pluralité des mondes

L'impression d'ensemble produite par les prestations des candidats lors de cette session 2022 du concours n'est pas satisfaisante. Certes, le jury a entendu de bonnes leçons et même certaines d'entre elles tout à fait remarquables, tant par la qualité et la pertinence des connaissances mobilisées que par l'attention soutenue portée au sujet. Mais assez souvent aussi – trop souvent, en tout cas – on a eu affaire à des exposés très maladroitement composés, en dépit de tout bon sens philosophique. Le jury n'attend jamais, sur un sujet donné, tel ou tel contenu ou démarche, *a fortiori* conclusion, qui serait fixé à l'avance – les candidats n'ont *rien à craindre* à ce niveau, et ils peuvent compter, de la part du jury, sur une véritable et authentique ouverture d'esprit. En revanche, on attend de la part des candidats des gestes discursifs ou intellectuels rendant possible la composition effective d'une leçon – en un sens qu'on peut dire aussi professionnel et qui n'est pas étranger à ce que la construction et le prononcé d'un cours peut requérir, sous des formes variées, devant une classe : porter une attention très précise à l'énoncé d'un sujet ; en engager l'analyse avec le souci d'en faire précisément apparaître le sens problématique ; se poser la question de son ou de ses référents réels : quels sont les situations, les réalités, les données, auxquels le sujet retenu renvoie, et comment et pourquoi sont-elles impliquées dans le questionnement qu'on leur adresse, et qu'en retour elles justifient ?

Or c'est souvent comme si ces questions et ces opérations, dont pourtant l'exemple nous est sans cesse donné par les manières de faire – suffisamment variées au demeurant – des philosophes que nous lisons et pratiquons, étaient purement et simplement oubliés, au profit d'exposés qui apparaissent séparés du monde et étrangers au questionnement philosophique. De nombreux exposés, et notamment leurs introductions, se révèlent ainsi d'une très grande inefficacité spéculative. Certains « conseils de méthode », détournés de leur intention ou de leur sens initial, sont à l'évidence devenus pour les candidats des obstacles. Notamment : la dissociation des termes du sujet, chacun faisant l'objet d'une définition séparée – travail qui a peut-être son intérêt, mais en *amont* du prononcé de la leçon ; l'énumération des supposés « enjeux » (pratiques, théoriques, existentiels, etc.) du sujet, et cela alors même que la définition précise du problème impliqué n'a pas même été esquissée ; des annonces de plan excessivement détaillées et parfois répétées à plusieurs reprises en cours de leçon, qui réduisent considérablement le temps disponible ; des conclusions très platement répétitives, et qui n'apportent strictement rien à un propos que le jury a bien présent à l'esprit. Que dire en conclusion, qui ne soit ni la reprise plate de ce qui précède, ni une vague et peu convaincante « ouverture » ? Tout simplement peut-être l'énoncé d'une position philosophique, celle que le mouvement général de la leçon aura progressivement permis de faire émerger, et qu'il s'agit à ce moment-là d'explicitier et d'assumer. Conseil de prudence élémentaire : les candidats doivent veiller – et certains ne le font pas suffisamment – au temps disponible : souvent, des dernières parties de l'exposé trop bâclées, et la conclusion expédiée.

Plus ennuyeux peut-être encore : un nombre assez important de candidats parlent dans une grande abstraction, et cela alors même que des exemples concrets, des références à l'histoire ou à l'actualité (avec la distance intellectuelle qui convient) seraient susceptibles d'éclairer leur réflexion, d'illustrer des concepts ou même les mettre à l'épreuve des faits, d'explicitier parfois les sous-entendus d'un sujet. Un tel réalisme ne nuit pas, bien au contraire, à l'exercice de la leçon. Pour dire autrement et par l'intermédiaire d'un exemple : le jury a été très étonné d'entendre une leçon sur « le consentement » sans qu'aucun exemple emprunté à la vie politique, sociale, interpersonnelle, ne soit précisément convoqué. On ne demande pas et on n'attend pas des candidats qu'ils commentent la rumeur du monde, mais qu'ils sachent prendre en compte et *tenir compte* des situations et de leur difficultés d'ordre théorique ou pratique qui s'y déploient. En l'occurrence et s'agissant du consentement : les interrogations contemporaines sur ce qui fait le propre d'une citoyenneté active, ou participative, auraient pu être convoquées ; ou celles sur l'exigence d'égalité et de liberté au sein d'une sexualité véritablement consentie.

Le jury tient à insister sur ce point, et demande aux futurs candidats de bien réfléchir à cette exigence d'un ancrage dans le réel, trop souvent négligé cette année : la considération des conditions historiques, matérielles, psychiques de l'existence n'est pas extérieure ou inutile à la réflexion philosophique, et surtout pas indigne. Les questions vives du monde, y compris dans ce qu'il peut avoir de dramatique, de tragique, d'insoutenable parfois, ne sont pas étrangères aux spéculations philosophiques les plus exigeantes. Et si la leçon se déroule entre philosophes, l'un ou l'une parlant, les autres écoutant et examinant le raisonnement qui leur est proposé, la principale fonction de celle ou celui qui parle est d'ouvrir cette petite communauté sur le monde, en suivant la voie que le sujet lui indique. Le candidat ou la candidate doit donc en permanence, ici comme dans les autres épreuves, conjurer tous les effets de clôture qu'impliquent d'une manière involontaire et collatérale la situation de l'épreuve (limitée dans l'espace et dans le temps, cadrée institutionnellement) mais aussi les références théoriques, les textes, les connaissances supposées partagées avec ses auditeurs. Supposer que ces connaissances ne sont pas partagées tant qu'elles ne sont pas communiquées est un premier pas, qui rapproche l'épreuve d'une situation d'enseignement ; mais cela ne suffit pas, car tous les autres effets de clôture sont quasiment les mêmes dans une épreuve et dans un cours. On attend des candidats qu'ils soient en mesure de mettre leur savoir au bénéfice d'une composition originale, et qui requiert une élaboration spécifique : analyse d'un sujet, détermination du problème qui s'y trouve impliqué, construction d'un argument tout à la fois cohérent et pertinent ; et, d'une manière peu dissociable, la capacité à organiser son discours et à l'exprimer d'une manière posée, en restant soucieux de capter l'attention du jury, ainsi que la précision (sans jargon) des connaissances mobilisées.

On peut ici rappeler ce que le rapport de la session 2021 indiquait déjà très explicitement, à propos de l'esprit de cette épreuve de leçon, et notamment du sens que l'on peut donner au terme et à l'exigence de *problématisation* : « un problème *existe* et *persiste*. Il existe, ce qui signifie qu'il se situe toujours dehors : hors des salles où se prépare et se passe l'épreuve, hors de la tradition philosophique, et même hors du champ de la pensée et du langage, qui sont cependant en contact avec lui, la formulation du problème naissant de ce contact. Le problème ne se trouve pas au loin mais au plus proche, donc à chaque fois en un point où le réel résiste à la pensée comme au langage ; il s'éprouve comme cette résistance ou cet obstacle. Le problème persiste : cela signifie que malgré les solutions pratiques, doxiques ou théoriques qu'on a pu lui donner, il résiste encore. Les problèmes auxquels se confronte la philosophie ne sont donc qu'improprement dits « philosophiques » : ils sont bien plutôt vitaux ou existentiels. Ne pas être philosophe, c'est conjurer la persistance du problème en épousant sans vraiment savoir pourquoi une solution déjà donnée (par la coutume, l'opinion générale, la religion, les doctrines traditionnelles ou officielles). Être philosophe, ou tenter de l'être, c'est faire à chaque fois l'effort sans mesure de reposer le problème, donc de l'exprimer, pour ensuite élaborer une solution. Le sujet ne donne pas le problème : il l'indique sans l'exprimer. L'introduction n'est donc ni l'analyse grammaticale du sujet (qui doit être faite en amont), ni une liste de questions (la forme interrogative est une possibilité de la syntaxe, non une recette disponible pour la problématisation) ni un répertoire d'enjeux : c'est le condensé de la recherche méthodique menant à la meilleure formulation possible de la problématique. il faut donc comprendre et pratiquement l'introduction comme un raisonnement qui passe du sujet au problème en formulant ce lieu où le réel résiste et persiste. »

Les candidats gagnent à se garder d'un risque de contournement et d'évasion du sujet. On a ainsi vu le sujet « être naturel » rabattu sur « la nature humaine » - une telle substitution conduisant à un exposé d'une grande maladresse de composition. Ou encore, le sujet « devons-nous nous faire confiance ? » transformé en cet autre : « devons-nous faire confiance ? ». C'est d'autant plus regrettable que si les formulations du problème mis en jeu par chaque sujet peuvent être variées, sensiblement différentes les unes des autres, comme *a fortiori* la trajectoire de réflexion ou de résolution que la leçon permet d'élaborer, le sujet recèle un sens problématique qui doit être précisément recherché, et explicité. Les candidats ont parfois du mal à donner bonne mesure à leurs introductions, en produisant certaines qui sont excessivement courtes, et d'autres excessivement longues ; un nombre assez important de candidats semblent ne pas avoir bien compris que si chaque problème implique sa logique de résolution, singularisée par la pensée de celui ou celle qui s'y confronte, le simple énoncé du sujet, en revanche, ne livre pas encore cette logique : une question ne demande pas seulement une réponse, mais le dégagement progressif des difficultés qui la justifient.

S'agissant de ce qu'il est convenu de nommer « développement », les observations et attentes du jury sont classiques : comme on vient de le dire, le trajet de résolution reste libre ; aucune contrainte formelle ne doit *a priori* prévaloir ; un argument solidement constitué peut reposer sur la contradiction entre deux thèses, mais il peut aussi négocier tout autrement la tension impliquée dans toute problématique. Il importe que chaque moment apparaisse à la fois différencié et articulé à l'ensemble du parcours argumentatif, qu'il fasse sien les éléments conceptuels qui peuvent être empruntés à tel ou tel grand auteur et porte élaboration de sa propre solution – le dernier moment faisant apparaître une

solution à la fois englobante et singulière, que la conclusion condense et explicite, en présentant la position philosophique à laquelle la leçon permet d'aboutir. Et lorsque l'énoncé du sujet mobilise deux termes (par exemple « la chose et l'objet ») rien n'impose de se laisser aliéner à un plan préfabriqué, faisant abstraitement valoir une opposition, puis une complémentarité, puis une « dialectique ». C'est l'attention de départ, puis constante, aux termes du sujet, dans leurs acceptions variées, dans toute leur extension qui permet d'éviter des erreurs risquant bien de grever toute la leçon. Soit par exemple s'agissant du sujet « qui ne dit mot consent » : le jury a regretté que le candidat n'interroge pas et ne s'interroge pas davantage sur le sens et la réalité du sujet ici impliqué – autrement dit, sur le sens de ce « qui », immédiatement confondu dans la leçon présentée avec « l'homme » – généralité très abstraite et que l'exposé n'a pas entrepris de questionner. Soit encore le sujet « à quoi reconnaît-on une science ? » : une interrogation précise sur la multiplicité des sciences aurait été très bien venue, prenant en compte la variété des objets, des méthodes, des normes de vérité ou de fausseté alors mises en jeu.

Les rapports le redisent d'année en année : les références philosophiques sont indispensables, pour les ressources conceptuelles, analytiques et argumentatives qu'elles procurent – on pense en philosophie avec et par d'autres qui ont pensé avant nous, et qui nous ont transmis les éléments grâce auxquels l'effort de penser peut-être tout à la fois engagé, consolidé, et parfois relancé. À condition toutefois – et c'est justement l'un des sens d'une « leçon de philosophie » – que l'ensemble de ces éléments empruntés accompagnent, précisent et augmentent le raisonnement, sans pour autant le déterminer et sans se substituer à son mouvement propre. Aucune référence – antique, moderne ou contemporaine – n'est attendue *a priori* par le jury (il est tout à fait vain de la part des candidats d'essayer de « servir » aux membres du jury les références dont ils sont supposés être les spécialistes ou les amateurs !) : le candidat choisit et approprie au sujet les références qui lui apparaissent pertinentes, qui lui permettent d'instruire et de consolider son propos. Il ne se contente jamais d'y faire allusion, comme si l'affaire était entendue, mais il élabore ou réélabore précisément les questions, concepts, arguments ou exemples, qu'il emprunte à l'auteur et à l'ouvrage qu'il convoque.

Or le jury aura regretté cette année, à plusieurs reprises, des références très approximatives, allusives, simplificatrices ou même – ce qui est assez rare en philosophie – tout à fait fautives, défauts assez surprenants au niveau de l'agrégation, et particulièrement de la part de candidat par ailleurs admissibles. Certains candidats aussi mésusent de la référence aux auteurs par ailleurs au programme, soit des épreuves écrites, soit des épreuves d'explication de textes français ou étrangers. Rien est interdit à ce niveau, à condition que la référence à Hobbes, Cournot, Aristote ou Hume – pour ne citer qu'eux – soit solide et bien maîtrisée. On s'étonne que des auteurs que la préparation aurait dû permettre de bien connaître soient aussi souvent malmenés. Hobbes en particulier est très souvent transformé, dans des leçons relatives au domaine politique, en un simple repoussoir, penseur de « l'autoritarisme » voire de la « tyrannie » ; et nombre de candidats ne tiennent aucun compte, par exemple, de son concept de « liberté des sujets » et de ce qu'il permet de penser des limites du pouvoir souverain (au moins, *de fait*) ; ou encore, de l'analyse que Hobbes consacre aux organisations sociales *plus ou moins* assujetties, et qu'un Etat même puissant n'est pas en capacité de contrôler pleinement. Dans le même ordre d'idées, on regrette que Rousseau lui d'une manière si superficielle – rabattu sur des clichés d'une très grande pauvreté. Ainsi par exemple – là encore dans des sujets relatifs au domaine politique – la « volonté générale » est fréquemment nommée à la manière d'une formule quasi magique, sans que le concept – et partant aussi les difficultés attenantes – soit précisément élaboré ou questionné. La référence faite à tel ou tel auteur n'a d'intérêt que si elle parvient à se placer à bonne hauteur conceptuelle et argumentative, et si son contenu se trouve d'une manière ou d'une autre remis en jeu et réélaboré, dans le mouvement même et dans les perspectives de la leçon en train de se construire. Ce qui demande, au sein même d'une leçon au rythme soutenu, d'y consacrer le temps nécessaire.

Il est tout à fait naturel – et là encore, sous la responsabilité entière des candidats – que le champ des références et des connaissances sollicitées pour préciser le raisonnement déborde la philosophie, qui ne cesse de se déborder elle-même, et ne reste jamais seule. C'est pourquoi la leçon peut et même doit toujours excéder son cadre disciplinaire, même si cet excès doit être mesuré. Tout comme le recours à l'expérience littéraire et poétique, l'interprétation précise d'une œuvre ou d'un courant artistique, la référence à des théories économiques et anthropologiques, peuvent enrichir tout sujet. Le jury a sous cet angle regretté que les références à l'ethnologie ou à l'anthropologie soient restées cette si rares, y compris sur des sujets qui s'y prêtaient, par exemple « le masque » ou « le voyage ». On ne désigne pas alors un passage obligé – sur de tels sujets, des références littéraires, ou plus généralement artistiques, pourraient aussi être particulièrement éclairantes – mais plutôt une médiation possible. Le jury s'étonne aussi de la relative pauvreté des références aux grands auteurs ou textes de la psychologie ou de la psychanalyse – les références à Freud par exemple ont révélé des

connaissances très approximatives, presque des clichés, et cela alors même que la notion d'inconscient, pour ne citer qu'elle, figure dans le programme de philosophie des classes terminales.

La même remarque a été faite (voir *infra*) par la commission en charge de l'explication de texte en langue française s'agissant de Cournot : les leçons qui portent sur des sujets d'épistémologie générale ou qui requièrent une réflexion épistémologique sont trop souvent insuffisamment instruites sur les références majeures en philosophie des sciences et font à de très rares exceptions près un usage vague et imprécis des exemples empruntés à l'histoire des sciences. Le jury regrette vraiment qu'après cinq années d'études supérieures en philosophie *quelques* références fondamentales de l'épistémologie générale ne soient pas davantage maîtrisées, et que la culture scientifique (et aussi technique) des candidats reste trop sommaire. Par exemple : la réflexion sur l'animal, souvent déployée dans le cadre d'une comparaison générale entre l'homme et l'animal, semble méconnaître les recherches tant contemporaines que plus classiques sur le sujet, et convoque des partages souvent caricaturaux, très peu ou très mal informés sur le plan scientifique. Sans doute le programme général de cette épreuve – l'ensemble des domaines, à l'exception du programme de la Leçon 1 – n'est-il pas pris suffisamment au sérieux, et notamment dans sa partie « logique et l'épistémologie ».

Certaines leçons qu'on prendra ici comme exemples ont néanmoins été particulièrement réussies et appréciées. Elles font bien apparaître les exigences et qualités requises – et aussi le fait que celles-ci sont réellement accessibles à des candidats effectuant une préparation régulière de cette épreuve.

Soit la leçon proposée sur le sujet : « La vie sociale est-elle une comédie? ». Elle aura été unanimement appréciée : par son attention constante à l'intitulé, jamais pris comme prétexte ; par sa cohérence et son dynamisme démonstratif. Cette leçon est progressivement parvenue à faire de la notion de « comédie » un opérateur substantiel, pour y associer progressivement les questions de l'auteur, de l'acteur, du public, de la mise en scène, du sérieux, de l'apparence et du masque, mais sans jamais se perdre dans ces multiples perspectives, ni simplement les juxtaposer. Construisant un cheminement et une démonstration cohérents, la leçon travaille à établir que la vie sociale ne peut se réduire à n'être qu'un tissu d'apparences trompeuses (points de vue du spectateur et de l'acteur), puisque nous y sommes aussi auteurs - ce qui suppose (deuxième moment de l'argument) que cette vie sociale ait été objectivée (référence étant alors faite aux lumières des sciences sociales). La vie sociale n'est pas seulement une « mondanité » mais proprement une « réalité » – terme sur lequel le propos n'hésite pas à s'attarder, pour prendre bonne mesure de sa problématique même. La leçon questionne de manière constante – jamais répétitive pour autant, cette notion de comédie, et elle se conclut sur l'intérêt à maintenir l'analogie, qui peut fonctionner comme instrument critique, nous révélant notre statut d'auteur : « la qualité du spectacle – soutient-on pour finir – dépend en partie de nous ».

Soit la leçon proposée sur le sujet : « Que peut-on enseigner? », elle aussi particulièrement réussie. La leçon s'ancre dans une situation et question pragmatiques d'enseignement – situation que, sans dramatiser outre-mesure, on pourrait dire *critique* : le professeur fait face à ses élèves, alors même qu'un certain contenu d'enseignement « ne passe pas ». Adossée à ce moment initial, elle déploie une analyse extrêmement minutieuse de l'intitulé, en ses termes spécifiques, parvenant à une délimitation de la question, entre un enseignement inutile, si l'on ne peut enseigner que ce qui est déjà connu, et un enseignement immoral, s'il fait peser le risque de la domination. Un premier moment de l'argument (qu'on pourrait dire platonicien et dont on a apprécié la maîtrise doctrinale), s'emploie à établir que l'on ne peut enseigner que ce qui, d'une certaine manière, est déjà su : toute la subtilité consiste à caractériser ce savoir *a priori*. Pourtant, un enseignement qui ne serait pas *extension* de la connaissance demeurerait problématique, aux frontières même d'une espèce de vanité. Le deuxième moment de l'argument déploie l'idée selon laquelle on peut enseigner ce qui est formalisable et par là-même transmissible (la leçon choisit comme contre-point judicieux les considérations kantienne sur le génie et sur son caractère « privé ») et démystifie l'idée des dispositions innées par une analyse sociologique bien conduite. Cette fois, c'est l'idée de « contenus » d'enseignement dont on travaille à montrer l'insuffisance, ce qui va permet de déployer un modèle interactionniste de l'enseignement, qui se mue en une interrogation sur les enjeux éthiques de l'enseignement. Cet acte de transmission doit reconnaître en l'autre ce qui nous constitue et le faire émerger. Les réserves du jury à propos de cette leçon sont restées marginales : une introduction sans doute excessivement longue, au détriment de l'accomplissement d'une démonstration quelque peu prise en défaut de temps – mais cela, sans pour autant affaiblir la très bonne tenue d'ensemble du propos.

Par ces exemples mêmes, le jury tient à rassurer des candidats qui se laissent peut-être trop impressionner par cet exercice réputé difficile. L'obtention d'une bonne note ne dépend pas ici de qualités hors du commun : le jury est sensible à des opérations et à des qualités qui s'acquiert toutes par voie d'exercice.

Ainsi une leçon sur le sujet « Qu'est-ce qu'un monstre » a pu obtenir une fort bonne note en adoptant un mouvement relativement simple mais très bien conduit, travaillant à inverser la vision négative du monstre comme ce qui ne doit pas être, impuissance à se réaliser, pour aboutir à une figure davantage positive – comme inquiétude fondamentale faisant advenir l'humain (dans l'incertitude même de sa définition et de sa perfectibilité) ; en étant préalablement passé (moment médian) par la figure intermédiaire et relative de ce que l'on rejette pour affirmer (ou tenter d'affirmer) ce que nous sommes.

Une leçon sur l'oubli a obtenu une note tout à fait honorable en adoptant un plan à la fois simple, efficace et très pertinent, passant de l'oubli comme faiblesse et faute à l'oubli comme force vitale pour terminer par l'idée d'un oubli au service de la connaissance – doté de vertus heuristiques et appelant une remise en jeu régulière mais aussi innovante des savoirs constitués.

Insistons pour finir sur un point qui a lui aussi son importance : si l'épreuve est accessible, c'est aussi parce qu'elle laisse le candidat ou la candidate libre de signaler les aspérités du problème qu'il ou elle n'a pu entièrement lisser, les énigmes dont on ne peut venir à bout. Même l'hésitation est parfois bon signe, tandis qu'une impression personnelle de maîtrise totale est souvent le symptôme, inaperçu par celui ou celle qui parle, d'un traitement hors sol et sans véritables prises sur la ou les questions en jeu. Seul un entraînement régulier, ou pour parler plus philosophiquement, seul l'exercice, permet d'ajuster au cours de la période de préparation sa manière singulière d'aborder les problèmes. Il faut du temps – et le temps de la préparation permet de s'exercer à une telle disponibilité - pour être prêt à se laisser surprendre, pour être prêt à parler, et ce temps écoulé devient, dans celui de la leçon, presque palpable.

EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS

**Rapport établi par Frank Burbage, Daniel Dauvois et Jérôme Ferrari,
à partir des observations des membres de la commission**

Intitulé de l'épreuve : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme. Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (commentaire : 30 minutes ; entretien : 15 minutes) ; coefficient 1,5. » -

Auteurs et ouvrages au programme de la session 2021 : Aristote, *Ethique à Nicomaque*, trad. Tricot, Ed. Vrin ; Cournot, *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*. Ed. Vrin.

Conditions de passation de l'épreuve

Lors du tirage, les candidats ont le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Ils en désignent une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte l'indication précise du passage à expliquer. On vérifie alors qu'il n'y a pas d'erreur et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Le candidat se voit remettre un exemplaire de l'ouvrage dont le texte est extrait (en revanche : on ne lui remet pas de photocopie). S'il le souhaite, il peut disposer d'une feuille de papier calque, qui permet de porter certaines annotations – il est en effet rigoureusement interdit d'écrire sur les ouvrages du concours.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation à proprement parler peut alors commencer.

I – Remarques d'ordre général sur cette épreuve d'explication de texte

La commission se réjouissait lors de la session 2021 d'avoir entendu de bonnes explications, tant des textes extraits du *Traité théologico-politique* de Spinoza que de ceux extraits de *Anthropologie structurale I* de Lévi-Strauss. Elle n'avait pas eu de difficultés pour attribuer de bonnes, voire de très bonnes notes à certaines explications de très bon niveau. La situation aura été assez différente lors de la session 2022 du concours : le niveau d'ensemble des explications est resté assez moyen, et nombre d'explications ont laissé le jury insatisfait, et parfois perplexe – comme si le sens d'une explication de texte philosophique n'était pas pleinement saisi et mis en œuvre. Comment expliquer cela, de la part de candidats qui ont été capables, dans d'autres parties du concours, à l'écrit comme à l'oral, de belles réussites, et qui ont vraisemblablement beaucoup travaillé pour se préparer aux épreuves du concours ?

Rappelons comme les années précédentes que cette explication de textes en langue française est une épreuve qui peut et doit se préparer sur un temps long (et cela d'autant plus que bien souvent, les auteurs et les œuvres du programme d'oral permettent de travailler très utilement d'autres parties ou éléments du programme) : les quelques moments qui séparent les résultats de l'admissibilité des épreuves orales ne suffisent évidemment pas à s'approprier des textes longs, denses, complexes. Nombre de prestations témoignent cette année, particulièrement, d'un manque évident de familiarité avec les textes ; il importe de s'engager suffisamment tôt dans la lecture et dans l'étude des œuvres, de bien connaître leur organisation générale ainsi que leur progression, leurs articulations les plus significatives – et cela d'autant plus que le temps relativement bref de préparation, le jour de l'épreuve, ne permet évidemment pas de reprendre connaissance, ou même de relire attentivement, un ensemble de passages que l'on n'aurait pas suffisamment présents à l'esprit ou que l'on s'efforcerait de découvrir

tardivement. Confirmant ce point, presque toutes les personnes reçues en entretien après la proclamation des résultats et non admises cette année ont reconnu qu'elles n'avaient commencé à travailler les textes qu'après l'admissibilité. Cela doit faire réfléchir les futurs candidats. Il faut apprendre des erreurs des autres !

Le jury fait aussi l'hypothèse suivante, qui peut valoir tant pour le texte d'Aristote que pour le texte de Cournot : les candidats se contentent trop souvent d'une approche de survol, comme si le texte qui leur est proposé n'était que le banal reflet d'une doctrine générale qu'il reproduisait à sa manière et qu'il suffisait par conséquent de restituer. Les éléments ou moments du texte deviennent alors de simples prétextes ou indices, que l'on ne considère pas pour eux-mêmes, mais pour équivalents substituables de cette espèce de « doctrine moyenne » à laquelle l'explication du texte se retrouve, de fait, attachée. De là, deux défauts majeurs et très fréquemment repérés : le texte est manqué dans ce qui constitue sa particularité, voire sa singularité ; le travail conceptuel inscrit dans le mouvement même de l'œuvre semble se figer, et perd sa dimension dynamique.

Les attentes du jury n'ont pas changé, et l'on peut reprendre ici le principal de ce qui a été dit dans les précédents rapport du concours. Le jury attend une lecture résolument attentive du texte, qui s'efforce de combiner plusieurs opérations complémentaires :

- une situation du passage, au sein de l'œuvre, mais qui fasse aussi bien apparaître les questions et problèmes auxquels le texte vient s'articuler : si l'on omet de se donner un soubassement spéculatif et problématique explicite, c'est l'ensemble de l'explication, et jusqu'à sa conclusion même, qui se trouvent appauvries ; le jury a apprécié les efforts véritables que plusieurs candidats ont fait dans une telle direction, pour y adosser non seulement les premiers moments, mais le mouvement général de l'explication, qui en a alors bénéficié ;

- une présentation suffisamment précise de la structure du texte, de ses grandes articulations et de son mouvement propre : il ne suffit pas alors d'indiquer des parties de manière statique, il faut interroger et caractériser le mouvement et l'ordre raisonné qui permettent de passer de l'un à l'autre moment et s'interroger alors sur la dynamique qui lui est propre – un texte de philosophie, c'est proprement un *passage*, ou même *plusieurs* passages, articulés les uns aux autres, et plusieurs explications ont pâti cette session d'une véritable confusion, s'agissant de la structuration d'ensemble des textes à expliquer ;

- une explication plus détaillée est ensuite attendue, qui vienne éclairer les éléments principaux du texte (concepts, distinctions conceptuelles, arguments, exemples, etc.) y compris lorsque ceux-ci comportent une part de questionnement, voire d'incertitude, et parfois assumés explicitement par l'auteur lui-même ; c'est à ce niveau notamment que les exposés de doctrine généraux ont cette année régulièrement détourné les candidats d'une lecture suffisamment précise et d'un questionnement bien ajusté ;

- une compréhension d'ensemble, qui s'élabore petit à petit et qui se ressaisit en conclusion, permettant de mesurer les apports caractéristiques du texte expliqué, dans le mouvement d'ensemble de l'œuvre et corrélativement dans les interrogations que le texte vient assumer et éclairer ; on retrouve ici un travers analogue à celui observé lors des leçons lorsque les conclusions se réduisent à de simples résumés de ce qui aura précédé, et sans aucun apport spécifique.

C'est la précision et l'acuité de la lecture qui intéressent le jury, et celles-ci sont vraiment à bonne portée d'un travail de préparation régulier. Point n'est ici besoin d'être archi-savant, ou de faire semblant de l'être. Les meilleures explications sont celles qui parviennent, d'une manière ou d'une autre et sous des perspectives très variées, à s'étonner, ce qui participe évidemment du caractère philosophique de la lecture.

Plusieurs maladresses peuvent être aisément évitées, et l'ont été cette année encore par les candidats les plus attentifs. Et notamment celles-ci :

- la lecture initiale à voix haute de l'intégralité du texte a toute son importance, elle fait partie de l'explication, et correspond à première étape de compréhension : plusieurs candidats, par manque d'exercice, éprouvent des difficultés à trouver le bon rythme de lecture à voix haute, soit en lisant trop lentement, soit en lisant trop rapidement, et cela sans tenir compte des effets produits sur un auditoire qui semble pour eux quasi inexistant ; dans la mesure où le texte a été lu une première fois, il n'est pas requis, sauf à perdre un temps considérable, de le relire partie par partie, au seuil de chaque moment de l'explication – cela fait perdre, et bien inutilement, un temps précieux ;

- si l'explication doit être proprement adressée, elle doit aussi adapter sa manière à la longueur du texte – le jury propose des textes de longueur variable, et il tient bien évidemment compte de ces variations) ; face à un texte relativement long, le candidat ajuste le type d'explication qu'il propose : moins détaillée inévitablement, l'entretien permettant alors de compléter.

- comme on l'a indiqué plus haut, le jury apprécie que les candidats prennent le temps d'une situation-problématisation précise, qui permette véritablement de comprendre ce qui est en jeu, et comment et pourquoi ce qui est en jeu conduit au seuil du texte à expliquer ; pour autant, il faut aussi se garder introduction « débordante », dans lesquelles on cherche à tout dire en essayant parfois de résumer l'ouvrage tout entier, sans parvenir à sélectionner et à hiérarchiser les éléments les plus significatifs ; lors de cette session 2022, les candidats ont en général bien géré le temps imparti pour l'explication et les commentaires inachevés sur les textes ont été rares.

- de la même manière, dans le corps même de l'explication, on n'est jamais tenu de *tout* expliquer – si le jury le souhaite, il pose des questions complémentaires lors de l'entretien sur tel ou tel point qui aurait été omis – et il faut du coup veiller au bon équilibre de l'explication, respectueuse de la dynamique d'ensemble d'un texte, d'autant plus qu'il n'est pas rare que le débouché ultime d'un texte en éclaire le développement global ; on observe assez souvent des explications trop superficielles en fin de parcours, ce qui est assez ennuyeux ;

- il est important d'inscrire le texte dans sa signification globale : l'attention portée aux passages se situant juste en amont ou juste en aval s'est révélée très productive ; bien des explications auraient été éclairées par une attention portée aux lignes ou aux paragraphes tout juste suivants, ou même aux dernières phrases des textes.

Parachèvement de l'épreuve, l'entretien joue un rôle important que les candidats doivent aborder avec le plus de confiance possible : dans les intentions du jury qui ne cherche jamais à déstabiliser un candidat et s'efforce d'ancrer ses questions dans ce qui a été initialement proposé ; dans leur propre capacité à se reprendre et à parfaire l'explication initiale. Les questions qui sont adressées au candidat lui permettent de compléter, de rectifier ou de développer, les éléments qui ont été d'abord exposés. La plupart du temps, trois ou quatre membres de la commission participent à cet échange, ce qui permet de varier ou de moduler le questionnement. Il n'est jamais rédhibitoire – cela ne doit pas inquiéter – de ne pas comprendre une question ou, la comprenant, de ne pas pouvoir répondre à une question posée par un membre du jury. Il arrive au jury de poser des questions qui peuvent paraître difficiles, et qui portent sur des points d'interprétation délicats : non pas que le jury détienne alors une réponse attendue sur le modèle de la devinette ; il attend au contraire que le candidat s'approprie et affronte tel ou tel point embarrassant, propose des hypothèses d'explication, s'installe dans une position de recherche et de réflexion ouverte.

II – Remarques relatives à l'explication d'Aristote, *Éthique à Nicomaque*

1 - Textes proposés aux candidats

(nb : par commodité, on reproduit ici le fichier qui est utilisé pour éditer les sujets et qui ne comporte pas de signes de ponction – les sujets remis aux candidats, quant à eux, en comporte évidemment)

pages	début du texte	fin du texte	pages
36	S'il en est ainsi	ou à des cités	38
53	Ayant donc séparé	Idée unique	54
58	Puisque les fins	que lui-même	59
60	De même que	l'exercice de la pensée	62
62	L'expression vie rationnelle	espace de temps	63
70	Et leur vie est	doivent être des plaisirs	71
74	La réponse à	qualifie d'heureux	75
88	Dans la partie	du premier venu	89
89	Mais il semble bien	contre lequel il lutte	90
93	La vertu est de deux sortes	se distingue d'une mauvaise	95
95	De plus, les actions	disons mieux totale	96
98	Mais mettons-nous préalablement d'accord	juste mesure	99
100	D'autre part, nous devons	tout le contraire	103
105	De plus, il n'y a pas ressemblance	philosophie de ce genre	107

111	Si donc toute science	le vice en a de nombreuses	113
113	Ainsi donc, la vertu	défaut de médiété	115
121	À l'égard du moyen	contraire à la modération	122
122	Qu'ainsi de la vertu	redressent le bois tordu	124
128	Mais pour les actes	action en elle-même	128
139	On ne peut pas non plus	ce qui est illicite	140
147	Passons au souhait	étant un mal	149
149	La fin étant ainsi	et sont volontaires	151
155	En quoi la vertu	dispositions sont volontaires	156
160	Bien que les mêmes choses	dicte son courage	161
172	Nous avons dit que la modération	objets de concupiscence	173
175	Des appétits concupiscibles	fait généralement	176
179	Nous étendons encore	raison l'ordonne	180
181	Nous avons assez parlé de la modération	qui nous permettent de vivre	183
186	Si donc la libéralité	d'accord avec Simonide	187
192	Nous avons suffisamment parlé	dans des occasions et d'une façon également inopportunes	193
201	Si donc l'homme magnanime	avec leur mérite	201
206	En outre l'homme magnanime	qui se suffit à soi-même	207
209	La magnanimité a donc	comme si elle était vacante	210
218	Dans une sphère sensiblement la même	en commençant par le premier	219
223	La disposition du caractère	une vie toute différente	225
225	En ce qui concerne la modestie	mais c'est un mélange de vertu et de vice	228
232	Or, semble-t-il bien, la justice	et leur est commune	233
237	L'existence de cette forme d'injustice	nos rapports avec autrui	239
244	Le juste implique donc nécessairement	entre les personnes et les choses	246
249	Cette forme du juste	une perte et un gain	252
256	Mais dans les relations d'échange	commensurables entre elles	259
266	Mais nous ne devons pas oublier	deviennent des tyrans	267
294	Nous avons divisé les vertus de l'âme	les vertus respectives de l'une et de l'autre	300
303	Telle est donc la façon dont	dans le domaine du contingent	304
313	Or la prudence a rapport	délibératives et judiciaires	315
319	La recherche et la délibération	est la prudence elle-même	323
326	Toutes les dispositions	correctement les choses	328
333	Le cas de la vertu est en effet	toutes les affaires de la cité	336
368	Que l'intempérance	c'est clair	371
380	Qu'ainsi l'intempérance	que l'autre ne vaut rien	382
382	Est-ce donc qu'est tempérant	qu'à l'homme tempérant	384
398	D'autre part	par sa relation au bonheur	399
401	Au sujet des plaisirs du corps	l'excès de plaisir	402
402	Puisqu'il faut	dérégulé et pervers	405
405	D'autre part	ni simple ni bonne	407
415	L'attachement pour les choses inanimées	l'un des objets dont nous avons parlé	416

416	Ainsi donc, ceux dont l'amitié réciproque	qu'en vue de la fin en question	417
418	Mais la parfaite amitié	et en la forme la plus excellente	420
422	Ainsi donc, l'amitié fondée sur le plaisir	d'une façon accidentelle	423
425	L'amitié est donc surtout celle des gens vertueux	que ces caractères se rencontrent	426
437	Il semble bien	une égale extension	438
438	Mais toutes les communautés	aux espèces particulières de communautés	440
446	Dans les formes déviées	où les citoyens sont égaux	448
431	Dans toutes les amitiés	ainsi que nous l'avons dit	432
434	Dans tous les cas où	avant de la posséder	435
439	Mais si on reçoit dans son amitié	déjà traité cette question	441
441	Les sentiments affectifs que	du mpins sa partie principale	444
446	De même encore, les méchants	devenir un ami pour un autre	447
449	La concorde est, elle aussi	les choses se rapportant à la vie	450
451	Les bienfaiteurs aiment	son œuvre l'exprime en acte	453
459	Nous concluons que l'homme vertueux	nous ne devons pas l'être	460
460	On discute également	à l'homme heureux des amis	462
463	Dans toutes les amitiés	ainsi que nous l'avons dit	464
474	Les sentiments affectifs que	du mpins sa partie principale	477
485	Les bienfaiteurs aiment	son œuvre l'exprime en acte	487
543	Ce n'est donc pas dans le jeu	comme nous l'avons dit plus haut	544
553	Le bonheur de l'intellect semblerait	la plus grande source du bonheur	555
561	Certains pensent qu'on devient bon par nature	et d'une certaine intelligence	563

2 – Remarques relatives aux explications

Les explications d'Aristote et de *l'Éthique à Nicomaque* ont donné au jury le sentiment d'une préparation sérieuse et d'une certaine compétence acquise sur Aristote, son lexique ou ses méthodes d'exposition. Il n'a guère été donné à entendre de prestation indigente ou invariablement fautive. Peu nombreuses furent en revanche les excellentes explications, témoignant d'une réelle vertu philosophique. Cette imperfection procède en premier lieu d'introductions souvent trop longues, qui recherchent d'énoncer le fil de toute *l'Éthique à Nicomaque*, mais qui négligent de détailler l'essentiel, à savoir le plus souvent quelques lignes qui précèdent mais aussi qui suivent l'extrait proposé à leur sagacité. Parfois le propos s'inaugure même avec certains rappels platoniciens, qui retardent le fait d'aborder la chose même et qui auraient éventuellement occupé une meilleure place lors de l'explication plus détaillée (si nécessaire) ou même avec les éléments de conclusion.

Les textes avaient à s'inscrire principalement dans leur livre, éventuellement dans une suite de deux livres (III et IV pour les vertus particulières, VIII et IX sur l'amitié) ou deux livres en écho (VII et X sur le plaisir). Une seconde raison a contribué au défaut relatif d'explications qui s'annonçaient prometteuses, c'est à savoir la sensible armature d'une érudition aristotélicienne très effective mais mal appliquée sur l'extrait proposé. La lecture se fait alors très générale, peu à même de rendre problématique l'emploi d'exemples ou la ressource de telle comparaison, ou même à éclairer et tenter d'élucider l'ensemble de l'extrait, qui se trouve recouvert sous des remarques ou des considérations décalées. Plus généralement, les références à la *Métaphysique* ou aux *Politiques* étaient-elles souvent bienvenues mais selon la règle qui en impliquait l'usage à partir seulement des difficultés propres au texte étudié. Or il est apparu au jury que nombre d'explications manquaient de problématisation, les textes proposés à l'étude ne se trouvant pas suffisamment questionnés, ni dans leur mouvement d'ensemble, ni dans leur développement de détail. Certains passages à étudier ont dès lors souvent simplement paraphrasés, les candidats n'envisageant pas assez, et parfois pas du tout, le fait que

chaque texte est habité par des tensions et des problèmes qui doivent être au cœur de l'explication du texte et qui en constitue la nature à proprement parler *philosophique*.

Ainsi par exemple : dans le cadre d'une prestation honorable et assez distincte, un candidat aborde l'amitié fondée sur la vertu. L'explication se déploie avec clarté : le candidat élucide et justifie avec une certaine érudition la présence de termes essentiels, *arété*, *hexis*, *éthos*. Il s'emploie toutefois à traiter d'une manière égale en durée et en attention, tous les moments de son texte, ce pourquoi il en vient à manquer de temps pour aborder une fin plus épineuse et complexe que le reste, qu'il n'est pas en mesure de questionner, et d'élucider. Il est ainsi conduit à négliger de s'interroger sur l'identité ou la ressemblance au sein des actions vertueuses, alors que ce point qui commande toute la compréhension de cette fin d'extrait.

A propos d'un livre voisin, le IX, et d'un passage portant sur la *philia pros héauton*, un autre candidat, présentant des qualités assez semblables au précédent, et assez attentif à certains détails de son texte, manque en revanche complètement de relever le point qui n'est pas seulement de traduction et qui donne *égoïsme* pour cette *philia pros héauton*. Au lieu de passer rapidement sur ce point, le candidat aurait gagné à pointer et à méditer la différence assez importante de connotation entre l'usage actuel et quotidien d'*égoïsme* et cette notion aristotélicienne d'un étrange « égoïsme vertueux », où toute autre amitié trouve son principe. Aristote lui-même s'y attarde longuement, en travaillant à faire apparaître de quelle manière et pour quelque raison l'homme vertueux et en capacité – pleinement justifiée – de s'aimer lui-même. Le jury n'attendait pas alors de lui on ne sait quelle prouesse doctrinale, mais un questionnement précis – un embarras éventuel – précisément et explicitement conduit.

Tout cela souligne qu'il ne suffisait donc pas de produire le rappel des grandes notions aristotéliciennes, et il convenait aussi bien de demeurer sensible au détail des exemples pris par Aristote, comme le chantage exercé par le tyran, ou bien la cargaison du marchand prise dans la tempête (Livre III) : quel effet de loupe sur la différence du volontaire et de l'involontaire ces cas extraordinaires étaient-ils à même de figurer ? Il fallait tout du moins tenter ici de questionner et non passer sans étonnement particulier au reste du passage.

On a trop souvent eu le sentiment que certains candidats négligeaient la factualité du texte proposé pour effectuer de simples rappels, par exemple sur la doctrine des quatre causes, sur la définition de la vertu, ou bien de la *prohairesis*, ou encore du *phronimos*. Ainsi, confronté à un texte sur l'intempérance dans la colère et dans l'appétit, un candidat rappelle-t-il tout d'abord assez longuement le contenu résumé de tous les autres livres précédant le VII, et prélude-t-il à l'examen de son extrait par un rappel sur la tripartition platonicienne de l'âme. Ce faisant il passe sans sourciller sur cette colère qui s'empresse et se précipite mais aussi qui raisonne et conclut, et qui peut bien entendre un ordre tout en ne l'entendant point. Formules singulières et contrastées, qui méritaient une analyse soignée et une résolution patiente.

Certains passages d'Aristote sont lacunaires ou surchargés, notoirement difficiles à comprendre et tout d'abord à établir – l'ordre des raisons n'en est pas toujours manifeste : le jury n'attendait pas alors des candidats une philologie impeccable ni le commentaire des quelques éléments d'apparat critique présents dans les notes de Tricot. Lorsque le sens paraissait hésiter, il s'agissait de le pointer, éventuellement de s'en étonner, de tenter parfois quelque hypothèse interprétative, non pas assurée mais qui philosophe avec le texte.

Inversement les formules aristotéliciennes devenues célèbres, comme ce plaisir qui s'ajoute à l'acte comme à la jeunesse sa fleur, les comparaisons mais aussi les exemples, comme nous avons déjà dit, devaient-ils être soigneusement repris et questionnés : ne rien pouvoir dire du cas de Priam, lorsqu'Aristote, impliquant le cours de la vie dans l'analyse du bonheur, évoque son destin fort malheureux, revient à abandonner le texte à ses évidences propres et à le laisser simplement valoir par lui-même, sans en tirer un véritable parti.

Comme on l'a dit dans les remarques générales *supra*, par l'entretien, le jury vise à ce que le candidat fasse mieux valoir ce qu'il a exprimé, lève certaines confusions et en vienne à s'interroger sur un passage délicat qu'il n'a pas eu le temps d'éclaircir dans son explication. Il est alors assez décevant d'entendre certains candidats répéter invariablement ce qu'ils ont déjà dit, sans prêter d'attention véritable à ce qui venait questionner autrement le texte à eux soumis ou leur propre discours à son endroit.

L'entretien doit amener à réfléchir tout haut, éventuellement à reprendre un point confusément établi mais aussi bien à maintenir sa lecture par de nouveaux arguments ; les questions sont ouvertes et les réponses aussi. Le jury est toujours satisfait d'avoir l'occasion d'apprécier plus avantageusement une prestation d'ensemble par la vertu d'un entretien où un véritable dialogue s'est engagé avec les candidats.

Les meilleures explications de cette session sont parvenues à expliciter et à suivre, au fil pas toujours continu du texte aristotélicien, des questions vives : que faire quand un ami devient mauvais ?

peut-on s'en défaire à tout jamais parce que sa valeur éthique est moindre que la nôtre ? qu'est-ce qui fait qu'une amitié perdure, se consolide ou alors s'étiolé ? Travaillant parfois aussi à les inscrire dans un contexte culturel, social ou politique leur conférant un sens particulier. Il était difficile d'expliquer précisément le sens éthique de la *magnanimité* sans le rapporter à la position sociale de l'aristocratie dans les cités de la Grèce ancienne ; difficile aussi de comprendre les analyses consacrées à la relation de l'amant et de l'aimé sans se demander à quels liens affectifs, structurant la société grecque de cette époque, de telles relations correspondent effectivement – et cela au-delà du strict ordre familial.

Soit par exemple une explication de fort bon niveau, qui examine très précisément non seulement le fait mais aussi l'exigence d'une « vie rationnelle » (p. 62 dans l'édition de référence, à partir de « L'expression « vie rationnelle »... et jusqu'à « ...d'un bref espace de temps ») et le « double sens » qui la caractérise : « posséder la raison » et « être soumis à la raison », cela ne revient en effet pas au même, comme l'indique le passage tout juste précédant l'extrait proposé. L'explication parvient à situer le passage dans le questionnement qui l'encadre – une interrogation sur la fonction propre de l'homme – et à marquer le point d'incertitude autour duquel il s'ordonne : peut-on vraiment dire, et pour quelles raisons, et en quel sens, que l'homme de mérite est plus rationnel qu'un homme ordinaire ? et comment prendre bonne mesure de ce mérite (proprement éthique ?) à différencier d'une excellence simplement technique (le texte suit alors l'exemple du cithariste et des fonctions qu'il est en mesure d'accomplir). Interrogé lors de l'entretien sur la différence entre « la félicité » et « le bonheur », le candidat ne se contente pas de renvoyer aux incertitudes et aux difficultés de traduction, il propose une hypothèse d'interprétation, réfléchissant à une éventuelle gradation, ou maximisation du bonheur, faisant place à un plaisir spécifique, que le terme de « félicité » pourrait nommer.

III – Remarques relatives à l'explication de Cournot, *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*

1 - Textes proposés aux candidats

(nb : par commodité, on reproduit ici le fichier qui est utilisé pour éditer les sujets et qui ne comporte pas de signes de ponction – les sujets remis aux candidats, quant à eux, en comporte évidemment)

de page	début	fin	à page
8	Dans l'état de nos connaissances scientifiques	en conservant partout le caractère de fait contingent	9
10	On peut dire et l'on a dit que ces faits	autre chose qu'un artifice plus ou moins commode	11
12	Tels sont à peu près les principes	pût servir à asseoir les fondements mêmes de la science	12
14	Remarquons qu'à la faveur du principe de l'égalité	ou de véhicule à l'enseignement scientifique	15
16	Mais alors pourquoi ne pas supprimer	à travers les métamorphoses les plus variées	16
21	En regardant les plantes et les animaux	rebutant pour tout autre qu'un homme du métier	22
22	En tout cas l'inconvénient le plus réel	échafaudages provisoires avaient mis la complication	23
24	Quoique nous ne songions pas	aient pu être bien ordonnées d'une autre façon	25
28	Une fois l'attention des ingénieurs	ou de la complication des calculs	29
29	Il va sans dire que pour toutes ces conversions	d'aborder quelques pages plus loin	30
32	Chez l'homme le sens de l'ouïe	de nos connaissances en physique	32
33	On a coutume de rapporter	nous n'aurions jamais éprouvée	34
36	Nous tâchons de nous représenter	le support de toute l'architecture	37
41	Le déterminisme absolu	par ses antécédents	42
42	Autre est l'idée de la <i>Nature</i>	les merveilles de Dieu"	43
43	Quand on réfléchit sur la classification	de nos connaissances	43
44	Nous verrons que plus	en état d'arriver jusqu'à nous	45
45	En géométrie pure	littérature humoristique	46

50	Cependant l'on peut dire	systèmes planétaires	51
54	Dans le monde inorganique	par l'habitude	55
55	Ne manquons pas de noter	dans un cas que dans l'autre	55
55	Sur le contraste	que pour les animaux	56
56	Par contre	aux œuvres de l'homme	57
57	La sensibilité que l'on regarde	ou du bruissement de la forêt	58
59	Si nous rangeons	d'où elles découlent	60
66	Tandis qu'en puisant	ou scolastique	67
68	De ces explications	assez haut	69
75	Dans l'étude des êtres vivants	elle est complète	76
80	Vers le commencement du siècle actuel	jusqu'à sa disparition finale	81
82	Ainsi le monde organique	avec ces répugnances du monde commun	83
84	L'argument tiré de la préexistence	de leurs évolutions	84
85	Le mot <i>espèce</i> sur lequel tant de controverses	à gêner les progrès de la théorie	85
88	La notion de l'espèce organique supporte	substituer le mot de <i>genèse</i> au mot de <i>génération</i>	89
92	Il faut maintenant parler de l'emploi	et en divers lieux dans des milieux différents	93
103	Au resre, de quelque argument scientifique	point confondre avec des miracles	104
108	Le contraste n'est pas moins frappant	pas toujours raisonnablement	108
110	On ne peut se rendre compte	de l'homme individuel	111
111	Cependant M. Stuart Mill	de la religion et des moeurs	112
112	On connaît la théorie	du raisonnement et du calcul	112
115	On a objecté	l'entéléchie du rosier	116
117	De même que les sensations	lui a donné la culture	118
119	La longévité des religions	à leur système	120
120	L'état religieux des populations	dans leurs intolérances	120
123	Les idées de droit et de devoir	à qui elles s'adressent	124
130	Que si l'on ne peut pas donner	du corps politique	131
132	Il s'agissait dans nos deux	grandes pages historiques de la science	134
134	Les peuplades sauvages n'ont pas d'histoire	fort de se repaître d'illusions	135
135	On a beaucoup parlé	quand on ne sait encore le sort qui l'attend	136
136	Le lecteur connaît cette machine	par l'obscurité du langage	137
144	Selon Kant	le mystère même de la vie	145
147	Les mêmes causes	très imparfait	148
150	Reconnaissons d'abord	au changement	151
155	Passons à	champ de la psychologie	155
157	Qu'il s'agisse	des sciences	158
159	De tout temps	monde réel	160
164	Pour dernier exemple	surface du bloc	165
165	Sous cette forme	calcul intégral	165
167	Certes, l'idée	qualifierons de rationnelle	168
169	Dans le champ	évoquer directement	170
171	Que cet assujettissement	qu'il a pu	172
173	Les philosophes ont abondamment	qu'il y renonce absolument	174
174	Le HASARD !	ou un financier	176

176	Quand il nous est donné	pour tout le monde	177
179	A peine osons-nous dire	non à Bossuet	180
184	De telles abstractions	naturellement ou rationnellement	185
186	De tout temps les philosophes	simplicité de cette loi	187
190	- L'étymologie nous indique	de l'interpréter convenablement	191
196	Rien de semblable	et son propre objet »	197
199	Serrons encore	habitudes acquises ?	199
204	Kant était donc	de l'esprit humain	204
206	A quelle idée	garantir l'autorité	206
210	Si donc la philosophie	du plan de la Nature	211
216	Nous employons donc	du mot âme	217
218	Des besoins	les source de la vie	219
221	Même à l'heure actuelle	du monde et du siècle	221
222	Bref, l'autorité	de l'erreur de fait	223
213	Telle est en effet	il faut une théorie	214

2 – Remarques relatives aux explications

Comme pour l'explication du texte d'Aristote, le jury a apprécié l'engagement effectif des candidats dans cet exercice au demeurant fort difficile. Il a regretté aussi de ne pas être en mesure d'attribuer davantage de bonnes ou de très bonnes notes – ce qui correspond à une expérience souvent réitérée : une certaine connaissance générale de la philosophie de Cournot – ici rassemblée et présentée dans cet ouvrage au caractère très synthétique, mais doté aussi de son mouvement propre – aura à l'évidence été acquise en préparation des épreuves orales du concours ; mais, le moment venu, c'est comme si les candidats se renaient de se faire véritablement lecteurs, avec l'attention et sans doute aussi les hésitations que cela peut induire, des textes qui leur ont été proposés.

Certains d'entre eux ont sans doute été gênés par une culture scientifique assez fragile. Il aurait certes été déraisonnable d'exiger des candidats qu'ils se montrent également compétents en mathématiques, physique, chimie et biologie mais on pouvait attendre d'eux qu'ils acquièrent au moins certaines des connaissances nécessaires à la compréhension du texte, surtout quand elles ne sont pas d'une excessive technicité. Comme déjà indiqué, il est probable que certains candidats ont engagé leur préparation de manière trop tardive ; il est probable aussi que leur culture scientifique reste assez fragile, du fait d'une séparation aujourd'hui encore maintenue, entre les enseignements scientifiques et ceux qui sont dits « littéraires » ou faisant partie des « humanités » - et parmi lesquels on persiste à loger la philosophie. Ce point de fragilité, dont les explications de texte de Cournot ont souvent pâti, rejoint l'un de ceux pointés par la commission en charge de la Leçon 2, pour la partie « Logique et épistémologie » du programme de cette épreuve.

Ainsi par exemple : Cournot évoque au §10 de la troisième partie (*Du passage de la psychologie à la logique et à l'idéologie*) « l'imperfection logique de la théorie des parallèles », laquelle consisterait, aux yeux d'un candidat, en ceci que le cinquième postulat d'Euclide, n'étant pas démontré, n'aurait à faire valoir que son évidence ; reproche aussi singulier qu'immérité, et qu'une culture scientifique un peu mieux assurée aurait permis de dissiper, par la simple distinction, fort traditionnelle, de l'axiome et du postulat. Mais l'erreur de lecture ici pèse davantage que cette simple confusion entre postulat, théorème et axiome car elle engage, une lecture fautive du passage : si Cournot s'y intéresse bel et bien aux fondements d'un système hypothético-déductif tel que la géométrie, ce n'est pas pour déplorer qu'on ne puisse s'y passer, pour éviter une régression à l'infini, de propositions non démontrées, évidentes ou non, en plus des définitions, mais pour s'interroger sur la place que tiennent dans cet ensemble des faits de psychologie susceptibles d'en corrompre la consistance rationnelle et donc, potentiellement, celle de toute la chaîne et la nécessité des inférences qui en dépendent, risque qu'il écarte clairement à la fin du passage. On s'interroge ici, comme dans d'autres passages de l'ouvrage, sur les fondements et sur les limites de la rationalité, interrogation déployée toutefois sous une perspective singulière. C'est d'autant plus dommage que, sans cette erreur qu'un peu de culture mathématique et qu'une meilleure attention au texte aurait permis d'éviter, le jury aurait sans doute assisté à une bonne explication du texte.

Les explications ont été plus précises, lorsqu'il s'est agi des critiques que Cournot adresse à Laplace – faisant une place à la réalité du hasard et partant à la particularité de la science historique. Ou de celles adressées à Darwin, et plus généralement à ceux d'entre les biologistes qui relèguent la considération de la finalité au rang des notions pré-scientifiques, manquant alors l'écart entre l'ordre strictement matériel et l'ordre vivant. On aura néanmoins repéré certaines confusions à ce niveau. Ainsi par exemple lors de l'explication d'un extrait du § 7 de la Première Section (p. 43 dans l'édition de référence) : le contexte général (la distinction entre sciences théoriques et sciences cosmologiques - les premières ayant pour objet la Nature et ses lois quand les secondes s'intéressent à l'ordonnance particulière des faits du Monde) n'est pas à proprement parlé manqué, mais l'explication ne fait pas suffisamment apparaître ce qui pourrait faire ici difficulté : qu'est-ce qui nous *assure* que l'absence de lois régissant l'ordonnement des choses n'est pas induit par notre seule ignorance ? Mais surtout, le candidat rabat de manière immédiate et sans nuance la considération de la causalité sur le déterminisme, là où le texte de Cournot travaille très précisément à questionner le statut des faits accidentels – dotés de leur causalité spécifique (le texte indique bien que chaque fait a « sa cause dans un fait antécédent ») – une causalité toutefois qui ne se laisse pas inscrire dans un ordre légal général et compréhensible *a priori*.

De manière plus générale, on peut dire que la manière dont Cournot se rapporte aux auteurs qu'il convoque aura retenu à juste titre l'attention des candidats, mais n'aura pas fait l'objet d'une appréciation suffisamment précise – ainsi par exemple de la critique adressée à Mill, à qui Cournot reproche de ne pas avoir pris la bonne mesure du caractère rationnel de l'expérimentation (p. 215 par ex. de l'édition de référence) ; ou de l'adossement très fréquent du propos de Cournot sur celui de Leibniz non seulement pour y trouver le modèle d'un rationalisme *a priori* (et un modèle démonstratif de la vérité) mais aussi pour déterminer les limites, non pas de la rationalité, mais d'une science qui se voudrait indépendante de l'expérience, et partant, détachée de la réalité « nécessairement hypothétique » du monde. Ainsi par exemple de la référence à ces jugements que Leibniz nomme et pense comme « inexplicables », et qui sont mobilisés, en droit, dans la constitution d'une jurisprudence (p. 125 de l'édition de référence).

Quand Cournot (III, §7, p. 136) invite à se garder de deux conceptions « mystiques » de l'histoire, les références à Comte et à Hegel sont fécondes et attendues parce qu'elles contribuent à éclairer le texte lui-même. En revanche, en appeler systématiquement à Kant quand Cournot définit l'organisme ou à Leibniz quand il est question d'agrégat ce n'est plus répondre à une exigence de l'explication mais, au contraire, s'en détourner, comme s'il s'agissait seulement de prouver au jury qu'on connaît ses classiques. De même, signaler que Cournot commet une erreur (IV, §8, p. 204) en affirmant que, pour Kant, l'espace et le temps sont des « formes de notre sensibilité » ou « des catégories de notre esprit » peut s'avérer tout à fait contreproductif : car si nous croyons bien volontiers que le candidat ne confond pas les formes *a priori* de la sensibilité et les catégories de l'entendement, le jury aurait aimé qu'on accorde, fût-ce à titre d'hypothèse, le même crédit à Cournot, ce qui aurait permis de se demander pour quelle raison, en l'occurrence et en contexte, il n'avait pas jugé bon de retenir la distinction.

Plusieurs explications se sont efforcées de rendre compte du concept de type (en II, 6 notamment) – ou plus précisément encore de la relation que Cournot entend construire entre type et espèce. Toutefois, la nature et la portée de la critique de la notion d'espèce n'ont pas été bien comprises. Peut-on dire de l'espèce qu'elle relève d'un « empirisme vulgaire » quand Cournot la considère comme un concept mal construit, legs de la scholastique, impossible à circonscrire à l'aide de critères empiriques clairs ? Mais, quand il lui préfère la notion de « type organique », il ne s'agit pas seulement pour Cournot de tenter de corriger une erreur de nomenclature : l'enjeu est aussi de montrer que Darwin échoue à rendre correctement compte de la diversité du vivant, laquelle ne s'expliquerait pleinement que par l'action d'un principe vital agissant en vue d'une fin, et irréductible au jeu simplement mécanique et partant aveugle des forces.

S'agissant du statut même de la rationalité, et de l'édification de la connaissance, plusieurs candidats ont eu du mal (en I, §3, par exemple, à propos de la relation entre idées et faits) à saisir la dimension proprement normative du propos de Cournot : il s'agit notamment pour lui à partir de l'analyse des progrès de la chimie, de déterminer quelle place *devaient* respectivement tenir les idées et les faits dans une science. Le candidat a échoué à comprendre ce que Cournot entend, quand il l'oppose à *l'idée*, par le terme de *fait*, qui ne devait pas être confondu avec un quelconque état de choses trivialement observable, ce qu'une lecture attentive du texte permettait de saisir. D'autant qu'il se trouve « relié » à d'autres [faits], « interprété » et « précisé » par la théorie, le fait participe d'une appréhension ou même d'une construction rationnelle du réel. La formule selon laquelle « la science se compose de faits et de théorie » (p. 19) méritait d'être examinée très attentivement, pour bien distinguer – ce qu'on retrouve dans la critique que Cournot adresse à Mill – l'expérience ou plutôt l'empirique et l'expérimental.

Le jury n'attend pas des candidats qu'ils se livrent à une explication exhaustive – toute lecture comporte naturellement et même se nourrit d'une certaine forme de sélection, qui participe pleinement du travail de reconstitution d'un ordre d'argumentation raisonné (et cela, *a fortiori*, lorsque le texte est long). À plusieurs reprises, cependant, les candidats ont négligé des passages des textes qui semblaient défendre des thèses paradoxales et exigeaient donc par là-même qu'on fasse l'effort d'en proposer une interprétation, fût-ce à titre d'essai et avec la plus grande prudence, plutôt que de les passer sous silence. Le jury a inmanquablement demandé des éclaircissements à leur sujet durant l'entretien, et il eût été préférable de s'y arrêter, étant donné l'importance de ces passages, dans le cours initial de l'explication.

On retiendra trois exemples suffisamment éclairants - à chaque fois en effet, une occasion fut manquée d'approfondir une distinction conceptuelle importante :

1/ « Si [dans la science] les idées dirigent les évolutions lentes, les révolutions tiennent surtout aux faits. » (I, §3, p. 22 – passage déjà mentionné *supra*.)

Il semblait opportun de demander ce que devait être un fait pour qu'on puisse le tenir capable de déclencher une de ces révolutions scientifiques dont on a plutôt tendance à croire, contrairement à ce qu'affirme Cournot, qu'elles sont dues aux idées nouvelles. Et il aurait été bienvenu d'explorer l'histoire des sciences pour y trouver des exemples de faits révolutionnaires – Cournot donne, comme exemple de fait, l'existence de l'oxygène ;

2/ « Souvent même cette élégance des formules est ce qui en fait pressentir la vérité et chercher la preuve rigoureuse. Nous les jugeons vraies parce qu'elles sont belles. » (I, §7, p. 42).

Cette étonnante inférence du beau au vrai devait retenir l'attention. S'agit-il d'une simple tendance de l'esprit humain – auquel cas l'inférence n'aurait guère de chance d'être confirmée ? Le beau est-il un indice ou une caractéristique du vrai ? L'idée d'ordre permettait d'envisager une réponse en même temps qu'elle liait la beauté rationnelle, « froide et austère » des formules à celle du Cosmos qui « parle à l'homme tout entier ».

3/ « [...] les progrès de la philosophie naturelle nous [ont] appris que la ligne droite n'est pas une fiction de notre esprit et qu'elle a son type dans la Nature, en ce sens qu'elle figure dans l'expression des lois de la Nature... » (III, §10, p. 155)

Comment faut-il comprendre cette affirmation étrange que la ligne droite, objet mathématique, « a son type dans la nature » ? Négativement, cela signifie d'abord qu'elle n'est ni un être purement logique ni une entité psychologique. Mais positivement, quel sens donner à ce passage ? Le fait qu'elle « figure dans les lois de la Nature » (et non parmi les faits du Monde) interdit évidemment de lui accorder une existence empirique. Ici encore, des exemples auraient été bienvenus (la propagation des ondes lumineuses en optique ou (merci à Daniel !) le principe d'inertie en mécanique).

On a aussi regretté que les exemples – pas tous là encore, mais ceux qui jouaient un rôle décisif dans l'élaboration du propos – ne soient pas davantage travaillés. Ainsi par exemple (p. 92) sur « le principe de la concurrence vitale » et la constitution des types primitifs, Cournot prend l'exemple très précisément analysé de la façon dont l'homme crée artificiellement des races ou des variétés héréditaires, en sélectionnant, de la première à la troisième génération, dans ce que « le jeu des «circonstances fortuites » produit comme variétés individuelles, celles qui répondent à ses fins, c'est-à-dire celles qui présentent à la deuxième génération ce caractère héréditaire recherché et affermi d'une génération à l'autre, et qu'il va choisir à l'exclusion d'autres de reproduire dans une troisième génération, concluant de là qu'il n'y a pas à s'étonner que la nature selon le principe de la concurrence vitale en effet, opère elle-même mécaniquement une telle sélection. L'exemple vient donc confirmer que la concurrence vitale a pour effet la sélection naturelle et la constitution des types spécifiques.

Ou encore : toujours dans le chapitre sur le vitalisme (pp. 68-69), la candidat n'analyse pas l'exemple, même invité par le jury à le reprendre, illustrant « l'acte mystérieux » de la transmission héréditaire, du « botaniste exercé » et du « jardinier consommé », capables de reconnaître de façon anatomique d'un individu l'espèce à laquelle il appartient, mais incapables, quelles que soient leur expérience, leur science et leur savoir-faire, de lire dans la graine plantée ou observée sa destinée individuelle, non en raison des circonstances fortuites auxquelles la vie les confrontera, mais en vertu des caractères individuels qui lui viennent génétiquement. C'est moins une « anatomie descriptive » du germe, conclut Cournot, qu'une « généalogie, une histoire des ancêtres » qui serait là instructive. Cela dément le principe du déterminisme concernant les phénomènes vitaux : l'observation d'un état de fait (le germe, l'embryon) ne peut permettre de prévoir selon une loi immuable ce que la chose sera et ce qui lui adviendra naturellement.

S'agissant de la signification d'ensemble des textes à expliquer, le jury a apprécié de la part des candidats des efforts de saisie globale, et de nature à nourrir le travail de la conclusion. Encore faut-il que la lecture reste fidèle au texte et ne plaque pas sur lui des « enjeux » (supposés) qui ne prennent

leur sens que dans une dramatisation assez artificielle. On a plusieurs fois assisté à des dramatisations assez outrancières et conduisant même parfois à des faux-sens. Mettre en scène un combat entre Kant, champion du « scepticisme » (mais en quel sens ?), et Cournot, celui du « réalisme absolu » (quoi que cela puisse par ailleurs signifier), c'est avancer une interprétation constamment démentie par le texte lui-même (IV, §8, p. 204). Ces grandes catégories théoriques demandent à être maniées avec beaucoup de prudence, leur manque de nuances ne les rendant pas particulièrement recommandables dès qu'il s'agit d'expliquer un texte avec précision pour faire apparaître ce qu'il a de singulier. En opposant caricaturalement les positions, on s'empêchait de voir que Cournot, qui ne cesse de dialoguer avec Kant (comme avec Leibniz) dans son ouvrage, reprend la distinction phénomène-noumène (qu'il redéfinit certes pour son propre compte comme c'est l'usage constant en philosophie) mais conteste qu'il n'existe aucun chemin menant de l'un à l'autre. Ce n'est sans doute pas l'idée qu'on peut se faire d'un « combat ».

On tient à donner pour finir l'exemple d'une bonne explication (pp. 167-168 de :« Certes... » jusqu'à « ... de rationnelle »). Le texte est particulièrement dense et la lecture en est précise et porteuse d'un questionnement soutenu. L'introduction s'emploie tout d'abord à installer la nécessité de la distinction entre ordre logique et ordre rationnel, par référence à deux passages extrêmement précis et fort bien choisis de l'ouvrage (en I, 5 et IV, 1) ; puis à montrer le sens et les enjeux d'une telle distinction. La fin de l'introduction propose un plan qui ordonne précisément l'explication, en tant que telle et eu égard au problème posé. L'explication est minutieuse et rigoureuse, fine et problématisante dans l'ensemble (même si la longueur du texte ne permet de maintenir une telle exigence au cours du dernier tiers de l'analyse – ce dont le jury ne tient pas rigueur au candidat). La conclusion est centrée sur l'originalité de la notion de rationalité mise en jeu dans ce passage, et ses implications épistémologiques. L'entretien est positif, le candidat est ouvert aux questions, il tente d'en prendre la mesure et de mettre en perspective, lorsque cela s'avère nécessaire, ses propos précédents.

TRADUCTION ET EXPLICATION D'UN TEXTE EN LANGUE ETRANGERE

Intitulé de l'épreuve : « Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme. Le programme est renouvelé chaque année. Un dictionnaire sera mis à la disposition des candidats (bilingue pour le grec et le latin, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (traduction et commentaire : 30 minutes ; entretien avec le jury : 15 minutes) ; coefficient 1,5 ».

Conditions de passation de l'épreuve

Lors du tirage, les candidats ont le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Ils en désignent une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte l'indication précise du passage à expliquer. On vérifie alors qu'il n'y a pas d'erreur et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Le candidat se voit remettre un exemplaire de l'ouvrage dont le texte est extrait (en revanche : on ne lui remet pas de photocopie). S'il le souhaite, il peut disposer d'une feuille de papier calque, qui permet de porter certaines annotations – il est en effet rigoureusement interdit d'écrire sur les ouvrages du concours.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation à proprement parler peut alors commencer.

S'agissant du déroulé de l'épreuve, il est demandé aux candidats de traduire le texte, groupes de mots par groupe de mots. Cette traduction groupe de mots par groupes de mots peut venir soit au tout début de l'exposé, soit au terme d'une introduction consacrée à la situation du texte – un tel choix étant laissé à l'appréciation du candidat.

Rapport d'épreuve pour le GREC

Rapport établi par Philippe SOULIER et Stéphane MARCHAND
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

(ÉPICTÈTE, Διατριβαί (Entretiens), livre II, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 4-118)

1 - Textes proposés au candidats

de page	début	fin	à page
5 (chap. 1, § 8, 1.7)	Λοιπὸν ἡμεῖς	πόνον ἢ θάνατον	6 (chap. 1, § 13, 1. 4)
19 (chap. 5, § 9, 1. 5)	Δύσκολον δὲ μῖξαι	ὄψεται ἐν αὐτῇ ;	20 (chap. 5, § 17, 1. 3)
21 (chap. 5, § 24, 1. 8)	Πῶς οὖν λέγεται	ὡς ἐπιβάλλει	22 (chap. 5, § 28, 1. 6)
24 (chap. 6, § 11, 1. 19)	Ἐπεὶ τοι τίνος	ἴσαι πᾶσαι εἰσιν	25 (chap. 6, § 18, 1. 18)
29 (chap. 8, § 1, 1. 2)	Ὁ θεὸς ὠφέλιμος	ἂν ἴσος ἡμῖν καὶ ὁμοῖος	30 (chap. 8, § 8, 1. 6)
31 (chap. 8, § 18, 1. 8)	ἀλλ' εἰ μὲν τὸ ἄγαλμα	οὐ φυλάσσεις ;	32 (chap. 8, § 23, 1. 8)
34 (chap. 9, § 8, 1. 1)	Πότε γὰρ σώζεται	ἀλλοτρίων δογμάτων	34 (chap. 9, § 14, 1. 23)
38 (chap. 10, § 12, 1.17)	Ἐὰν δ' ἀπελθὼν	καὶ ζημίας κακός ἐστιν	39 (chap. 10, § 19, 1. 17)
41 (chap. 11, § 1, 1. 2)	Ἀρχὴ φιλοσοφίας	ἐνθαῦτα προγίνεται	42 (chap. 11, § 8, 1. 8)
43 (chap. 11, § 13, 1. 3)	Ἴδ' ἀρχὴ φιλοσοφίας	ταῖς προλήψεσι	44 (chap. 11, § 18, 1. 4)
45 (chap. 12, § 5, 1. 16)	Πῶς οὖν ἐποίει	κινῆσαι δυνάμεθα	46 (chap. 12, § 11, 1. 17)
55 (chap. 14, § 9, 1. 8)	Τὸ ἔργον τοῦ φιλοσοφοῦντος	ἄλλο παρακολούθησις	56 (chap. 14, § 15, 1. 9)
57 (chap. 14, § 23, 1. 12)	Τοιαῦτά ἐστι τὰ ἡμέτερα	ἢ τὸν χόρτον	58 (ch. 14, § 29, 1. 12)
64 (chap. 16, § 18, 1. 17)	Τί οὖν ἔτι θαυμάζομεν	ἄλλα ἢ τὰ δόγματα;	65 (chap. 16, § 24, 1. 14)
69 (chap. 17, § 1, 1. 3)	Τί πρῶτον	οὐσίαν ὑποτακτέον	70 (chap. 17, § 7, 1. 4)

70 (chap. 17, § 10, l. 14)	Ἀγαθὸν καὶ κακὸν	φεύγεις τὰ ἀναγκαῖα;	71 (chap. 17, § 17, l. 11)
77 (chap. 18, § 22, l. 21)	Ἄπελθε πρὸς Σωκράτη	ὑπὲρ ἀταραξίας	78 (chap. 18, § 28, l. 15)
79 (chap. 19, § 1, l. 3)	Ὁ κυριεύων λόγος	κατὰ τὸν τόπον	80 (chap. 19, § 6, l. 9)
82 (chap. 19, § 21, l. 22)	Ποῦ γὰρ ἴν' ὑμεῖς τὴν ἀρετὴν	Δείξατε. Ἀλλὰ οὐκ ἔχετε	83 (chap. 19, § 27, l. 21)
87 (chap. 20, § 15, l. 9)	Τί οὖν ἦν τὸ ἐγείρον	πάντων ἐσπουδακότες	88 (chap. 20, § 20, l. 5)
92 (chap. 21, § 1, l. 2)	Τῶν περὶ αὐτοὺς κακῶν	περὶ τούτου παρομολογοῦσιν	93 (chap. 20, § 7, l. 2)
98 (chap. 22, § 15, l. 15)	Καθόλου γὰρ	φυλάσσειν τὰς σχέσεις	99 (chap. 22, § 20, l. 15)
109 (chap. 23, § 42, l. 1)	Ἄνθρωπε, τὸ προκείμενον	ἴν' ὑμῖν χαρίσωμαι	109 (chap. 23, § 47, l. 26)
117 (chap. 26, § 1, l. 2)	Πᾶν ἀμάρτημα	ἀντὶ πάντων »	118 (chap. 26, § 6, l. 4)

2 – Remarques sur les explications

La session 2022 de l'agrégation de philosophie a été marquée par une forte progression du nombre de candidats hellénistes admissibles par rapport à la session précédente (quinze en 2021, vingt-trois en 2022), et treize d'entre eux (soit 56,52%) ont été reçus à l'agrégation. On ne peut que se réjouir de cette situation qui atteste la vitalité, en France, de l'enseignement et de l'étude de la philosophie grecque pratiquée dans sa langue même. Sans doute la même raison explique-t-elle aussi une plus grande disparité dans la qualité des prestations que celle constatée l'an dernier : si bon nombre d'entre elles furent satisfaisantes, voire bonnes, et quelquefois même excellentes (douze prestations ont ainsi été notées au-dessus de la moyenne, dont dix entre 12 et 16,5, soit 43,48 % d'entre elles), d'autres en revanche se sont révélées insuffisantes (onze prestations notées entre 03 et 9,5, soit 47,83 %). Ce dernier cas tient, de façon assez évidente, à une préparation insuffisante ou beaucoup trop tardive (on avait pu constater, dans la dissertation de la deuxième épreuve écrite sur « l'usage des principes », la quasi-absence de références au stoïcisme et en particulier au texte d'Épictète, pourtant concerné au premier chef par cette question). Avant tout, un entraînement régulier et méthodique à la traduction directe du texte, le plus tôt possible dans l'année, est indispensable si l'on veut assurer les conditions de la réussite : les résultats obtenus montrent que celle-ci est accessible, pour peu que l'on s'en donne les moyens par l'exercice d'une fréquentation personnelle de l'œuvre. Il est vain d'attendre la parution des résultats de l'admissibilité pour commencer à se confronter au texte, et encore plus vain d'espérer réussir l'épreuve en se contentant d'apprendre par cœur telle ou telle traduction française existante, associée à tel ou tel commentaire général.

La traduction

Rappelons les règles techniques de cette épreuve : les candidats doivent lire le texte grec non pas de façon continue, mais groupe de mots par groupe de mots, en en proposant immédiatement une traduction précise (il n'est pas utile de lire d'abord le texte en entier). La traduction doit être donnée sans le moindre commentaire. Il n'est donc pas possible de proposer plusieurs traductions ou de gloser ;

il est en revanche parfaitement possible, lors du commentaire subséquent, de justifier le choix de telle ou telle traduction.

De fait, la réussite à l'épreuve est conditionnée par la qualité de la traduction, qui ne saurait être enjambée au profit de la seule explication du texte, puisque celui-ci en dépend strictement : elle ne se contente pas de lui succéder chronologiquement, mais en rend explicite le contenu. On a pu vérifier cette dépendance par la négative : certaines fautes de traduction barrent l'accès à la portée philosophique d'un texte, quand elles n'induisent pas de véritables contresens à son sujet. Ainsi, dans un passage du chapitre VIII expliquant la différence cruciale entre le simple usage des représentations, présent chez les animaux, et la conscience réfléchie de cet usage, apanage de l'homme, une formule concise exprimait la limitation du développement animal : l'âne, à la différence des plantes, a reçu l'usage des représentations pour pouvoir circuler et porter ainsi nos fardeaux, καὶ λοιπὸν αὐτοῦ που πέπτουται, « et pour le reste, c'est là qu'il s'arrête ». Mais la candidate expliquant ce passage rendit le syntagme ainsi : « mais du reste pourquoi s'arrêter là ? », croyant que cela signifiait que l'animal ne s'arrête pas dans ses déplacements physiques. Le subtil jeu inversé, de la part d'Épictète, entre le sens propre et le sens métaphorique du lexique de la marche et de l'arrêt (περιπατεῖν et παύειν) était ainsi manqué, et cette fautive lecture était malheureusement reprise en conclusion du commentaire : « l'animal ne pourrait pas s'arrêter ». Or l'origine de tout ce contresens, nous le soulignons, réside dans une erreur grammaticale : l'adverbe indéfini ποῦ a été compris à tort comme interrogatif – mais si cela avait été le cas, il aurait porté un accent circonflexe, alors qu'il s'agit d'un mot enclitique (non accentué dans le texte). On voit que la traduction ne peut s'improviser.

L'insuffisance de la préparation s'est avant tout manifestée par des problèmes de vocabulaire et de construction dont ont fait montre trop de prestations. La traduction demande souvent de choisir entre plusieurs options. Elle doit alors, à défaut d'être littérale, être du moins aussi précise que possible (dans les limites de la clarté requise par la langue française), sous peine de paraître plus approximative que périphrastique, ou bien de sembler plaquer maladroitement quelque vague réminiscence d'une traduction publiée, comme lorsque l'on traduit d'emblée λόγος par « logique » dans le titre du chapitre XIX, Πρὸς τοὺς μέχρι λόγου μόνον ἀναλαμβάνοντας τὰ τῶν φιλοσόφων (titre que l'on pouvait rendre convenablement par « contre ceux qui ne retiennent des enseignements des philosophes que l'argumentation »). La première ligne du chapitre à traduire commençait précisément par évoquer ὁ κυριεύων λόγος, le fameux « argument dominateur » (ou « souverain »). La littéralité, quant à elle, doit aller de pair avec le discernement : dans l'expression ἀρχὴ φιλοσοφίας (ch. XI), c'était faire preuve d'une singulière méconnaissance que de rendre ἀρχή par « principe » plutôt que par « point de départ » ou par « commencement ». Un tel choix, surprenant eu égard au programme de l'écrit, obérait déjà le commentaire. En revanche, la problématique du point de départ, récurrente dans les *Entretiens*, fut bien mise en relief par un candidat expliquant le chapitre XVII (§ 1-7) : entrer chez les philosophes ne signifie pas pour autant commencer à philosopher.

Le lexique grec ancien est particulièrement polysémique. Si l'emploi du dictionnaire grec-français Bailly mis à la disposition des candidats peut s'avérer fort utile, il n'en exige pas moins un certain recul et ne saurait dispenser d'un minimum de bon sens : il ne faut sélectionner, parmi les multiples significations disponibles, que celle qui correspond effectivement à l'emploi du mot dans le texte considéré. Ainsi, traduire πανήγυρις dans le chapitre 14, § 23-29, par « Jeux Olympiques » plutôt que par « foire » conduisait à passer complètement à côté de l'image mobilisée dans tout ce passage (nous y reviendrons). Il faudrait ici rappeler la recommandation faite par Épictète lui-même dans ce chapitre : « Par où donc faut-il commencer ? – Si tu consens, je te dirais d'abord que tu dois comprendre les mots » (§ 14). De même, là où le chapitre XXIII convoquait l'allégorie d'un homme oubliant le but de son voyage, s'évertuer à traduire τὸ προκείμενον par « la tâche » plutôt que par « le but » (§§ 42-46, p. 109, l. 1, l. 10, l. 19) ne faisait qu'obscurcir l'image reposant sur l'opposition entre la destination poursuivie et les simples lieux de passage, les auberges. Ainsi certaines traductions, sans être purement et simplement fausses, ne permettent pas pour autant de rendre le sens plein et exact de l'expression considérée. Dans le même chapitre, la formule συναρμόζοντα τῇ τοῦ Διὸς διοικήσει, « en t'accordant au gouvernement de Zeus » (ch. 23, § 42, p. 109, l.5) fut un peu trop faiblement rendue par « en t'ajustant à l'administration de Zeus ». En ce dernier cas, il s'avéra d'ailleurs au fil du commentaire que la traduction adoptée reposait sur une confusion lexicale entre συναρμόζω et ἐφαρμόζω : ledit « ajustement » fut interprété comme l'application des notions universelles aux cas particuliers, le candidat assimilant manifestement la συναρμογή en jeu ici à l'ἐφαρμογή du chapitre 11 (il est vrai que le verbe συναρμόζω est plus fréquent chez Marc-Aurèle). À l'inverse, le jury put apprécier la pertinence de la justification par un candidat, dans le chapitre XVII, de sa traduction d'ἐφαρμόζειν par « ajuster » plutôt que par « appliquer » (§ 7, p. 70, l. 1-2), afin d'en souligner l'aspect dynamique et non pas mécanique (et cette fois, il était bel et bien directement question du rapport entre l'universel et le particulier).

Lorsque le chapitre XIX convoquait le paradigme de la sculpture (§§ 23-26, p. 82-83), il ne convenait pas du tout de traduire τετυπωμένον par « gravé » au lieu de « façonné » ou « modelé », car le sens du jeu analogique entre schème artisanal et pratique éthique était ainsi manqué, en particulier l'opération consistant à donner une forme à une matière (cf. livre II, ch. XIX, et sur la « matière » que façonne l'éthique, livre III, ch. III). La confusion était accrue par la traduction de κατὰ τὴν τέχνην τὴν Φειδίου (§ 23, p. 83, l. 4) par « selon la science de Phidias », alors même que le texte place l'accent sur la *praxis* (§ 20, p. 82, l. 19 : ἐν οἷς ἐπράσσετε) et insiste sur l'irréductibilité du véritable Stoïcien à quelqu'un qui se contenterait d'une connaissance théorique des dogmes de l'École. À cet égard, il aurait fallu prêter attention à la présence d'ἔργω, § 21, p. 82, l. 23 : le mot renvoyait ici à une monstration « par le fait » de la prééminence, pour le véritable Stoïcien, de la vertu sur les autres biens, et il ne fallait donc pas le rendre par « tâche », qui renvoyait à un simple devoir-être. Ces défaillances de la traduction furent littéralement reprises dans l'explication, de façon à vrai dire surprenante : le jury put entendre ainsi que l'activité de Phidias consistait à « graver la statue selon une science » ! Et y avait-il vraiment du sens à parler ensuite d'un homme « gravé » selon les jugements qu'il profère ou selon la doctrine des indifférents ?

Nous avons déjà souligné que c'est toujours en fonction du contexte de leur emploi qu'il faut traduire les mots du texte considéré. S'il est préférable de maintenir dans la mesure du possible une homogénéité dans la traduction des occurrences d'un même mot, toutefois en certains cas, il peut arriver que le même verbe doive être rendu différemment à quelques lignes d'intervalle. Il était ainsi tout à fait légitime de traduire d'abord ἔχω par « avoir » dans Στωϊκὸν δὲ δείξατέ μοι, εἴ τινα ἔχητε, p. 82, l. 24, § 22 (« Mais montrez-moi un Stoïcien, si vous en avez un ») ; mais le même choix pouvait en revanche conduire à un contresens dans la construction verbale subséquente : ἀλλ' οὐκ ἔχετε τὸν τετυπωμένον δεῖξαι (p. 83, l. 10). De fait, celle-ci fut rendue à tort par « vous n'avez pas à me montrer celui qui a été gravé » au lieu de « mais vous ne pouvez pas me montrer celui qui a été entièrement modelé » (nous reviendrons par ailleurs sur la portée philosophique de cet usage du parfait). Plusieurs candidats ont semblé ignorer cet emploi du verbe ἔχω au sens de « pouvoir », alors qu'il est assez fréquent dans les chapitres des *Entretiens*. Précisons toutefois que le jury n'a pas outre mesure pénalisé les défaillances de traduction lorsqu'elles n'engageaient pas de contresens philosophique, surtout si les candidats se montraient capables de les rectifier à l'occasion de l'entretien avec le jury.

Si la traduction groupe de mots par groupe de mots est souhaitée, c'est aussi parce qu'elle doit manifester une claire compréhension de la syntaxe du texte traduit. Les candidats doivent s'assurer que les constructions qu'ils proposent sont grammaticalement possibles. Ce n'était pas le cas lorsque, dans le chapitre XVIII, on faisait du nom au datif Ἀλκιβιάδῃ le sujet de διαπαιζόντα αὐτοῦ τὴν ὥραν (77, § 22, l. 22), ce qui entraînait la traduction fautive « Alcibiade joue de sa beauté », là où le véritable sujet était Σωκράτης avec l'apposition συγκατακείμενον Ἀλκιβιάδῃ : Socrate couché auprès d'Alcibiade et se jouant (se moquant) de sa beauté. Dans le chapitre XXII sur l'amitié, il fallait comprendre que πᾶν ζῶον (§ 15, p. 98, l. 15, « tout vivant ») reste le sujet de l'ensemble des verbes de la phrase suivante : μισεῖ, προβάλλεται, καταρᾶται (l. 19 : « il le hait, le rejette, le maudit » et non pas « on le hait, etc. »). Ceci engage bien sûr l'interprétation du passage. Par ailleurs, c'était une erreur de conjugaison comme de syntaxe que de traduire le singulier ἔσομαι par « nous serons » dans la proposition principale (§ 20, p. 99, l. 13), alors que dans la même phrase, la conditionnelle porte la mention εἰμι ἐγώ, l. 12.

Il faut prêter attention aux pronoms relatifs et aux conjonctions. Par exemple, dans un passage du chapitre VIII, dans une prestation bonne par ailleurs dans l'ensemble (notée 14), la candidate a bien saisi que la conjonction ὅτι a un sens explicatif repris par διὰ τοῦτο dans la phrase : ὅτι ὁ Ζεὺς πεποίηκεν, διὰ τοῦτο ἀμελεῖς οἷόν τινα δείξεις σεαυτόν, « est-ce parce que c'est Zeus qui t'a fait, que tu ne te soucies pas de la manière dont tu vas te montrer ? » (§ 19, p. 31, l. 13-14). En revanche, elle ne comprit pas un second emploi de la même conjonction, (§ 21, p. 31, l. 23 sq.) où cette fois ὅτι introduit une complétive reprise par τούτου (οὐδὲ τούτου μεμνήσῃ, « mais de cela tu ne vas pas non plus te souvenir », p. 32, l. 2). Le jury a considéré que cette erreur ponctuelle, liée à la complexité du passage, n'affectait pas la qualité générale de la prestation.

En revanche, une ignorance syntaxique notable a fortement affecté la traduction, puis le commentaire d'un énoncé (apagogique) sur le possible dans le chapitre XIX : δυνατόν εἶναι ὃ οὐτ' ἔστιν ἀληθές οὐτ' ἔσται, « il y a du possible qui n'est ni ne sera vrai », i.e. il y a quelque chose de possible qui n'est pas actuellement réalisé ni ne le sera. Cette formule apparaît telle quelle trois fois dans le passage (§§ 1-3, p. 79, l. 7-8, l. 12-13, l. 17-18) et même une quatrième fois sous une forme niée (§ 1, l. 10-11 : μηδὲν εἶναι δυνατόν, ὃ οὐτ' ἔστιν ἀληθές οὐτ' ἔσται, « rien n'est possible qui ne soit vrai ou ne doive l'être dans l'avenir ») ; cette dernière formulation correspond à la thèse stoïcienne et reprend un principe aristotélicien). Mais la candidate, ignorant manifestement la présence du pronom relatif ὃς, proposa uniment la traduction « le possible n'est pas » (l. 10) ! On comprend dès lors que le commentaire

présenté ait fait l'impasse sur l'ensemble du dispositif logique à l'œuvre dans ce passage canonique, et que le statut de la « vérité » en jeu, comprise comme réalité actuelle, n'ait pas été interrogé.

Si nous soulignons ici les défauts à éviter, cela n'a pas d'autre but que d'alerter les futurs candidats sur l'importance d'un entraînement rigoureux à la traduction durant l'année de préparation.

L'explication

Une traduction correcte est une condition nécessaire, mais non suffisante de la réussite de l'épreuve, qui nécessite dans tous les cas la plus grande attention à la forme et au contenu du raisonnement singulier présent dans le passage. C'est lui que l'explication doit analyser aussi précisément que possible et éclairer en sa littéralité même, ce qui ne revient pas pour autant à une paraphrase : ici aussi sont reconduites, sous une autre modalité, les exigences générales du commentaire de texte philosophique telles qu'elles sont requises par le troisième sujet des épreuves écrites et par l'explication de texte français des épreuves orales du concours. Le jury attend une lecture résolument attentive, qui s'efforce de combiner plusieurs opérations complémentaires :

- une situation du passage au sein de l'œuvre, mais aussi et surtout relativement aux questions et aux problèmes auxquels le texte vient s'articuler ;
- une présentation suffisamment précise de la structure du texte, de ses grandes articulations et de son mouvement propre ;
- une explication plus détaillée et venant éclairer les éléments principaux du texte (concepts, distinctions conceptuelles, arguments, exemples, etc.), y compris lorsque ceux-ci comportent une part de questionnement, voire d'incertitude ;
- une compréhension d'ensemble, qui s'élabore petit à petit et qui se ressaisit en conclusion.

Cette année, dans les explications, le défaut principal a consisté à projeter uniformément et aveuglément sur le texte retenu des éléments d'interprétation préétablis, toujours les mêmes : le renvoi systématique à la cosmologie, la mention de la προαίρεσις, de l'usage des représentations, de la discipline des désirs... On ne saurait pourtant se contenter d'une approche purement thématique, et l'invocation de la systématisme caractéristique de la philosophie stoïcienne ne doit pas conduire à négliger la spécificité des passages étudiés, liée à la singularité des situations auxquelles l'enseignement d'Épictète a été confronté. C'est de l'intérieur du texte qu'il faut partir, en prêtant attention au détail de son argumentation et à ses articulations ; et c'est à cette occasion seulement que les candidats pourront montrer leur véritable connaissance de la philosophie de l'auteur. Procéder en sens inverse expose au risque de ne pas comprendre le sens du passage considéré, comme on a pu le constater, entre autres, à propos du début du chapitre VIII : le commentaire proposé (noté 08), au lieu de s'attacher précisément à la structure du raisonnement exposé par Épictète, évoqua d'emblée la place du bien dans la hiérarchie des êtres au sein d'un univers rationnellement ordonné, ce qui conduisit à un excursus sur le lien entre les trois parties du système, puis à la convocation de la métaphore de l'œuf, à la mention du cosmos, de la raison divine et enfin, de la hiérarchie des désirs. Par la suite le propos, revenant plus raisonnablement au texte, entreprit de reconstituer un syllogisme, mais sans que le raisonnement soit réellement compris, parce qu'on interprétait à l'envers la formule ὅπου ἡ οὐσία τοῦ θεοῦ, ἐκεῖ εἶναι καὶ τὴν τοῦ ἀγαθοῦ, « là où se trouve l'essence du dieu, là se trouve également celle du bien » (§1, p. 29, l. 2-3). La candidate fit au contraire comme si l'argument d'Épictète comprenait l'essence du dieu à partir de celle du bien, confondant ainsi l'objet du chapitre énoncé dans son titre, Τίς οὐσία τοῦ ἀγαθοῦ, avec le point de départ du raisonnement qui conduit à déterminer celui-ci, *i.e.* la question très explicitement formulée τίς οὖν οὐσία θεοῦ, « quelle est donc l'essence du dieu ? » (§2, l. 4). Si les caractéristiques du bien sont inférées de celles du dieu : νοῦς, ἐπιστήμη, λόγος ὀρθός (intelligence, science, droite raison), c'est parce le lieu du bien a auparavant été situé en dieu, à partir du critère de l'utilité. Faute d'avoir identifié la logique de ce premier argument (ou même de l'avoir suffisamment interrogée), la deuxième partie de l'explication versa à nouveau dans des considérations trop générales sur la place du bien dans la hiérarchie des étants, sans vraiment saisir la notion d'usage correct des représentations, centrale dans la suite du passage concerné.

Autre exemple d'une extrapolation trompeuse : dans l'analyse du chapitre XIX, §§ 21-27, p. 82-83, la dernière partie du commentaire s'est appuyée sur la présence des mots θέλοντος (p. 83, l. 15) et βουλευόμενον (p. 83, l. 21) pour faire référence de façon purement thématique à la discipline du désir, elle-même mise en relation, comme par une sorte de passage obligé, avec le thème des indifférents, mais en court-circuitant la logique d'une argumentation qui comprenait en réalité deux niveaux. Ils correspondaient à la distinction fondamentale dans le stoïcisme entre la possession de la sagesse achevée et le mouvement vers la sagesse. Cette distinction se trouvait condensée en une formule où se différenciaient l'emploi du parfait, exprimant une action achevée, et celui du présent, caractérisant un processus en voie de réalisation : ἀλλ' οὐκ ἔχετε τὸν τετυπωμένον δεῖξαι· τὸν γε τυπούμενον δεῖξατε,

τὸν ἐπὶ ταῦτα κεκλικότα, « mais vous ne pouvez pas me montrer celui – sc. le Stoïcien - qui est entièrement modelé. Montrez-moi du moins celui qui est en train de se modeler, celui qui s'est orienté dans cette direction » (§ 25, l. 9-11 ; l'importance du γε concessif méritait d'être relevée). C'est l'orientation de l'effort, et non pas la doctrine des indifférents, qui explique ici le recours au vocabulaire du désir et de la volonté (on pouvait aussi noter la présence d'ἐπιθυμοῦντα, § 27, l. 19). De fait, la dernière partie du passage met en évidence que non seulement on ne peut montrer un Stoïcien achevé, mais pas même un aspirant à la sagesse ; or l'enseignement d'Épictète vise d'abord à susciter une telle aspiration, puisqu'il s'adresse dans sa parénèse non pas à de vrais philosophes, mais à des apprentis ou à des êtres en voie de progression (Cf. *Entretiens*, livre I, ch. 2, § 35 ; I, ch. 4, § 1 ; *Manuel*, 5, 48, et 51 : « quant à toi, si tu n'es pas encore Socrate, tu dois vivre comme si tu voulais (βουλόμενος) devenir un Socrate ». On voit que l'interprétation philosophique ne saurait être dissociée de l'attention à la littéralité textuelle.

C'est encore une approche trop générale qui a affecté l'explication du chapitre XVIII sur la manière dont il faut combattre les représentations : l'image de la lutte méritait que l'on s'y arrêtât, et il ne suffisait pas d'évoquer furtivement « l'importance du vocabulaire de l'entraînement ». Pour dépasser le seuil de la note moyenne, la dimension technique de l'ascèse méritait d'être examinée dans la différence de ses modalités, en particulier les différentes techniques d'usage des représentations. Ici aussi, le fil conducteur était livré par le texte lui-même, à condition que l'on soit attentif à la manière dont il scande ses différentes étapes (τὸ πρῶτον, § 24 ... καὶ τὸ λοιπὸν... § 25). Elles renvoient à des contenus distincts : l'usage correct des représentations ne consiste pas seulement dans leur examen critique et leur identification objective (§ 24), mais aussi dans une purification consistant à substituer à la représentation défailante une nouvelle représentation « belle et noble » (§ 25). Mais au lieu d'une telle analyse, le jury dut se contenter d'entendre des considérations générales sur la προαίρεσις, alors que le mot lui-même n'apparaît pas dans le chapitre : celui-ci évoque plutôt, avant et après notre passage, τὸ ἡγεμονικόν, le principe directeur de l'âme (§ 8, p. 76, l. 4 et § 30, p. 78, l. 21). Il est vrai que celui-ci, en son fond, n'est autre que la προαίρεσις ; toutefois si Épictète évoque ici spécifiquement τὸ ἡγεμονικόν, c'est précisément parce que dans le combat contre les représentations, il est question d'un rapport hiérarchique entre des forces qui luttent pour exercer le pouvoir dans l'âme.

De même, dans l'explication du chapitre XVII, §§ 1-7, sur la manière dont il faut ajuster les prénotions aux cas particuliers, il ne fallait pas se contenter de l'évocation générale du vocabulaire de l'ajustement (ἐφαρμογή). Il aurait été souhaitable de ne pas esquiver, à la fin du passage proposé, la différence « technique » posée entre les deux conditions de cet ajustement : d'abord, la distinction articulée des prénotions (διαρθρώσαντα, p. 70, l. 2-3) et ensuite, l'examen du type de réalité qu'il faut ranger sous chacune d'elles. Une référence plus précise à l'exemple de la médecine qui suivait immédiatement ce passage aurait pu éclairer l'analyse. Ce n'est d'ailleurs pas la seule prestation où le jury a pu regretter l'absence de prise en compte du statut spécifique de la διάρθρωσις, qui renvoie non seulement à l'idée d'une « explication » distincte, mais aussi à celle d'une « articulation » organique : pour les Stoïciens, les prénotions constituent un véritable système.

Plusieurs explications passent ainsi à côté du texte en traitant de manière vague, générale et floue des problèmes précis et parfois techniques. Par exemple, l'explication donnée par un candidat du chapitre XII, §§ 5-11, pourtant portée par une connaissance précise du livre II des *Entretiens*, manqua en partie le sens du passage, faute d'une attention au problème spécifique du rôle et du statut de la définition présentée par l'intermédiaire de Socrate.

D'une manière générale, trop de textes impliquant quelques notions de logique et plus généralement d'épistémologie stoïcienne ont reçu un traitement cavalier, au prétexte que le stoïcisme impérial serait une doctrine plus éthique que logique. Le jury l'a constaté notamment à propos du début du chapitre XIX, où le commentaire court-circuita l'analyse de l'argument « souverain », dont l'exposé par Épictète couvrait pourtant les deux tiers du passage sélectionné. Les fautes de traduction évoquées plus haut ont certes conduit à en obscurcir la compréhension, mais c'est la structure logique de l'argument lui-même qui fut ignorée. Lors de l'entretien avec le jury, alors même qu'une question adressée à la candidate visait à lui permettre de reprendre son analyse, et attirait son attention sur l'incompatibilité entre les trois propositions initiales qui, très explicitement, constituent cet argument, ladite candidate sembla ne pouvoir en identifier plus de deux. Le jury n'exigeait certes pas ici une connaissance érudite, et même si les analyses de P. M. Schuhl, de J. Vuillemin et de R. Müller étaient manifestement ignorées alors qu'elles auraient été bien éclairantes, il pouvait au moins attendre, minimalement, une plus grande attention au texte. Par ailleurs, la négligence notionnelle a pu déboucher sur de véritables contresens, comme lorsqu'un candidat traita de l'ὑπόληψις (opinion) dans le chapitre IX, § 14, comme si c'était une πρόληψις (préconception), et manifesta plus généralement une ignorance de l'épistémologie et de la logique stoïciennes.

Une des caractéristiques les plus saillantes du texte d'Épictète est qu'il foisonne d'images, de métaphores, voire d'allégories dont il importait de mettre en évidence le sens matériel précis en vue d'une interprétation conceptuelle. À cet égard, le jury a pu regretter le manque d'attention aux contenus de ces images : l'élaboration de leur sens philosophique exigeait pourtant de leur accorder plus d'importance, de les analyser, et tout simplement de les prendre au sérieux. L'exemple le plus caricatural d'une lecture passant à côté d'une allégorie a été produit à l'occasion du célèbre passage du chapitre XIV, § 23-29, sur la vie comme une panégyrie : le candidat, ayant choisi d'orienter son explication à partir de la traduction de πανήγυρις par « Jeux Olympiques », manqua complètement l'image de la foire aux bestiaux, pourtant amplement mobilisée par l'auteur. Ici la connaissance par le candidat de l'origine pythagoricienne du propos (Diogène Laërce, *Vies...*, VIII, 8 et Cicéron, *Tusculanes* V, 3, 9), référence par ailleurs tout à fait pertinente, a détourné littéralement son attention de l'usage de l'image dans ce texte où les bêtes et le fourrage jouent un rôle important. Il ne parvint finalement pas, y compris dans l'entretien, et sans doute faute d'une attention précise aux questions qui lui étaient posées, à restituer les termes de l'analogie et donc le sens philosophique du passage. De même pour l'image du jeu de balle (ch. 5, § 15) : dans une interprétation par ailleurs généralement convenable du texte proposé, on regretta l'impossibilité pour la candidate de justifier du sens moral de l'image, qui apparaissait dans une articulation avec l'exemple précédent, celui de la noyade. Se concentrer sur la balle quand on est un joueur ne constitue assurément pas en soi un idéal moral pour Épictète ! Il est certes ici question de savoir ce qu'est bien jouer, mais l'évocation du jeu dans le texte est subordonnée à une visée morale qui en dépasse assurément la factualité première et qui devait être restituée pour donner sens à l'image, sous peine de ne pas sembler en comprendre le statut métaphorique.

Le début du premier chapitre fit quant à lui l'objet d'une explication plutôt précise malgré la difficulté du texte, et étayée par une bonne circulation dans le livre II. Toutefois la candidate passa un peu trop rapidement sur les différents « épouvantails » présentés par Épictète : mort, exil, peine. Interrogée dans l'entretien sur ce point, elle montra heureusement qu'elle avait les moyens d'en produire une explication philosophique et obtint la note 14. À titre de suggestion aux futurs candidats, il convient de rappeler que lorsque des concepts majeurs de l'auteur dont une œuvre est inscrite au programme se trouvent dans une énumération, il ne faut pas se contenter de les énumérer également soi-même, mais il convient de les traiter individuellement, même s'il ne s'agit pas non plus de s'appesantir. Ainsi, il ne fallait pas simplement évoquer, comme ce fut le cas pour le début du chapitre XXIII, « une liste de termes négatifs » et « une liberté négative » lorsque ladite liste comprenait des termes tels qu'« obtenir ce que tu désires » et « être en harmonie avec le gouvernement de Zeus ».

Privilégier la clarté de l'explication va de pair avec la maîtrise du temps imparti. Si comme cela a pu arriver, dix-sept minutes sont consacrées à la traduction et à l'introduction du commentaire, il n'en reste plus que treize pour l'explication à proprement parler, ce qui conduit à un déséquilibre entre les parties de l'analyse : une trop grande minutie étant réservée aux premières lignes du texte, la fin s'en trouve expédiée, parfois en une minute. Beaucoup plus rarement, il est arrivé que la totalité des trente minutes n'ait pas été exploitée.

Une excellente prestation eût été notée encore plus favorablement si elle avait été plus claire dans certains moments de son exposition, mais l'insistance excessive sur la dimension rhétorique du texte, placée au premier plan, a pu obscurcir ponctuellement la présentation de son contenu, alors même que l'entretien montra ensuite que celui-ci était parfaitement compris. Par ailleurs, il ne faut pas vouloir trop en dire au point d'accélérer indûment le débit, mais on doit toujours permettre au jury d'identifier très distinctement la structure de l'argumentation. N'oublions pas que ce concours vise à recruter de futurs professeurs, et qu'il s'agit à la fois de comprendre, et de se faire comprendre, ce qui implique une forme de décentrement et d'adresse à autrui. Ainsi pour le chapitre XXIII (§§ 42-47), le jury a pu attribuer la note 10,5 à une prestation livrant une traduction convenable dans l'ensemble, accompagnée d'une présentation qui s'efforçait de situer le passage en le mettant en relation avec d'autres chapitres : manifestement l'œuvre était connue. Mais ce qui retint le jury de hausser la note fut le caractère souvent trop allusif d'un propos évoquant d'abord sans plus d'explication certaines « facultés » subordonnées, caractérisées comme des indifférents, et en tant que telles des lieux de passage - ce qui, selon le candidat, n'est pas le cas de la προαίρεσις. Mais de quoi s'agissait-il au juste ? Cela ne saurait être laissé à la discrétion du jury qui ne peut rien prêter à un exposé. Plus tard étaient évoquées des facultés « expressives », sans qu'un auditeur non averti eût pu comprendre qu'il s'agissait simplement des facultés mobilisées par le talent de la parole, comme l'indiquait d'emblée le titre du chapitre Περὶ τῆς τοῦ λέγειν δυνάμεως (et plus loin la δυνάμις ἀπαγγελτικῆ, le talent pour l'expression oratoire). Pour des raisons de clarté pédagogique, il était nécessaire de commencer par là.

Si le commentaire doit être explicatif, cette explication elle-même se doit d'être philosophique, c'est-à-dire non simplement informative, mais réflexive. Ainsi, bien que ledit candidat ait remarqué que dans la deuxième partie du même passage, les auberges en question sont dites « sans aucune valeur » (I.

18-19 : ὁρᾷς οὖν ὅτι πανδοκεῖα ἦν ταῦτα οὐδενὸς ἄξια), il ne sembla pas s'apercevoir de la difficulté apparente entraînée par cet énoncé. Pourtant, le commentaire était remonté de manière tout à fait intéressante dans le chapitre pour y relever l'affirmation ἔστι τις ἀξία καὶ τῆς φραστικῆς δυνάμεως, ἀλλ' οὐχ ἡλίκη τῆς προαιρετικῆς, « il y a aussi une valeur de la faculté de bien parler, mais pas aussi grande que celle de la faculté de choix » (§ 25, p. 106, l. 21-22). S'agissant ici manifestement d'une différence de degré, il était indispensable de s'interroger : n'y a-t-il pas contradiction entre l'affirmation d'une valeur moindre et celle d'une absence totale de valeur ? La réponse était indiquée quelques lignes plus haut, dans une formule demeurée inaperçue du candidat : τὴν ἀξίαν ἐκάστω ἀποδίδωσιν, « on assigne à chaque chose sa valeur » (§ 15, p. 106, l. 15-16). Or une telle assignation est le fait de la προαίρεσις qui fixe la mesure de tout usage (il était donc ici tout à fait approprié de s'y référer). La prise en compte de la problématique de l'usage, qui gouverne l'ensemble de ce chapitre, aurait permis au candidat de surmonter l'apparence de contradiction : si les facultés dont use la προαίρεσις sont privées de toute valeur intrinsèque, néanmoins elles se trouvent dotées d'une valeur relative, en vertu de cet usage même.

Une autre prestation, elle aussi honorable dans l'ensemble, obtint la note 10,5 (chapitre 14, p. 55-56), mais le jury fut retenu de l'augmenter parce que le commentaire ne s'est pas assez interrogé sur le mouvement du texte. Il lui a d'abord manqué la situation précise du passage dans le chapitre : le candidat n'a pas saisi que τοιοῦτόν (§ 9) était employé comme un pronom de rappel et non d'anticipation, et renvoyait à la représentation de la tâche du philosophe exposée aussitôt auparavant. La question nouvelle, objet du passage, était alors de savoir après cela (λοιπὸν ἐφεξῆς) comment passer de la simple représentation à la réalisation effective de cette tâche : à savoir, en recevant un enseignement dont les contenus successifs étaient précisément déclinés (πρῶτον ... εἶπα...). Mais le candidat n'a pas semblé s'apercevoir de ce qu'après cette explication donnée par Épictète à son auditeur, le Romain Nason, le questionnement était renouvelé par un échange lors duquel ce dernier s'adressait au maître : Πόθεν οὖν ἄρξασθαι δεῖ, « par quoi faut-il commencer ? » (§ 14, p. 56). La question du commencement, dans ce texte, apparaissait donc à plusieurs niveaux qu'il fallait distinguer ; au moins fallait-il s'étonner de la difficulté apparente que présentait un commencement venant après le commencement. On attend des candidats cette capacité à témoigner d'une interrogation, d'une perplexité face à la singularité d'un texte.

Dans le commentaire du chapitre XXII sur l'amitié (p. 98, § 15 sq.), le plan du passage fut correctement présenté, et le lien objectif du συμφέρον (l'intérêt) à l'οἰκείωσις (l'apparement) assez bien expliqué. Mais on enchaîna ensuite de façon trop générale et digressive sur le lien entre éthique, physique et logique, et on manqua dans le texte le statut subjectif de l'apparence représentative exprimé d'abord par φαίνεται (ὅ τι ἂν οὖν πρὸς τοῦτο φαίνεται αὐτῷ ἐμποδίζειν, ... μισεῖ, προβάλλεται, καταρᾶται, « quoi que ce soit qui lui *paraît* y faire obstacle, il le hait, il l'attaque, il le maudit », l. 17), puis par δοκῶσιν (l.22 : ὅταν γοῦν εἰς τοῦτο ἐμποδίζειν ἡμῖν οἱ θεοὶ δοκῶσιν, « lorsque les dieux nous *semblent* y faire obstacle »). Dans la présentation de son commentaire, le candidat sembla attribuer une valeur objective à ces apparences, là où Épictète souligne précisément la nécessité de prendre du recul par rapport à de telles représentations. Heureusement par la suite, l'interprétation fut rectifiée et l'attention portée à juste titre sur la formule conditionnelle ἂν μὲν ἐν ταύτῳ τις θῆ τὸ συμφέρον, « si l'on *identifie* son intérêt à... » (§ 18). On put expliquer en quoi la παρακολούθησις, la conscience réfléchie qui rend possible l'usage correct des représentations, consiste à donner le bon contenu aux prénotions. Lors de l'entretien avec le jury, de bonnes réponses furent produites, et même si le commentaire n'avait pas été clair pour les lignes susmentionnées, le candidat put alors se corriger et manifester sa bonne connaissance de l'œuvre.

Le jury eut encore la satisfaction d'écouter un commentaire de bonne tenue (noté 14/20) sachant situer très précisément la problématique philosophique d'un passage du chapitre VIII (§§ 18-23, p. 31). Pour ce faire, l'exposé commença par expliquer pourquoi le bien, en tant qu'il réside uniquement dans la conscience de l'usage approprié de nos représentations, est la manifestation irréfragable de la présence du dieu en nous, et fait que l'homme n'est pas simplement une partie de ce dieu, mais est véritablement affilié à lui ; la présence du *logos* en notre âme atteste cette συγγένεια (affiliation). La candidate put ainsi expliquer clairement le lien de ces propositions à la seconde moitié du chapitre, dont elle avait plus spécifiquement la charge, et qui évoque l'inquiétude des maîtres envers la conduite de leurs élèves lorsque ceux-ci s'apprêtent à quitter l'école pour les occupations de la vie : ne vont-ils pas être indignes de la présence du dieu en eux ? Se retrouvait ainsi la question philosophique soulevée au début du chapitre : si le dieu est intériorisé et si la παρακολούθησις est la qualité distinctive de l'homme, comment l'homme peut-il oublier cette affiliation ? Dans la comparaison entre la statue de Phidias et les œuvres du dieu, la candidate sut reconnaître un argument *a fortiori* et dégager la thématique « en creux » de l'appropriation. Un artiste humain, expliqua-t-elle, ne crée pas des œuvres appropriées à elles-mêmes et qui travaillent sur cette appropriation ; or c'est celle-ci qui nous rend responsables de

notre être et justifie la mise en demeure d'être cohérent avec soi-même. Le jury put encore apprécier l'attention portée à la formule τοῦτόν μοι φύλασσε τοιοῦτον οἷος πέφυκεν (« garde-moi cet homme tel que la nature l'a fait », § 23, p. 32, l. 5-6). Il était pertinent de souligner à ce propos le problème de l'écart envers la nature et de le mettre en lien avec la mise en demeure d'actualiser nos capacités (sans doute aurait-il fallu insister sur le rôle dévolu à la mémoire, ici comme dans nombre d'injonctions d'Épictète – mais très souvent les candidats l'ont minoré).

L'entretien avec le jury

Les candidats ont chaque fois l'occasion, lors de l'entretien avec le jury, de revenir sur leurs choix de traduction et sur leur interprétation, soit pour les expliquer ou les justifier, soit pour les corriger. Dans la présentation de la traduction elle-même, la règle exige qu'un seul choix soit présenté. Mais si l'on a pu hésiter entre plusieurs options, il est opportun de s'en expliquer au moment de l'entretien, lorsque cela n'a pas été fait dans le commentaire. Il importe à cet égard de veiller à la manière de répondre, en adoptant une attitude ouverte. Les questions posées par les membres du jury n'ont d'autre but que d'instaurer un dialogue et d'aider les candidats à donner le meilleur d'eux-mêmes. Il convient donc d'éviter les réponses elliptiques, mais aussi les réponses trop longues, non seulement parce que celles-ci peuvent donner la fâcheuse impression d'atermoyer, mais avant tout parce qu'elles ne permettent pas au jury de poser toutes les questions nécessaires. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un échange, lequel suppose d'être réceptif. Et si la fermeté de l'engagement intellectuel est appréciée, elle implique tout le contraire d'une fermeture.

Pour finir, le jury tient à saluer les multiples qualités que les candidats ont pu manifester dans les conditions spécifiques de cette épreuve d'explication de texte en langue étrangère.

Rapport d'épreuve pour le LATIN
(SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius* 89 à 95)

Rapport établi par Christophe Bardyn

à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

1 - Liste des textes proposés

De p.	Début	Fin	À p.
23	Ergo cum tripertita	prout digna illa est peti	24
28	Huius opus unum	non putat posse	29
39	Quid sapiens investigaverit	facienda sapientibus	40
49	Hoc puta rerum	in nostra potestate sit	50
50	Puto, inter me	bene iudicati tenax	51
54	« Est quidem » inquit	si potest minui	55
58	« Dis » inquit « immortalibus	si vitia non deprimant	60
64	Quid quaeris quamdiu	fuisset simile praeterito	65
66	Eam partem philosophiae	liberis vivat	67
68	Nisi opiniones falsa	caelibis conuenit	68
75	(§32) « Si quis » inquit « recta habet	illa praecedere	76
89	Deinde etiam si recte	tranat obstantia	90
90	Praeterea nulla ars	partibus dantur	91
100	Putemus aliquem facere	sollemnis est	101
103	Amico aliquis aegro	totos vetant	103

2 – Remarques sur les explications

Les candidats s'étaient inégalement préparés : parmi eux certains semblaient découvrir le texte latin tandis que d'autres produisaient une traduction fine manifestement pensée à l'avance.

Certains candidats négligent ou ignorent les temps et les modes, ce qui produit inévitablement des confusions. « *Faciet* » (lettre 95, § 39, p. 100) est pris pour un subjonctif, et interprété comme un commandement (qu'il fasse), alors qu'il s'agissait d'un futur (il fera). Inversement, lettre 92, § 28, p. 59, « *desideret* » est un subjonctif qui a le sens d'une concession : « admettons qu'il désire », mais le candidat le traduit par un conditionnel qui n'a pas de justification ici. Dans le même ordre d'idées, le futur « *inter me teque conueniet* » de la lettre 92, § 1, p. 50 est pris pour un présent et traduit par « nous

en convenons » au lieu de « nous admettons que ». Rappelons aussi que, dans un contexte impersonnel, « *inquit* » doit être traduit par « on dit que » et non par « il dit que », puisqu'il n'y a aucun sujet désigné (lettre 92, § 26, p. 58).

Les conjonctions posent toujours des problèmes. *Dum* n'a pas, dans la prose classique, de valeur adversative. On ne doit donc pas traduire « *dum volunt propria* » par « alors qu'ils veulent des biens en propre », mais par « quand on veut des biens en propre » (lettre 90, § 3, p. 28). Ce membre de phrase ne s'oppose pas au précédent mais l'explique. « *Tamquam* » (lettre 94, § 1, p. 66) ne signifie pas « de même que » mais « comme si ». Dans le même passage (§ 3, p. 67), « *enim* » ne signifie pas « pourtant » mais « en effet ». Insistons sur le fait qu'il vaut vraiment la peine d'apprendre la liste des conjonctions latines et, tant qu'à faire, avec quels modes les subordonnées qu'elles introduisent se construisent. Ce tableau existe dans toutes les bonnes grammaires latines.

Les adverbes ne sont pas toujours mieux traités. « *Quocumque vult* » ne signifie pas « il veut de toutes les façons possibles » mais « partout où il veut » (lettre 94, § 3, p. 67). « *Promiscue* » ne veut pas dire « immédiatement », mais « indistinctement, en commun », ce qui implique de traduire « *promiscue utenda* » par « utilisables par tous » ou « à la disposition de tous » (lettre 90, § 36, p. 40). Pour terminer cette revue sur une note plus souriante, lorsque Sénèque rapporte un bon mot de Démetrius selon qui « les propos des ignorants ne valent pas plus que des bruits de ventre » (lettre 91, § 19, p. 49-50), il semble difficile de qualifier ce bon mot d'« élégant », même si l'adverbe employé par Sénèque est bien « *eleganter* » (à moins bien sûr qu'on ne veuille donner à ce terme une dimension ironique). Mais ici, « *eleganter* » veut sans doute plutôt dire « de manière appropriée » ou « avec justesse ».

Un mot enfin sur les problèmes de construction grammaticale. L'inversion du sujet et du complément donne lieu à des contresens. Sénèque ne dit pas que la raison « préserve ce qui a été préservé », ce qui serait une formule redondante et vide, mais qu'elle nous sauve, si elle est sauve : *servata servat* (lettre 92, § 2, p. 51). Dans le même passage, « *quis autem vult constare fortuna ?* » ne signifie pas « qui veut que la fortune se maintienne ? » mais « qui veut compter sur la fortune ? ». Confondre un substantif avec un verbe n'aide pas non plus : « *decreta philosophiae constitutionemque summi boni* » (lettre 94, § 2, p. 66) ne peut être traduit par « les dogmes de la philosophie constituent le souverain bien » mais doit l'être par « les dogmes de la philosophie et la définition du souverain bien ».

L'impréparation de la traduction conduit, au pire, à rendre l'exercice impossible, faute de parvenir à donner sens au texte latin, mais peut aussi parfois égarer fatalement l'explication. Ainsi pour la lettre 94, § 6, p. 68, la traduction de *timidus* par « timide » plutôt que par « craintif » voire « lâche » a fourvoyé une candidate qui n'a pas vu comment l'adjectif commandait toute la suite du texte en articulant la peur de la mort à nos fausses opinions sur la mort. Lorsque Sénèque affirme que « *vita sine proposito vaga est* » (Lettre 95, § 46, p. 103), cela ne veut pas dire qu'une vie sans but est « vague », mais qu'elle vagabonde, qu'elle n'a pas de chemin défini. La question : « *quid enim prodest intra se aestimata habere omnia ?* » ne signifie pas « à quoi sert-il de posséder en soi toutes choses estimées ? », mais plutôt : « à quoi sert-il d'avoir déterminé par soi-même la valeur de toutes choses ? » (Lettre 89, § 15, p. 24). On peut voir sur ces exemples comme sur bien d'autres que les candidats optent parfois pour des traductions qui ne sont pas des faux-sens, mais des non-sens, qui les entraînent malheureusement sur la voie du hors-sujet. Cela dit, les faux-sens ne sont pas moins embarrassants. « *Luxuria* » ne désigne pas la « luxure » mais le « luxe » (lettre 95, § 41, p. 101), ce qui est parfaitement cohérent dans un passage où Sénèque s'interroge sur la légitimité des dépenses liées à une fonction sociale.

Rappelons que cette épreuve est aussi une épreuve de vitesse, du fait du très court temps de préparation, et que, pour cette raison, elle ne peut être réussie sans un travail préalable continu, à commencer dès le premier semestre.

L'épreuve suppose une appréhension fine du passage à traduire en même temps qu'une connaissance solide de l'œuvre, voire du philosophe mis au programme. En l'occurrence pour Sénèque, le jury a apprécié la capacité d'une grande partie des candidats à situer le passage à expliquer dans le maillage discursif de la lettre dont il était issu, voire pour les lettres 94 et 95 à prendre en considération le fait que les deux lettres fonctionnent ensemble pour définir le rôle respectif des *praecepta* et des *dogmata* dans la philosophie de Sénèque. À cet égard une des difficultés rencontrées a été d'articuler les thèses exposées dans l'extrait proposé (notamment, pour la lettre 94, la position d'Ariston) et la position de Sénèque lui-même à l'égard de l'équilibre à donner entre parénétiq ue et dogmatique. Il était particulièrement inadéquat de déclarer, en commentant le début de cette lettre (§ 1-3, p. 66-67), que le stoïcisme n'est pas une école dogmatique... Le candidat voulait peut-être dire que les stoïciens étaient capables d'adapter les dogmes à la réalité empirique, mais ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'explication n'est peut-être pas le lieu approprié pour critiquer des interprétations de la littérature secondaire, ou peut-être ne faudrait-il le faire que dans la mesure où l'on maîtrise convenablement cette dernière. Ainsi était-il malvenu de caricaturer les positions d'I. Hadot pour mieux les refuser ensuite dans une explication du § 32 de la lettre 94. Rappelons à cette occasion que si la mobilisation de la littérature secondaire n'est pas proscrite, elle n'est pas non plus nécessaire et n'est opportune que si elle sert à rendre raison précisément d'une difficulté d'interprétation particulière.

En ce qui concerne les lettres 94 et 95, si la plupart des candidats semblaient connaître théoriquement l'opposition entre les *praecepta* et les *decreta*, on a parfois regretté qu'ils puissent en discuter purement abstraitement sans vraiment être capables d'en donner des exemples précis durant l'explication et même dans l'entretien. Sénèque en donne pourtant de nombreux exemples, notamment au début de la lettre 94. À cet égard, le jury a pu être déçu par le fait qu'un certain nombre de candidats semblait n'avoir pas complètement saisi le sens de la position morale de Sénèque et de l'articulation entre le souverain bien (la vertu) et les indifférents préférables.

Trop d'explications se cantonnent à une paraphrase du texte, laquelle est particulièrement visible lorsqu'il s'agit d'extraits comportant des comparaisons et des métaphores dont on attend une explication claire et théorique. Par exemple, la métaphore du tireur (lettre 94, § 3, p. 67) dont les implications théoriques sont multiples et méritaient un traitement appuyé : il ne s'agit pas seulement de restituer l'image (la distinction entre la cible et le geste du tireur, la variété des cibles...), ni d'aller directement à sa conclusion philosophique (la définition d'un art de vivre susceptible d'une variété d'usages), mais bien d'élaborer patiemment tous les termes de la comparaison pour en donner une explication philosophique.

L'analyse d'un passage doit suivre précisément le déroulement des idées du texte, plutôt que de se situer d'emblée d'un point de vue surplombant et extérieur qui donne au commentaire une tournure générale. Ainsi, dans la lettre 89, la présentation de la partie morale de la philosophie (§ 14-15, p. 23-24) appelait une explication des concepts énumérés par Sénèque, afin de leur donner toute leur consistance. Le premier était l'« *inspectio suum cuique distribuens* », désignant « l'examen qui attribue à chacun ce qui lui est propre » et non pas « qui attribue à chaque chose son prix ». Cela renvoyait ici à la connaissance de l'*oikeion*, ce qui est propre à chacun, autrement dit ce qui détermine ses impulsions naturelles, mais le candidat a seulement retenu l'idée de l'attribution d'une valeur aux choses et la métaphore marchande qui terminait la phrase. La connaissance de l'approprié est pourtant bien, pour les stoïciens, une étape fondamentale dans la philosophie morale. L'erreur sur ce point a d'ailleurs conduit le candidat à soutenir que, pour Sénèque, la morale n'est pas gouvernée par l'intelligence. L'*impetus* (impulsion) mentionné en second, méritait aussi un développement, pour montrer comment il s'oriente et quel est son rapport à la nature, pour expliquer aussi en quoi il peut être réfréné (§ 15), ce qui n'a pas été fait. Le terme *actio*, enfin, devait être commenté, car il complétait la réflexion sur l'*impetus* en montrant en quoi consiste l'accord recherché avec soi-même : « *ut inter impetum tuum actionemque conveniat, ut in omnibus istis ipse consentias* », c'est-à-dire : « pour qu'il y ait accord entre ton élan et ton action, de manière à ce qu'en tout cela tu t'accordes avec toi-même. » Le candidat a préféré insister sur la nécessité de l'accord avec soi-même sans le rattacher aux autres concepts, alors qu'il ne constituait l'élément central qu'à la faveur de ces trois autres choses qui lui donnaient son sens : ce qu'on connaît, ce vers quoi on tend et ce qu'on fait. Quant à cet accord, une référence un peu développée à l'*homologia* eût été bienvenue. On voit par cet exemple que le travail attendu consiste à éclairer les concepts en explicitant leur sens avec des références bien choisies. Survoler les concepts ou les laisser dans l'implicite n'est pas satisfaisant.

Le fait de ne pas situer le passage dans son contexte conduit au risque d'un commentaire médiocrement pertinent. Ainsi, au début de la lettre 90, Sénèque fait l'éloge des dieux et de leurs bienfaits (§ 1-2). Le candidat qui a commenté les paragraphes suivants (§ 3-4, p. 28-29) n'en a tenu aucun compte, alors que son extrait mentionnait dès le début « les choses divines et humaines... la religion, la piété », « honorer les dieux », « la souveraineté divine », et a centré exclusivement son explication sur la dimension politique du problème, qui était importante, mais qui ne permettait pas de rendre compte de l'ensemble du texte.

De manière plus générale, il est apparu que les candidats n'étaient pas très à l'aise avec la théologie stoïcienne. Celle-ci est pourtant une partie non négligeable de leur système. Le cas le plus étonnant a concerné le passage de la lettre 92, § 27-30, p. 58-60. Il était question du début à la fin de comparer les dieux et les hommes. Les dernières lignes énonçaient des propositions essentielles : « Pourquoi ne pas considérer qu'il y a quelque chose de divin dans celui qui est une partie du dieu ? Tout ce qui nous contient est un, et est dieu ; nous en faisons partie et sommes ses membres. Notre esprit est capable de s'élever jusqu'à lui si les vices ne l'abaissent pas » (§ 30, p. 59-60). Le candidat a réussi le tour de force de passer tout cela entièrement sous silence, en prétextant que la théologie de

Sénèque était à prendre « *cum grano salis* » ... À toutes fins utiles, il eût mieux valu la prendre simplement au sérieux.

Rappelons enfin qu'une culture minimale sur l'auteur et ses œuvres est demandée. On a ainsi pu regretter qu'un candidat n'ait pas su mobiliser ne serait-ce que les titres d'œuvres de Sénèque comme le *de constantia sapientis* ou le *de tranquillitate animi* pour expliquer le § 3 de la lettre 92 (p. 51) où Sénèque définit le bonheur comme *securitas et perpetua tranquillitas*. En revanche, le § 20 de la lettre 91 (p. 50) sur l'impossibilité de faire du tort au *vir bonus* a été brillamment expliqué grâce à l'usage d'arguments tirés du *de constantia sapientis*.

Rapport d'épreuve pour l'ANGLAIS
(DAVID HUME, *An Enquiry concerning Human Understanding*, Oxford New-York, Oxford University Press, Oxford World Classics, 2000 (reimp. 2008))

Rapport établi par Eric Marquer
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

1 - Textes proposés

de page	début	fin	à page
3	They make us <i>feel</i> the difference	the instruction of posterity	4
4	It is certain that the easy	from any dangerous illusions	4
6	We may begin with observing	depreciating the other	6
6	Besides, we may observe	seem burdensome and laborious	7
8	In vain do we hope, that men	the air of science and wisdom	8
8	Besides this advantage	to learning and philosophy	9
10	But may we not hope,	upon such a supposition?	10
10	Moralists have hitherto been accustomed	of such unspeakable importance	11
12	Every one will readily allow	the distinction between them	12
13	When we think of a golden mountain	which corresponds to it	14
15	There is, however, one contradictory phaenomenon	alter our general maxim	15
16	It is evident, that there is	in time and place, and <i>Cause or Effect</i>	16
18	All the objects of human reason	or the records of our memory	18
19	All reasonings concerning matter of fact	conjoined with each other	19
20	Present two smooth pieces	in the highest degree	20
21	The mind can never possibly find	foundation for this preference	21
22	In vain, therefore, should we pretend	to elude or avoid it	22
22	Nor is geometry	the operation of these qualities	23
24	Our senses inform us of	on which I would insist	24
24	The bread, which I formerly eat	understanding in this conclusion	25
25	That there are no demonstrative arguments	which is the very point in question	26
26	In reality, all arguments from experience	to bestow it on me	26
27	Should it be said, that	in any respect the same	27
27	If there be any suspicion	if we do not augment our knowledge	28
28	It is certain, that the most ignorant	I was out of my cradle	29
30	While we study with attention	libertine, profane, and irreligious	31
31	Suppose a person, though endowed	determined to draw it	32
32	And it is certain we here advance	the chief part of speculation	33
33	But here it may be proper	entirely without foundation	33
34	Nothing is more free	at any particular juncture	35
35	whenever any object is presented	the sentiment represented by it	35
35	I say then, that belief	governing pinciples of our actions	36
36	We have already observed	all the operations of the mind	37
37	We may, therefore, observe	distant and immaterial objects	37

37	I shall only infer from these practises	of some immediate impression	38
38	No one can doubt	the principle above-mentioned	39
39	We may observe, that, in these	conjoin with the former	39
40	I shall add	of objects totally depends	40
41	It seems evident that	the nature of belief and opinion	42
42	The case is the same	be more or less frequent	42
44	The great advantage	very wide of the premises	44
45	It seems a proposition	the object of our enquiry	46
48	Secondly, We are not able	renders them inseparable	48
48	Thirdly, We learn	beyond our comprehension	49
49	First, It must be allowed	in one case not in another	50
51	But philosophers, who carry their	in the government of the universe	51
51	But philosophers advancing still	and renders it present to us	52
52	First, It seems to me	operates either on itself or on body ?	53
55	This connexion, therefore	human reason and capacity	55
56	To recapitulate, therefore	a course of uniform experience	57
58	It might be reasonably expected	grappling with each other	58
58	This has been the case	to the operation of bodies	59
60	As to the first circumstance	who now govern the world	61
61	Should a traveller	the specious colouring of a cause	61
62	Are the manners of men different	sensible and intelligent agent	63
63	The vulgar, who takes things according to	the animal oeconomy is conducted	63
64	The mutual dependance of men	definition and explication of it	65
65	What would become of <i>history</i>	the operation of the ax or wheel	66
67	I have frequently considered	the same necessity common to all causes	67
69	Whatever definition we may give of liberty	allowed to have no existence	69
70	There is no method of reasoning	in the operations of matter	70
71	The only proper object of hatred	a reformation of life and manners	71
72	No contingency anywhere in the universe	to all the same objections	73
74	The mind of man is so formed	theory or speculation whatsoever	74
76	<i>First</i> , it seems evident, that animals	with a certain tone and accent	77
77	Nature mus have provided	our intellectual faculties	78
79	There is, in Dr. Tillotson's writings	sacred and profane	79
80	A wise man, therefore	the report of witnesses	81
81	It being a general maxim	to the force of its antagonist	81
82	The Indian prince	in any age or country	83
84	The passion of <i>surprize</i> and <i>wonder</i>	overpowers their credulity	85
85	Eloquence, when at its highest pitch	all religious miracles	86
86	<i>It is strange</i> , a judicious reader	to his delusive prophecies	87
88	One of the best attested miracles	so palpable a falsehood	89
90	There surely never was	to determine between them	90
92	I beg the limitations here made	so miraculous an event	93
94	I am the better pleased	of probability above established	95
97	This pertinacious bigotry	from passion and prejudice	97
98	Your deliberations	must allow to be solid and satisfactory	98

98	You then, who are my accusers	without reason or authority	99
99	The same rule holds	such imaginary virtues	100
100	When priests and poets	in the present world	101
101	The religious hypothesis	in the least concerned?	102
102	I acknowledge	in the effect	103
103	But what must a philosopher think of those vain reasoners	exert itself	103
106	The great source of our mistake	by reflections on common life	106
107	But there occurs to me	any addition to it	108
109	There is a species of scepticism	in our determinations	110
110	There is another species of scepticism	so easy a solution	110
111	It seems also evident	uniform and independent	111
111	So far, then	without any foundation in reasoning	112
112	To have recourse to the veracity of the supreme Being	with any external objects	112
112	There is another sceptical topic of a like nature	abstraction and general ideas	113
114	The chief objection against all abstract reasonings	its tangent and so on, <i>in infinitum</i> ?	114
114	The demonstration of these principles	the science of quantity	115
115	The sceptical objections to <i>moral</i> evidence	as other mortals	116
116	The sceptic, therefore,	knows not what to answer	116
116	A COPERNICAN, or PTOLEMAIC	raised against them	117
117	There is, indeed, a more <i>mitigated</i> scepticism	a just reasoner	118
118	Another species of <i>mitigated</i> scepticism	from, and to, eternity	118
119	It seems to me	knowledge and demonstration	119
119	All other enquiries of men	all human action and behaviour	120
120	Moral reasonings	sophistry and illusion	120

2. Remarques d'ordre général

Pour expliquer un texte de Hume, ou de manière générale un texte de philosophie, le mieux est certainement de commencer par observer et décrire les éléments précis qu'il contient. De ce point de vue, les considérations générales peuvent servir à introduire le propos, et éventuellement à situer le passage dans le contexte théorique dans lequel il s'inscrit, mais mieux vaut éviter de consacrer trop de temps à ces préambules, dans une épreuve relativement courte qui, une fois la traduction effectuée, laisse finalement relativement peu de temps pour commenter les différentes parties du texte. C'est probablement ce qui explique que dans un certain nombre d'explications proposées, les dernières lignes soient négligées ou sacrifiées.

Observer et décrire les éléments précis du texte est aussi le meilleur moyen d'identifier avec rigueur et justesse la thèse soutenue par l'auteur dans l'extrait. Il importe d'en restituer très précisément le sens, et d'en saisir les enjeux. Au fond, l'analyse d'un texte, dans un ouvrage sur programme, correspond à une manière d'identifier un moment précis de l'argumentation, dans un raisonnement qui court tout au long du chapitre. La difficulté est accrue lorsqu'il s'agit d'un auteur comme Hume, qui pratique la nuance et fait varier de manière parfois presque insensible les arguments au cours d'un même chapitre. Pour éviter de tomber dans le piège du hors-sujet, il peut ainsi être particulièrement utile, et même tout à fait nécessaire, de comprendre la valeur des exemples. Les exemples chez Hume, comme chez d'autres auteurs d'ailleurs, n'ont en général pas une simple valeur d'illustration, mais ils jouent un rôle dans la manière même de poser ou de résoudre le problème. Il n'est pas rare d'ailleurs que le passage soit construit à partir de deux exemples, et les bonnes explications sont celles qui ont su rendre compte de la valeur de chaque exemple, en analysant leur rapport et leur différence. S'il est vrai que les exemples se rapportent à l'expérience, c'est bien l'expérience précise dont il est question dans l'exemple, et son caractère singulier, qu'il s'agit de comprendre et d'identifier.

Enfin, si l'on peut s'accorder sur le fait que comprendre le sens d'un texte, c'est aussi saisir l'intention de l'auteur, telle qu'elle se manifeste dans le texte, et sa position dans un champ, philosophique ou polémique, l'écriture de Hume et sa pratique philosophique compliquent la tâche du lecteur. Ce qui fait le charme de son œuvre est aussi bien entendu ce qui en accroît la difficulté et exige un degré supérieur d'attention. Il faut ainsi être prudent et exigeant dans sa lecture lorsqu'il s'agit d'identifier la cible de Hume et sa position. Celles-ci sont parfois dissimulées ou apparemment brouillées par des stratégies et des procédés rhétoriques comme le dialogue fictif. Même si cette difficulté apparaît de manière moins systématique dans *l'Enquête sur l'entendement humain* que dans les *Dialogues sur la religion naturelle*, les candidats ont été confrontés à cet obstacle dans un certain nombre d'extraits proposés.

Néanmoins, la pratique sceptique de Hume, qui peut parfois rendre plus difficile l'identification de son point de vue, n'implique pas l'absence de point de vue ou une démarche qui serait simplement négative ou réfutative. Le caractère tranchant de l'esprit de Hume et bien souvent son absence de concession, même si son style est parfois fondamentalement ironique, doit conduire le ou la candidate à éviter toute confusion ou demi-mesure. Critique acerbe et subtile, Hume fait apparaître sans ambiguïté les faiblesses et les contradictions des thèses ou des opinions qu'il cherche à réfuter. Le geste opéré dans le texte est ainsi presque toujours un geste fort, dont il importe de rendre compte. Il est dommage que les conclusions proposées par les candidats aient bien trop souvent manqué de netteté, de clarté, et aient échoué à rendre compte de la force du propos ou même simplement de son caractère provocateur.

3. Remarques sur l'explication des textes traduits

Une bonne traduction ne suppose pas seulement une bonne connaissance de la langue à traduire, mais également une connaissance de la langue dans laquelle on traduit : des candidats manifestent une certaine insouciance avec le français, qui rend leurs traductions peu convaincantes ou approximatives (par exemple, un candidat comprend le terme anglais de « benevolence » et sait le rapprocher de « bénévolat » en français, mais ne voit pas de mot plus approprié que « bonté » pour le traduire).

Les connaissances des textes sont souvent rattachées artificiellement au texte à étudier, c'est-à-dire d'une façon qui ne fait pas avancer son explication, mais aurait plutôt tendance à l'obscurcir. Il faut par exemple éviter de proposer des hypothèses d'interprétation absurdes avant de les rejeter, uniquement parce qu'elles sont l'occasion de manifester certaines connaissances. Il faut être très attentif à l'articulation du texte, au fonctionnement de ses arguments pour en montrer la structure logique, et l'illustrer par des *exemples simples*. Il faut être attentif aux analogies qui sont proposées, et ne pas hésiter à les expliquer très précisément pour montrer ce qu'elles signifient. Il convient également d'être attentif aux *termes* employés par l'auteur. Par exemple, les termes « intimate » et « intimacy », employés par Hume pour qualifier le rapport que l'on a avec les perceptions de l'esprit, afin d'expliquer la difficulté qu'il y a à les connaître, n'ont pas du tout été expliqués par un candidat, alors que ces termes fournissent une clé importante pour comprendre une partie de l'argument : ce avec quoi on est intime est trop proche et semble trop vite être connu.

Certaines tournures de phrases sont particulièrement fréquemment employées par l'auteur. Même si on n'est pas familier avec elles, il est utile d'y prêter attention lorsqu'on les rencontre. Dans les textes de Hume, le subjonctif en « be » a presque systématiquement été mal compris et mal traduit. En tentant de manifester une bonne connaissance de l'auteur à expliquer, les candidats ont parfois tendance à perdre leur bon sens, comme si connaître un philosophe revenait à changer entièrement sa tournure d'esprit. Cela empêche souvent de comprendre le ton de l'auteur, et fait manquer le statut de ce qu'il dit. Par exemple, dans un texte où Hume tient pour évident que nous n'avons aucune connaissance du pouvoir que l'esprit a sur le corps, et que cela explique très simplement la position occasionnaliste, selon laquelle les volontés ne sont jamais directement causes des actions, se contenter de dire que Hume « avoue notre ignorance » sur les pouvoirs de l'esprit ne suffit pas. Il faut *argumenter* et préciser la nature de cette ignorance, même si l'argument n'est pas dans le texte, car elle ne va pas de soi. S'étonner ainsi de ce que Hume tient pour évident permettrait aussi de comprendre qu'il n'est pas simplement en train de présenter la théorie de Malebranche comme une solution plausible du problème qu'il pose. Quand Hume annonce que « personne ne peut confondre » les impressions et les idées, il n'est pas seulement en train d'affirmer une distinction évidente pour tous. Il affirme une distinction si évidente que personne n'aurait même l'idée de rapprocher les termes qu'il distingue, de sorte que l'affirmation reste incongrue, même si elle semble conforme au sens commun. Si, trop habitué au système humien, on ne voit pas cette incongruité, on manque aussi ce qui est important dans le propos qui suit : non pas affirmer l'évidence de la distinction, mais affirmer la possibilité de la confusion,

même si celle-ci n'apparaît que dans une parenthèse concessive (ce n'est « que dans certains délires » que l'on peut confondre idées et impressions).

Pour la même raison (une trop grande volonté de manifester une connaissance assurée de l'auteur), trop de candidats oublient les questions qui peuvent se poser en première lecture d'un texte, et ne pensent plus assez à *s'étonner* de ce que disent les auteurs, ce qui est pourtant souvent un bon moyen d'en approfondir la compréhension. Par exemple, quand Hume dit qu'on ne connaît ni la « cause des causes » ni « l'explication des causes », cela suggère qu'une autre explication pourrait être souhaitable que celle consistant à donner une cause. Or ce n'est pas évident. Après tout, comprendre, qu'est-ce d'autre que connaître les causes ? À l'inverse, certaines et certains candidats savent manifester qu'ils ont accompagné leur lecture de l'œuvre d'une véritable réflexion personnelle : sensibles aux difficultés du texte, ils savent, dans l'entretien, s'emparer des questions qui leur sont posées pour proposer des pistes, même si celles-ci ne sont pas nécessairement affirmatives. Par exemple, une candidate ayant à expliquer le passage sur le contre-argument à la thèse selon laquelle toute idée simple vient d'une impression préalable, que Hume s'oppose à lui-même, en prenant l'exemple d'une nuance inconnue de couleur, fait le rapport entre l'affirmation humienne de la continuité indéfinie du spectre lumineux, et celle sur l'existence de points atomiques en géométrie. Interrogée sur la différence entre un raisonnement et ce qui n'est que le fruit de l'imagination, elle cherche immédiatement quelle différence de certitude se trouve entre l'idée de couleur apportée par les idées de couleurs voisines, et la chimère produite par l'imagination.

Enfin, il convient d'être précis dans son propos et dans l'usage des sources. « Certains commentateurs disent que » ne saurait en aucun cas constituer un argument pour supporter une hypothèse de lecture, pas plus que « les commentateurs ne sont pas d'accord entre eux ». Si l'on propose une hypothèse, il faut avoir les moyens de la défendre en son nom propre et de répondre aux questions qui nous sont posées à ce sujet. Par exemple, dire, sans plus, que les règles de la connaissance dégagées par Hume ne sont « pas normatives » n'est guère suffisant ni satisfaisant si par ailleurs on ne sait pas expliquer sur cette base le conseil final par lequel il nous conseille de « jeter au feu » les ouvrages de métaphysique abstruse.

La lecture attentive d'un ouvrage bien connu de l'histoire de la philosophie, dont chaque candidate et chaque candidat avait déjà une connaissance plus ou moins précise au moment où a débuté la préparation au concours de l'agrégation, était l'occasion d'aller au-delà de la reprise des grandes thèses souvent commentées. Et même pour ces thèses qu'on pourrait considérer comme « bien connues », comme la critique **d1e** l'idée de causalité, il fallait s'assurer que des termes devenus peu à peu familiers au cours d'un parcours universitaire classique (comme par exemple celui de « connexion nécessaire ») étaient parfaitement clairs et compris. Des thèses devenues faussement familières se sont ainsi révélées particulièrement difficiles à expliquer, à tel point que les extraits canoniques sont parfois ceux qui ont donné lieu aux explications les plus confuses et les plus décevantes.

Le chapitre sur les miracles semble également avoir mis les candidats en difficulté, soit parce que l'argument n'était pas compris, soit parce que les enjeux généraux et le statut même de la critique du miracle chez Hume n'a pas fait l'objet d'une analyse réfléchie. Une question simple, du moins dans sa formulation, comme celle de savoir ce qui distingue la critique sceptique du miracle telle que Hume la pratique et une critique d'inspiration plus « rationaliste » comme celle de ses prédécesseurs, comme Hobbes, Spinoza ou Locke, n'a été à aucun moment envisagée dans les explications. C'est aussi l'absence de perspective historique qui limite l'analyse. L'inscription de la perspective de l'auteur dans une histoire des problèmes ne peut que donner de la profondeur et de la solidité au propos.

Rapport d'épreuve pour l'ALLEMAND
(MAX STIRNER, *Der Einzige und sein Eigentum*)

Rapport établi par Claire Pagès et Emmanuel Renault
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

1 – Textes proposés

« Welch ein Unterschied zwischen » (173) à « innerlich und äußerlich » (174)
« Wenn Fichte sagt » (199) à « der Gesetz, des Staates usw. » (200)
« Man faßt die Bedeutung des Gegensatzes » (228) à « der eine "Vergleichung" anstellt » (229)
« Unter Religion und Politik » (268) à « der wahre, der freie Mensch usw. » (269)
« Was Ich schaffe » (282) à « nichts fragen » (283)
« Indem der Kommunismus das Wohl Aller » (346) à « zählt immer noch auf die <i>Liebe</i> » (347)
« Feuerbach pocht » (381) à « wie Ich es tue » (382)

2 – Remarques sur les explications

Dans le cadre de l'épreuve sur textes étrangers, le jury d'oral a cette année entendu sept germanistes. Ils avaient à expliquer un passage de la seconde partie (« *Zweite Abteilung : Ich* ») de *Der Einzige und sein Eigentum* (1844). L'exercice présente cette difficulté que les étudiants sont souvent peu familiers de la pensée de Max Stirner et de son contexte intellectuel. Si le jury n'attendait pas une connaissance exhaustive de l'ensemble des polémiques internes au jeune hégélianisme, il attendait des candidats qu'ils se soient au moins informés des thèmes hégéliens qui sont mobilisés (de manière critique ou au contraire pour les retourner contre les adversaires de Stirner) ainsi que des arguments principaux de la critique feuerbachienne de Hegel et de la religion, qui sont souvent explicitement mentionnées par Stirner. On attendait également une connaissance au moins générale des arguments de Bauer à propos de « la question juive » et de Proudhon à propos de la propriété. Les agrégatifs ayant un niveau suffisant en langue allemande ne doivent pas craindre de la choisir dans le cadre l'explication en langue étrangère parce qu'ils craignent que le jury soit trop exigeant s'agissant d'un auteur moins connu que ceux qui sont au programme dans d'autres langues, et qui s'inscrit dans un contexte de discussion qu'ils ont moins souvent rencontré lors de leurs études. Le jury tient compte des différentiels de difficultés des textes. En revanche, il est effectivement attendu des candidats qu'ils préparent ce texte aussi bien qu'un autre, aussi bien du point de vue de la traduction que de l'explication, ce qui implique un minimum de travail sur les débats dans lesquels l'auteur en question intervient.

La traduction

Le déroulé de l'épreuve implique de traduire l'extrait proposé. Celui-ci comporte environ 35 lignes (un peu moins d'une page) pour ce qui est de l'épreuve sur texte allemand. Rappelons que les candidats disposent en salle de préparation, pour les y aider, d'un dictionnaire unilingue, le *Duden*. Néanmoins, l'exercice de traduction exige de s'y être préparé tout au long de l'année et d'avoir acquis une familiarité avec le texte, sans quoi le temps imparti pour la préparation se trouve investi totalement dans l'établissement d'une traduction. Nous avons ainsi entendu plusieurs candidats qui n'avaient manifestement pas pu consacrer assez de temps à la structuration de leur commentaire.

Il faut traduire au début de l'épreuve, soit avant l'introduction, soit après. Si l'on traduit avant, ce que choisissent de faire la plupart des candidats, il est néanmoins utile de dire quelques mots pour situer le passage dans l'œuvre, dans la section et dans le chapitre dont il est extrait. Cette traduction doit se faire par groupe de mots et non par phrases complètes qui peuvent être très longues. Par ailleurs, une traduction littérale est préférable. Il s'agit pour le jury en effet de s'assurer que la candidate ou le candidat saisit bien la structure grammaticale de la phrase ainsi que le sens exact du lexique. Au cours de son commentaire, la candidate ou le candidat pourra justifier certains choix de traduction. La traduction des textes philosophiques est un exercice philosophique et il est donc tout à fait légitime de justifier des traductions, et ou de discuter des choix de traduction, au cours du commentaire pour faire ressortir la spécificité de la formulation d'une thèse, ou pour expliciter la conceptualité de l'auteur. On attend d'ailleurs que le commentaire s'appuie sur l'original allemand et pas seulement sur la traduction proposée.

La langue de Stirner ne présente pas de difficulté majeure. Le vocabulaire n'est pas particulièrement rare et la construction des phrases reste classique. Néanmoins, le style particulier de l'auteur exigeait de la part des candidats un effort particulier pour rendre en traduction certaines tournures, effets de style, formules frappantes. Certaines expressions, ainsi que plus rarement, le vocabulaire, ne sont plus en usage. Préparer cette épreuve implique d'identifier les difficultés au cours de l'année pour ne pas être pris au dépourvu au cours d'une préparation très courte puisqu'il s'agit en 1h30 de préparer et une traduction et un commentaire. Certaines traductions, comme celles des pages 282-283 et 381-382 ont été pénalisées par un préparation probablement insuffisante qui a conduit à trop termes traduits approximativement ou à contresens.

Le commentaire

Il convient sans doute de répéter les exercices pour se préparer à cette épreuve. En effet, plusieurs candidats ont rencontré des difficultés dans la gestion du temps (30 minutes pour traduire et commenter). La plupart ont du mal à achever leur commentaire, la fin du texte n'est pas commentée parce que l'explication de la première partie ou la traduction ont été trop lentes.

L'essentiel reste de déterminer précisément la thèse d'un passage précis et de faire la lumière sur la mécanique propre de l'extrait. On ne peut y parvenir en développant des considérations générales sur l'ouvrage ou sur Stirner. S'il est utile de renvoyer à d'autres extraits dans le commentaire, celui-ci ne peut consister en un vaste jeu de renvois. Le texte ne doit pas être réduit à un prétexte. Il faut construire son commentaire, en dégagant d'abord la structure argumentative du propos et en expliquant ensuite les propositions dans l'ordre dans lequel elles se succèdent. L'explication de la page 246, par exemple, faute de ce travail de construction et d'une attention au déroulé de l'argument, est ainsi restée allusive en dépit de remarques pertinentes.

Le commentaire imposait de faire la lumière sur les cibles critiques des différents passages. Si les cibles principales, contemporaines ou relativement contemporaines, sont le plus souvent citées (Fichte, Feuerbach, Proudhon, Weitling, etc.), ce n'est pas le cas de l'ensemble des auteurs discutés. Certaines discussions visent des traditions qu'il convient de déterminer. Qui Stirner a-t-il en ligne de mire quand il fustige page 173 les tenants de la liberté intérieure ? Concernant cette exigence de contextualisation, le candidat qui avait à expliquer les pages 268-269 a restitué de façon précise à la fois la critique de Feuerbach mais aussi la discussion avec Bruno et Edgar Bauer. De même, l'explication des pages 199-200 a bien dégagé le détail de la double critique par Stirner des conceptions du Moi qu'on trouve chez Fichte et Feuerbach, tout comme le commentaire des pages 228-229 s'est référé avec profit à *La question juive* (1843) de B. Bauer.

Surtout, les candidats avaient à expliciter le débat continue avec la pensée hégélienne. L'explication se devait repérer les motifs hégéliens et la façon dont Stirner les déplace, les détourne, par exemple la relation maître/esclave dans le passage de la page 174. De même il aurait été utile de reconnaître Hegel lorsque Stirner affirme que « "l'être" est une abstraction » (p. 381) ou que « Moi change à chaque instant » (p. 382). Le candidat qui avait à expliquer les pages 228-229, restitue avec justesse la critique de la conception hégélienne de la dialectique, nommée « conception faible de l'opposition », sans parvenir néanmoins à apporter des éclaircissements suffisants sur le concept hégélien de contradiction, ici au cœur de la discussion.

La qualité des explications tient à l'attention portée au détail d'un extrait. Le candidat a-t-il suivi le mouvement particulier de l'argumentation à cet endroit-là du livre ? A-t-il été attentif à la matérialité du propos, aux images mobilisées ? A-t-il commenté le lexique choisi ? Nous avons ainsi pu apprécier le soin porté par une candidate à expliquer les différentes significations et connotations du motif du fantôme, « *ein Spuk* » page 173. Une autre s'est attardée avec profit sur le sens du « *Dies Wenige* » de la page 200. Certains candidats insistent de façon opportune sur des distinctions conceptuelles, celle

entre « *Vereinigung* » et « *Verbindung* » (pour le candidat qui expliquait la page 346) ou entre « *Menschlichkeit* » et « *Menschkeit* » (dans le commentaire de la page 200). Plusieurs candidats se sont montrés attentifs à l'emploi ironique d'un vocabulaire religieux : « *erheben* » (page 200), « *Versuchung* » et « *Fursorge* » (page 268), etc.

Le défaut de plusieurs explications tient à ce qu'elles désamorcent le caractère corrosif du propos de l'auteur, à la fois en affaissant la radicalité des arguments, mais aussi en ne commentant pas le ton adopté par l'auteur. L'écriture singulière de Stirner, faite de d'exagération, d'ironie, de provocation exige sans doute qu'on fasse de son style un objet du commentaire. Ainsi on attendait une explication de la fin provocante de l'extrait, page 229 (« *Diese könnte...anstellt.* »). De même, on aurait attendu que la radicalité politique de l'extrait des pages 282-283 soit perçue et analysée.

L'entretien

Les quinze minutes d'entretien permettent aux membres du jury, dans un premier temps, de faire revenir la candidate ou le candidat sur certains points de sa traduction. Ce peut être pour s'assurer d'avoir bien saisi une phrase, ou pour corriger une inexactitude, faire traduire un adjectif ou un adverbe oubliés. Le plus souvent, c'est pour permettre d'amender la traduction. Il convient donc de se pencher avec attention sur le texte allemand à ce moment de l'épreuve – le jury indiquera le numéro de la ligne où figurent les termes à retraduire – et non simplement de relire la traduction française préparée au brouillon.

Dans un deuxième temps, le jury soumet un certain nombre de questions touchant l'interprétation du passage. Ces questions portent sur la lecture assumée par la candidate ou le candidat. Elles peuvent aussi permettre de l'interroger sur une phrase ou un ensemble de phrases laissés de côté.

Certaines questions du jury ont porté souvent sur la justification philosophique du propos. Quoiqu'il s'agisse de traduire et de commenter un texte en traduction, l'exigence philosophique reste celle de rendre raison de ce qui est avancé par l'auteur et non simplement de restituer un propos dans l'économie générale d'un ouvrage ou d'une pensée. L'explicitation de certains aspects de la théorie de Stirner présente des difficultés. Que signifie pratiquement par exemple l'exigence de tendre vers soi-même ou de devenir sa propre norme ? De même, quel type de « *Wir* », de nouvelle communauté, peut-il coexister avec la tentative de dissolution de tout universel ? Ou encore : que signifie politiquement ne compter que sur soi et ne rien demander à l'État dans le contexte de la discussion du paupérisme ? Il est intéressant de signaler ces points difficiles en proposant une hypothèse interprétative, plutôt que de présenter toutes les affirmations comme explicites ou comme allant de soi.

Enfin, le jury a également souvent soumis les candidats à des questions sur les cibles possibles de tel ou tel passage, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà souligné, le caractère polémique de bien des passages exige la restitution de l'auteur ou de la tradition de pensée visés ou en discussion, ce que n'ont pas toujours bien fait les candidats.

Rapport d'épreuve pour l'ITALIEN
(RENSI, *Filosofia dell'assurdo*)

Rapport établi par Christophe BARDYN

à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

1 - Liste des textes proposés

De p.	Début	Fin	À p.
28	Or dunque, che cosa	sono unum et idem	28
31	Gli uomini sono	che essa già vuole	32
41	E infatti tutta la filosofia	il fatto delle contraddizioni	42
54	La forma dovere e	né ragione né verità	55
73	E si comprenderà	assolutamente d'accordo	74
86	Che la mente abbia	significa non-mente	87
107	Ho detto che	lo stesso Dio	107
121	La storia non è	nella irrazionalità	122

2 – Remarques sur les explications

Huit candidats ont passé l'épreuve d'italien cette année. C'est deux fois plus que l'an dernier, mais deux fois moins que lors de la session précédente. La moyenne des notes obtenue, soit 12,4/20, est en revanche nettement supérieure. Une seule note se situe en-dessous de la moyenne (8/20), deux notes sont égales à 10/20, quatre notes sont comprises entre 13/20 et 14/20, et une excellente explication de texte a mérité 18/20. Les prestations ont donc été globalement satisfaisantes.

Il convient toutefois de rappeler, justement à propos des explications les moins bien notées, quelques-uns des attendus de l'épreuve. Savoir traduire un texte italien est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour réussir l'épreuve. Si tel n'était pas le cas, les candidats dont l'italien est la langue d'origine devraient tous recevoir 20/20. Et, de fait, l'une des caractéristiques de l'épreuve d'italien est que des candidats parfaitement bilingues s'y présentent tous les ans. La compétence linguistique est bien entendu un grand avantage, mais elle ne décide pas à elle seule du niveau de la prestation, car il s'agit en fin de compte d'une explication philosophique. C'est donc la qualité du commentaire philosophique qui est déterminante, la maîtrise de la langue jouant plutôt dans un sens négatif lorsqu'elle se révèle insuffisante.

Une autre difficulté est liée à la connaissance de l'œuvre et de l'auteur. Là encore, il ne suffit pas d'avoir lu l'œuvre (ce qui est toutefois indispensable) ni d'avoir préparé une liste de passages à citer à propos de tel ou tel concept. De ce point de vue, la méthode du commentaire est parfois mal maîtrisée. Il ne convient pas que les références ou connaissances soient plaquées sur les extraits lorsque l'on rencontre un mot-clef. Le commentaire doit partir du texte et dégager son problème précis à partir d'une attention portée à chaque phrase, avec le souci de rendre compte de sa problématique effective, dans sa dynamique propre.

La position de Rensi est évidemment celle d'un sceptique. Aucun candidat n'a négligé cela. Mais le scepticisme de Rensi est spécifique, parce qu'il est historique, ce qui n'a pas toujours été suffisamment souligné ou compris, et parce qu'il est articulé à un matérialisme, qui n'a presque jamais été identifié. La critique de la raison entendue comme « objet ou module extra mental » (p. 73), réalité

objective transcendante, repose sur cette approche matérialiste. Il ne suffit pas de constater que, pour Rensi, la raison n'existe pas objectivement, il faut en rendre compte. Le défaut de compréhension du matérialisme de Rensi rendait un grand nombre de ses affirmations arbitraires et produisait des commentaires simplement descriptifs. Cela conduisait en particulier à négliger la manière dont Rensi assimile l'idéalisme avec une position religieuse (p. 107).

Concernant la perspective historique, la formule selon laquelle « l'histoire est la série ou le système des contradictions » (que l'on retrouve à la fois p. 28 et p. 107) méritait une analyse attentive. On pouvait s'interroger sur la connexion problématique entre « série » et « système », qui ne renvoient pas du tout, en réalité, à la même idée. L'un des candidats (expliquant la p. 107) a préféré prudemment oublier l'un des termes employés (le mot système), ce qui supprimait en effet tout problème, mais aplatissait du même coup la pensée de Rensi. À l'inverse, la meilleure des prestations de l'année a nettement pris position pour montrer que la notion de système (p. 28) renvoyait à une sélection de certains éléments et à la tentative idéaliste de donner une cohérence à l'histoire, ce qui impliquait que cette notion ne pouvait pas être assumée en propre par Rensi (Cf. p. 26-27). Par conséquent, « série ou système » n'est pas une hésitation de Rensi, mais une manière pour lui d'associer contradictoirement les deux conceptions possibles de l'histoire, dont l'une fait bien sûr l'objet de ses critiques. Voilà comment l'explication d'un texte le clarifie et le rend plus intelligible.

Dans le groupe des prestations notées entre 13/20 et 14/20, certaines imperfections demeuraient. Dans le chapitre IV, à propos du rôle du langage (p. 87), un candidat a mal interprété l'expression « *concilio di Dei* », qui renvoyait à l'idée d'une communication entre des dieux, et a cru qu'il s'agissait d'une critique des conciles ecclésiastiques. Un autre a eu du mal à admettre que Rensi s'attaquait effectivement à « toute la philosophie » (p. 41-42) et a cherché à restreindre le périmètre de la critique. La formule « *tutta la filosofia* » apparaissait pourtant deux fois dans le texte. Il fallait prendre au sérieux le remarquable éloge des sophistes au début du chapitre III : « les plus grands penseurs de la Grèce et peut-être du monde » (p. 43).

Ici, la difficulté à saisir la position propre de Rensi tenait en partie à un manque de familiarité avec la tradition leopardienne que le penseur revendique pourtant ouvertement. Entendre la radicalité de ce pessimisme et de ce rejet de la raison ne semble pas être chose aisée. Plusieurs candidats se sont d'ailleurs contentés de rapporter ce pessimisme à une simple « humeur », en l'interprétant de manière psychologique. Il est vrai que Rensi parle d'humeurs, par exemple au début du chapitre II (p. 31), mais la question est de savoir s'il s'agit d'une explication ultime. Or, les analyses de ce même chapitre montrent que l'humeur optimiste est elle-même le produit d'un certain usage de la volonté, qui consiste à nier le réel qui nous fait souffrir (Cf. p. 38-39). L'explication psychologisante était donc, non pas un contresens, mais une facilité qui restait un peu trop à la surface de l'analyse. Ainsi, l'image de l'araignée enfermant la mouche dans sa toile a été insuffisamment comprise (p. 31). Le but de l'araignée n'est pas simplement de cacher sa victime, mais de s'en nourrir. De même, l'altération optimiste de la réalité modifie les faits pour les rendre, si l'on peut dire, digestes.

La meilleure explication de la session a réussi, en suivant attentivement le texte (p. 28-29) dans tous ses détails, et en nourrissant le commentaire avec de judicieux renvois au reste de l'œuvre, à faire apparaître la manière dont Rensi tire parti des contradictions de l'histoire et de la raison pour soutenir sa propre position. La référence à Leopardi n'était pas, pour cette candidate, un simple renvoi abstrait, mais a servi effectivement à étayer les affirmations de Rensi. En l'occurrence, les contradictions de l'histoire ne sont pas seulement des oppositions formelles entre « avant » et « après », ou entre « ici » et « ailleurs », mais un processus dynamique destiné à échapper aux limitations du réel, quel que soit son contenu ici et maintenant. Ce mouvement est, pour l'auteur, un processus absurde et infini qui légitime de fait le pessimisme et le rejet d'une interprétation rationalisante de la vie humaine.

Bilan de l'admissibilité de la session 2022
--

Concours : EAE AGREGATION EXTERNE

Section / option : 0100A PHILOSOPHIE

Nombre de candidats inscrits : 1150
 Nombre de candidats non éliminés : 633 Soit : 55.04 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire:
 00.00, AB, CB, NR, RA, RD*

Nombre de candidats admissibles : 154 Soit : 24.33 % des non éliminés.

<i>Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité</i>
--

Moyenne des candidats non éliminés : 0050.56 *(soit une moyenne de : 08.43 / 20)*

Moyenne des candidats admissibles : 0071.64 *(soit une moyenne de : 11.94 / 20)*

<i>Rappel</i>

Nombre de postes : 73

Barre d'admissibilité : 0062.00 *(soit un total de : 10.33 / 20)*

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 6)

Bilan de l'admission de la session 2022
--

Concours : EAE AGREGATION EXTERNE

Section / option : 0100A PHILOSOPHIE

Nombre de candidats admissibles : 154
 Nombre de candidats non éliminés : 151 Soit : 98.05 % des admissibles.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire:
 00.00, AB, AN, RD*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 73 Soit : 48.34 % des non éliminés.
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 0126.97 (soit une moyenne de : 10.58 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0143.33 (soit une moyenne de : 11.94 / 20)
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : (soit une moyenne de : / 20)
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : (soit une moyenne de : / 20)

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 55.27 (soit une moyenne de : 09.21 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0066.01 (soit une moyenne de : 11.00 / 20)
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : (soit une moyenne de : / 20)
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : (soit une moyenne de : / 20)

Rappel

Nombre de postes : 73

Barre de la liste principale : 0127.00 (soit un total de : 10.58 / 20)

Barre de la liste complémentaire : (soit un total de : / 20)

(Total des coefficients : 12 dont admissibilité : 6 admission : 6)